



Rapport annuel 2017

Préambu

Le présent rapport annuel d'activités permet au Comité de bassin Loire-Bretagne, aux collectivités et aux acteurs locaux d'avoir une vision annuelle concernant l'état d'avancement des travaux et des orientations de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), ainsi que les résultats et perspectives de la gestion des eaux sur le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.). La trame du rapport annuel est commune à l'ensemble des S.A.G.E. du bassin Loire-Bretagne. Elle est néanmoins adaptée pour tenir compte du fonctionnement propre de la C.L.E. Oudon et des actions spécifiques qu'elle mène, notamment en matière d'évaluation.

Sommaire

1. PRÉSENTATION DU S.A.G.E. ET RAPPEL DU CONTEXTE	5
1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	5
1.2. DATES ESSENTIELLES	7
1.3. ENJEUX IDENTIFIÉS DANS LE S.A.G.E. RÉVISÉ	8
1.4. CONSTITUTION DE LA C.L.E.	8
1.5. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION	9
1.5.1. STRUCTURE PORTEUSE	9
1.5.2. COMMISSION LOCALE DE L'EAU	10
1.5.3. CELLULE D'ANIMATION	10
2. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE LA C.L.E.	11
2.1. LES RÉUNIONS	11
2.2. RÉSUMÉ DES AVIS DE LA C.L.E., DU BUREAU OU DU PRÉSIDENT	11
2.3. RÈGLE DE GESTION DES OUVRAGES DE VANNAGE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON	11
2.4. GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU	12
2.5. ÉTUDE POUR L'ORGANISATION DES COMPÉTENCES G.E.M.A.P.I. SUR LE BASSIN DE L'OUDON	12
2.6. MESURE DE L'IMPACT DES RÉSIDUS MÉDICAMENTEUX ET AUTRES POLLUANTS SUR L'AXE THYROÏDIEN ET OESTROGÈNIQUE	13
2.7. ETUDE POUR RÉALISER L'INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS STRATÉGIQUES DU BOCAGE POUR LA GESTION DE L'EAU	13
2.8. TAUX D'ÉTAGEMENT DES COURS D'EAU	13
2.9. AUTRES ACTIONS OU RÉUNIONS SUIVIES PAR LE PRÉSIDENT OU LA CELLULE D'ANIMATION	14
3. MISE EN ŒUVRE DU S.A.G.E.	14
3.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE LISTANT L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS DU S.A.G.E.	14
3.2. POINT SUR LES MASSES D'EAU EN OBJECTIF 2021	15
3.3. TABLEAU DE BORD ET INDICATEURS COMMUNS DES S.A.G.E.	15
3.4. CONTRATS DIRECTEMENT LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DU S.A.G.E. APPROUVÉ	15
3.4.1. CONTRAT RÉGIONAL DE BASSIN VERSANT DE L'OUDON 2016-2018	15
3.4.2. CONTRAT TERRITORIAL « POLLUTIONS DIFFUSES » 2015-2019	16
3.4.3. CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES 2014-2018	16
4. ACTIONS DE COMMUNICATION	17
4.1. SITE INTERNET ET NEWSLETTER	17
4.2. JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU FÊTÉE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON	17
4.3. PLAQUETTE D'ÉVALUATION DU S.A.G.E. « 15 ANS D'ACTIONS POUR LA GESTION DE L'EAU »	19

5. EVALUATION - SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX	19
5.1. ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION DU S.A.G.E.	19
5.2. RÉSEAU DE POINTS DE MESURES, PROTOCOLE DE SUIVI ET RÉSULTATS	19
6. BUDGET ET FINANCEMENT	20
7. ANALYSE – BILAN – PERSPECTIVES	22
7.1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE	22
7.2. PRÉVISIONNEL PAR PRÉCONISATION DU S.A.G.E.	23
7.3. PERSPECTIVES À MOYEN TERME	23

Liste des annexes :

- annexe 0 : carte du bassin versant et état des masses d'eau
- annexe 1 : liste des réunions organisées par la C.L.E. - année 2017
- annexe 2 : liste des réunions auxquelles la C.L.E. a été invitée à participer en 2017
- annexe 3 : liste des dossiers soumis pour avis et liste des déclarations (récépissés/oppositions)
- annexe 4 : bilan de la mise en œuvre des dispositions du S.A.G.E. (2014-2020)
- annexe 5 : tableau de bord et indicateurs communs du S.A.G.E. 2017
- annexe 6 : tableau du réseau d'analyses et protocole de suivi
- annexe 7 : synthèse des résultats de la qualité de l'eau
- annexe 8 : liste des dispositions devant être mises en œuvre par la C.L.E. et état d'avancement
- annexe 9 : tableaux financiers des contrats territoriaux
- annexe 10 : Taux d'étagement des cours d'eau : état des lieux, évolution et objectifs fixés

1. Présentation du S.A.G.E. et rappel du contexte

1.1. Présentation du territoire

Le bassin versant de l'Oudon est à cheval sur le sud-ouest du département de la Mayenne et le nord-ouest du Maine-et-Loire. Les départements de la Loire-Atlantique et de l'Ille-et-Vilaine ne sont concernés que marginalement.

L'Oudon traverse le bassin du nord au sud et comporte une dizaine d'affluents principaux. Il prend sa source à la Gravelle et se jette dans la rivière Mayenne au Lion d'Angers et à Grez Neuville.

A partir de la ville de Segré, la rivière Oudon fait partie du domaine public fluvial et est navigable.

La population du bassin versant représente environ 70 000 habitants.

Le bassin de l'Oudon est à dominante rurale.

Le paysage administratif a fortement évolué en 2016 et 2017 avec la réforme des collectivités territoriales. En conséquence, l'arrêté de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été actualisé en 2016 puis en 2017 (cf. chapitre 1.2.).

Les modifications concernent d'abord les créations de communes nouvelles entre 2015 et 2017 : Loiron-Ruillé (2 communes déléguées), Le Lion d'Angers (2 communes déléguées), Erdre en Anjou (4 communes déléguées), Segré-en-Anjou Bleu (15 communes déléguées), Ombrée d'Anjou (10 communes déléguées), Prée d'Anjou (2 communes déléguées). Segré-en-Anjou Bleu reste la plus grande commune du bassin versant de l'Oudon avec près de 17 500 habitants.

Les modifications concernent également la fusion de communautés de communes fin 2016 : Anjou Bleu Communauté (fusion de 3 CC), Communauté de communes des Vallées du Haut- Anjou (fusion de 3 CC), Communautés de communes de Châteaubriant-Derval (fusion de 2 CC).

Aussi, des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable ont été dissous suite à la reprise de la compétence par les Communautés de communes. La compétence est directement exercée par les Communautés de communes sur les secteurs du Pays de Craon et de Château-Gontier ; ou exercée par le nouveau Syndicat d'Eau de l'Anjou dans le Segréen.

Enfin, par arrêté préfectoral du 20 décembre 2017, les 3 syndicats de bassin de l'Oudon (S.B.O.S.¹, S.B.O.N.² et SY.M.B.O.L.I.P.³) ont fusionné pour former le Syndicat du bassin de l'Oudon à compter du 1^{er} janvier 2018. Par conséquent, la Commission Locale de l'Eau changera de structure porteuse au 1^{er} janvier 2018.

Cf. carte page suivante – carte du bassin versant de l'Oudon et communes incluses dans le périmètre.

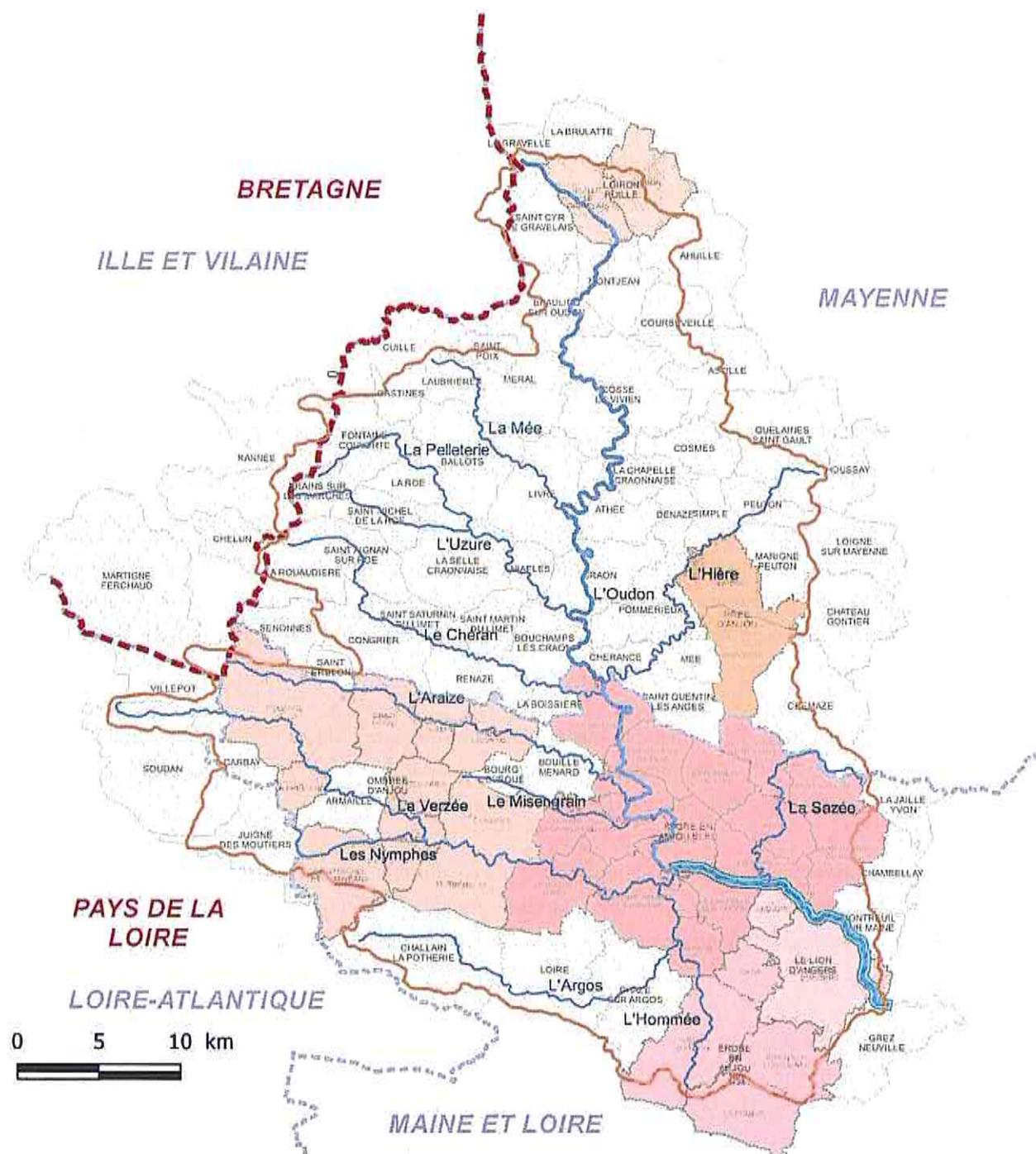
Cf. annexe 0 – carte du bassin versant et état des masses d'eau en 2013.

¹ Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud

² Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon

³ SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions

SAGE de l'Oudon : Structures administratives au 1er janvier 2018



Légende

- Limite du bassin versant de l'Oudon
- L'OUDON
- Affluents principaux
- ▬▬▬ Domaine public navigable
- - - Limites régionales
- - - Limites départementales
- Communes nouvelles
- Communes
- Communes déléguées

Commission locale de l'eau
IGH 2004 © - BD Carthage - Licences
2004/CUDX/0702
Reproduction et diffusion interdites -
Janvier 2018

1.2. Dates essentielles

Arrêté interpréfectoral modifiant l'arrêté du 31 juillet 1997 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon 17 mars 2017

Arrêté préfectoral renouvelant la composition de la Commission Locale de l'Eau modifié par arrêté du 21 mars 2017 10 mai 2016

Arrêté préfectoral révisant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon. 8 janvier 2014

Révision du S.A.G.E.

Mise en œuvre du S.A.G.E.

Arrêté préfectoral approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon. 4 septembre 2003

Elaboration du SAGE

Arrêté préfectoral créant la Commission Locale de l'Eau 3 décembre 1997

Arrêté interpréfectoral fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon 31 juillet 1997

1.3. Enjeux identifiés dans le S.A.G.E. révisé

Enjeu A : Stabiliser le taux d'auto-approvisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (nitrates, phytosanitaires,...)

Enjeu B : Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Enjeu C : Gestion quantitative des périodes d'étiage

Enjeu D : Limiter les effets dommageables des inondations

Enjeu E : Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau

Enjeu F : Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin de l'Oudon

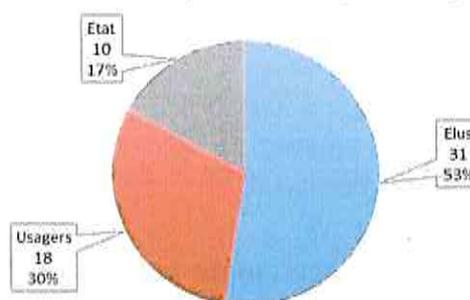


1.4. Constitution de la C.L.E.

La Commission Locale de l'Eau est une instance de concertation créée par le Préfet à l'échelle du bassin versant pour élaborer, réviser et suivre l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) (Art. L212-4 du Code de l'Environnement).

Le Préfet chargé de suivre pour le compte de l'Etat le S.A.G.E. du bassin versant de l'Oudon est le Préfet de Maine et Loire.

nombre de représentants par collège



La Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon a été créée en 1997. Sa composition a été renouvelée par arrêté préfectoral du 10 mai 2016, modifiée par arrêté du 21 mars 2017.

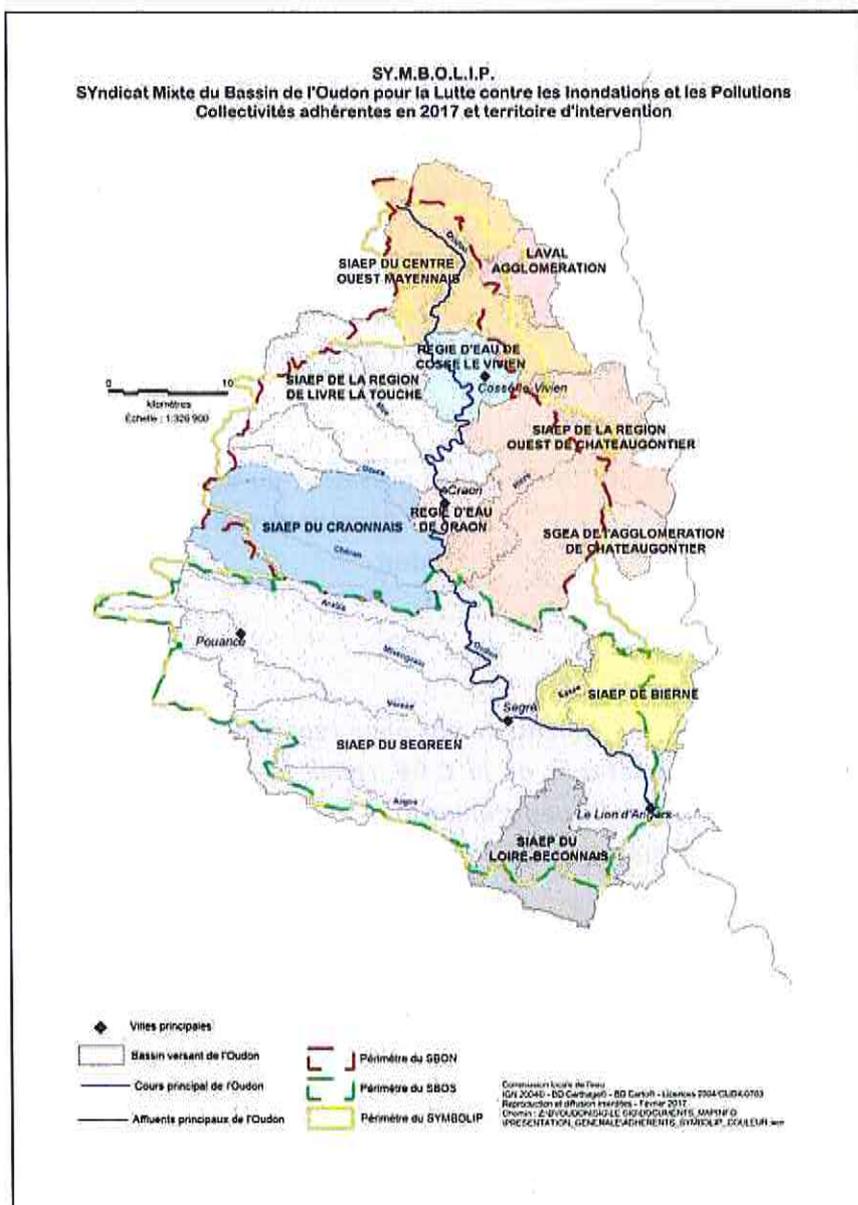
En 2017, elle comprend 59 membres répartis comme suit :

- 31 membres représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics locaux,
- 18 membres représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- 10 membres représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés.

1.5. Présentation de l'organisation

1.5.1. Structure porteuse

Le SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions (SY.M.B.O.L.I.P.) est structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau.



Les membres du SY.M.B.O.L.I.P. sont :

- les 2 Syndicats de bassin de l'Oudon sud et nord,
- 11 structures en charge de l'alimentation en eau potable sur le bassin versant de l'Oudon (Syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable du Segréen, de Loire-Béconnais, de Bierné, du Craonnais, de la Région Ouest de Château-Gontier, du Centre Ouest Mayennais, de Livré la Touche ; Syndicat Intercommunal pour la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'urbanisme de l'agglomération de Château Gontier ; communes de Craon et Cossé le Vivien ; la Communauté d'agglomération de Laval.

1.5.2. Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau a fixé son organisation dans un règlement intérieur adopté en 2010. Suite au renouvellement de la C.L.E. en 2016, ce règlement a été actualisé et adopté lors de la séance plénière du 22 mars 2017.

La C.L.E. est globalement structurée de la manière suivante :

- La C.L.E. plénière,
- Le Bureau,
- L'exécutif (réunion du Président et des Vice-présidents).

Suite au renouvellement de la C.L.E., l'installation s'est déroulée le 25 mai 2016. Ont été élus :

Président Et en charge des milieux aquatiques au nord et de la gestion quantitative	Louis MICHEL	Vice-président du Syndicat du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions
1er Vice-président Et en charge des milieux aquatiques au sud, de la qualité de l'eau et des pollutions agricoles	Joël RONCIN	Maire délégué de Montguillon, adjoint de Segré-en-Anjou Bleu
2 ^e Vice-président Et en charge des pollutions non agricoles	Hervé FOUCHER	Vice-président du Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon

1.5.3. Cellule d'animation

La cellule d'animation se compose en 2017 de 1,97 équivalents temps plein répartis comme suit :

Secrétaire - 0,25 ETP – Adjoint administratif - *secrétariat de la C.L.E., paye et carrière des agents, accueil physique et téléphonique, organisation matérielle des réunions,...*

Comptable - 0,20 ETP – Rédacteur territorial - *comptabilité, finances, gestion des subventions, actes décisionnels...*

Animatrice de la C.L.E. - 0,70 ETP – Ingénieur principal - *animation de la commission, organisation des réunions, planification et suivi des travaux de la commission, suivi de la mise en œuvre du schéma, organisation de la cellule d'animation, suivi des réflexions, opérations ou travaux extérieurs,...*

Chargée de mission de l'évaluation du S.A.G.E. - 0,32 ETP – Ingénieur - *création et suivi des indicateurs du S.A.G.E., analyse et aide à la décision, production de rapports ou présentations,...*

Administrateur des données du S.A.G.E. – évaluation/SIG et site Internet - 0,50 ETP – Technicien principal – *Assiste l'ingénieur en charge de l'évaluation du S.A.G.E. : récupération des données, traitement et analyse ponctuelle des données. Et administre le site Internet : mises à jour, insertion des nouveaux articles rédigés par les techniciens, création de la newsletter,...*

Les agents sont titulaires de la fonction publique territoriale et sont mutualisés pour d'autres missions pour le bassin versant de l'Oudon (milieux aquatiques, lutte contre les inondations et les pollutions diffuses).

En outre, la C.L.E. s'appuie sur les agents techniques des syndicats de bassin pour l'expertise nécessaire à ses missions.

2. Présentation des activités de la C.L.E.

2.1. Les réunions

18 réunions ont été organisées par la C.L.E. en 2017, dont 9 consacrées à la nouvelle compétence des communautés de communes « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (G.E.M.A.P.I.) et au projet de fusion des trois syndicats de bassin.

La liste des réunions figure en annexe 1.

À noter qu'un débat a été organisé en C.L.E. plénière le 13 septembre 2017 à l'occasion de l'avis demandé par le Comité de bassin sur le **projet de plan d'adaptation au changement climatique**. Des interventions ont servi de support à ce débat :

- M BLANCHARD Patrick (Centre Régional de la Propriété Forestière) - Évaluation des données climatiques des 30 dernières années et problématiques et outils pour la gestion des forêts,
- M ROBERT Alexis (Département de la Mayenne) – Perspectives du changement climatique sur le bassin Loire-Bretagne et impacts possibles sur l'eau,
- M BONIOU Pascal (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) – Présentation du plan d'adaptation au changement climatique et de la consultation.

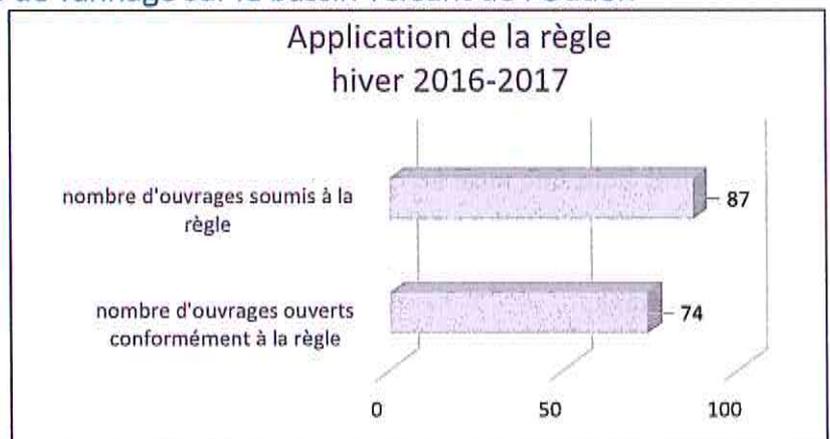
2.2. Résumé des avis de la C.L.E., du bureau ou du Président

La liste des dossiers pour lesquels l'avis de la C.L.E. ou du Président a été sollicité ainsi que le résumé des avis figurent en annexe 3 avec la liste des récépissés des déclarations.

13 dossiers ont été analysés par la cellule d'animation et le bureau de la C.L.E. en 2017.

2.3. Règle de gestion des ouvrages de vannage sur le bassin versant de l'Oudon

La règle de gestion a pour objet la gestion coordonnée de l'ensemble des ouvrages de vannages sur le bassin versant de l'Oudon compatible avec les objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau et les usages. Elle permet la libre circulation de l'eau, des sédiments et des espèces entre les mois de novembre et mars.



Le comité de pilotage s'est réuni le 15 novembre 2017 pour faire le bilan de la mise en œuvre de la règle pendant l'hiver 2016-2017 et préparer la saison hivernale 2017-2018.

Le cas particulier de la réduction de l'ouverture des ouvrages avec rivière de contournement (continuité écologique assurée) a été abordé sans être conclu.

2.4. Gestion quantitative de la ressource en eau

Un avenant aux contrats territoriaux existants pour engager les premières actions du programme de gestion quantitative été préparé en 2017 mais est resté sans suite. L'Agence de l'eau a préféré, par souci de simplification, intégrer les actions aux contrats existants. Au final, les actions suivantes ont été conduites :

- État des lieux des plans d'eau et propositions pour leur déconnexion des cours d'eau (menée par le Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon),
- Actualisation du guide de gestion des cours d'eau avec une nouvelle fiche technique sur la gestion des plans d'eau,
- Intégration des enjeux de la gestion quantitative dans le cadre de la révision de la charte passée avec les préconisateurs agricoles (menée par le Syndicat du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions),
- Accompagnement de 8 communes pour des économies d'eau.

2.5. Étude pour l'organisation des compétences G.E.M.A.P.I. sur le bassin de l'Oudon

Les Présidents des 3 syndicats de bassin et de la Commission Locale de l'Eau ont souligné l'efficacité des structures mises en place pour l'amélioration de la ressource en eau et de sa gestion sur le bassin versant de l'Oudon. Il a été décidé en 2015 de mener une étude pour l'organisation des compétences « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », en collaboration étroite avec les E.P.C.I.⁴ à fiscalité propre, suivant deux axes :

- Étudier les modalités de transfert de la compétence G.E.M.A.P.I. des communes aux communautés de communes/d'agglomération dans le cadre des 3 syndicats de bassin versant existants (S.B.O.S., S.B.O.N., SY.M.B.O.L.I.P.).
- Étudier la faisabilité et la plus-value qu'apporterait la fusion des 3 syndicats de bassin versant S.B.O.S., S.B.O.N., SY.M.B.O.L.I.P.

La Sté ESPELIA, missionnée pour conduire cette étude, a rendu son rapport à la fin de l'année 2016.

Il s'agit d'une analyse de l'organisation actuelle, de l'exposé des scénarios possibles de l'organisation future et des arbitrages (ou choix) qui ont été faits par le Comité de pilotage. Les dimensions suivantes ont été abordées : territoire, compétences, gouvernance, ressources humaines.

En 2017, la C.L.E. et les assemblées d'élus se sont saisis des résultats de l'étude et pris les décisions nécessaires pour une mise en œuvre de « la G.E.M.A.P.I. » le 1^{er} janvier 2018.

Les étapes administratives ont été les suivantes :

- Exposé des 3 scénarios proposés et du scénario préférentiel de fusion retenu par le Comité de pilotage,
- Délibération des assemblées sur le scénario de fusion de février à juin 2017,
- Arrêté inter-préfectoral de projet de fusion des 3 syndicats en juillet 2017,
- Délibérations des structures concernées (syndicats de bassin, d'alimentation en eau potable, communes et communautés de communes) entre juillet et décembre 2017,
- Arrêté inter-préfectoral de fusion des 3 syndicats et statuts du Syndicat du bassin de l'Oudon le 20 décembre 2017.

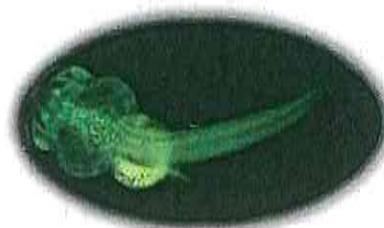
⁴ Etablissement Public de Coopération Intercommunale

2.6. Mesure de l'impact des résidus médicamenteux et autres polluants sur l'axe thyroïdien et oestrogénique

La C.L.E. a souhaité acquérir une meilleure connaissance de l'impact des résidus de médicaments, et des autres micropolluants tels que les produits phytosanitaires sur le milieu aquatique.

Le laboratoire Watchfrog propose la réalisation de tests consistants à exposer des larves d'amphibiens et de poissons avec un échantillon d'eau à tester. Les larves deviennent fluorescentes au contact de polluants. La fluorescence des larves est proportionnelle à l'effet. Le résultat des tests est exprimé en équivalent hormone.

Il a ainsi été réalisé des analyses sur un échantillon prélevé le 9 août 2016 au niveau de la station de Maingué sur l'Oudon à Segré. Les résultats de ces analyses ont été présentés en C.L.E. plénière du 9 novembre 2016.



Crédit photo : WATCHFROG

Il a été décidé d'étendre les analyses en 2017 sur une période plus longue et en ciblant la période de reprise des écoulements suite à l'étiage. Le protocole suivant a été appliqué : Les eaux ont été prélevées toujours à la station de Maingué, en continu, pendant 6 jours. Le prélèvement de la journée a ensuite été analysé par le procédé Watchfrog et par une analyse à large spectre. Les résultats de ces analyses ont été présentés à la conférence sur les perturbateurs endocriniens, organisée par la cellule d'animation de la C.L.E. pour la journée mondiale de l'eau (22 mars 2018).

2.7. Etude pour réaliser l'inventaire des éléments stratégiques du bocage pour la gestion de l'eau

Le bureau de la C.L.E. a validé une mission préalable de réflexion pour la mise en œuvre de la disposition E-41 du S.A.G.E. Elle s'est déroulée en 2017 et a consisté à :

- Établir la liste des différents inventaires existants du bocage (utilisations possibles et limites d'usage) et les moyens de protection du bocage dans les documents d'urbanisme.
- Réaliser d'une pré-localisation des éléments stratégiques du bocage sur deux communes.

Ces éléments ont été présentés devant le bureau de la C.L.E. le 1^{er} septembre 2017. Une méthodologie a été arrêtée et sera appliquée en 2018.

2.8. Taux d'étagement des cours d'eau

Les objectifs de taux d'étagement des cours d'eau ont été fixés partiellement dans le S.A.G.E. en 2012 dans l'attente des résultats de l'étude de continuité écologique menée sur les cours d'eau classés en liste 2 : Oudon amont, Hière, Uzure. Aussi, la C.L.E. s'était donnée 3 ans après publication du S.A.G.E. pour fixer les objectifs définitifs pour l'ensemble des masses d'eau.

Le travail mené en 2016 et en 2017 a permis d'aboutir à une validation lors de la C.L.E. plénière du 22 mars 2017 des objectifs définitifs pour toutes les masses d'eau. Le tableau de synthèse figure en annexe 10 au présent rapport annuel. Il a vocation à remplacer le tableau qui figure en annexe 7 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans le S.A.G.E.

2.9. Autres actions ou réunions suivies par le Président ou la cellule d'animation

Le Président, les Vice-présidents ou la cellule d'animation de la C.L.E. participent à des réunions organisées par divers organismes afin d'assurer le suivi et la coordination des actions entreprises dans le domaine de l'eau sur le bassin de l'Oudon, de la Maine ou Loire-Bretagne.

La liste des réunions auxquelles le Président, les Vice-président ou la cellule d'animation ont été invités figure en annexe 2.

A noter l'intervention de Monsieur Louis MICHEL :

- A Rennes au Carrefour des gestions locales de l'eau pour présenter la démarche de prospective sur « l'eau et l'agriculture » initiée sur le bassin versant de l'Oudon dans le cadre de la C.L.E. et poursuivie par un travail de veille dans le cadre de la compétence « pollutions diffuses » au SY.M.B.O.L.I.P.
- A Pornic à l'occasion d'un colloque « la compétence G.E.M.A.P.I. : un outil d'aménagement des territoires » organisé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

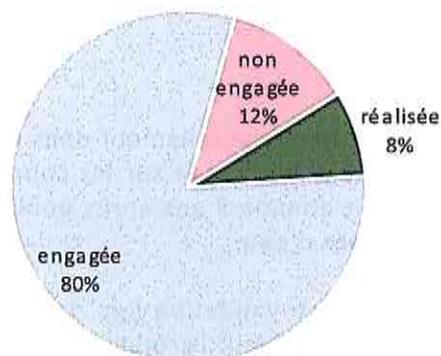
3. Mise en œuvre du S.A.G.E.

3.1. Tableau de synthèse listant l'ensemble des dispositions du S.A.G.E.

L'annexe 4 présente la liste de l'ensemble des dispositions du S.A.G.E., l'année où elles doivent être mises en œuvre, l'état d'avancement réel et les actions réalisées.

Le graphique suivant synthétise l'état d'avancement des 51 dispositions du S.A.G.E. au 31 décembre 2016 (Les données de l'année 2017 seront intégrées au système d'évaluation du S.A.G.E. dans le courant de l'année 2018, d'où un décalage de présentation d'un an).

Etat d'avancement des dispositions du SAGE
de l'Oudon au 31 déc 2016



13 dispositions devaient être mises en œuvre en 2014, 2015, 2016 et 2017. 3 sont réalisées, 9 sont engagées et une seule n'est pas engagée, il s'agit de la « Disposition A-01 (C) : Intégrer l'objectif prioritaire de maintien du taux d'auto-provisionnement dans les secteurs des schémas départementaux d'adduction d'eau potable ».

Les deux règles édictées dans le S.A.G.E. pour la gestion des ouvrages de vannages et pour limiter les effets des imperméabilisations sont mises en œuvre.

3.2. Point sur les masses d'eau en objectif 2021

Masses d'eau en objectifs global 2021	Etat de la masse d'eau (données Agence de l'Eau 2013)
L'ETANG DE LA BLISIERE (FRGL109), type Plan d'eau	MOYEN

Pour le plan d'eau de la Blisière, étang privé, aucune action spécifique n'a été conduite à notre connaissance.

3.3. Tableau de bord et indicateurs communs des S.A.G.E.

Le tableau de bord et indicateurs communs des S.A.G.E. figure en annexe 5. Les indicateurs 2017 du secrétariat technique de bassin Loire-Bretagne ne sont pas communiqués car ils sont en révision.

3.4. Contrats directement liés à la mise en œuvre du S.A.G.E. approuvé

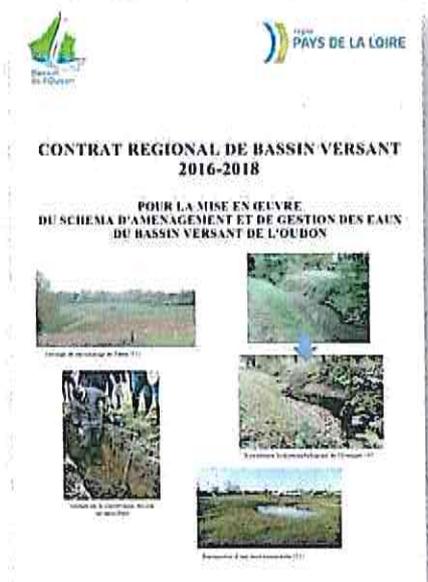
La Commission Locale de l'Eau en partenariat et en collaboration avec les maîtres d'ouvrages locaux (Syndicats de Bassin de l'Oudon, SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les Inondations et les Pollutions, communes, associations,...) ainsi qu'avec les partenaires financiers propose ou participe à l'élaboration des programmes d'actions pour répondre aux enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Une synthèse des contrats (carte de présentation et tableaux financiers) figure en annexe 9.

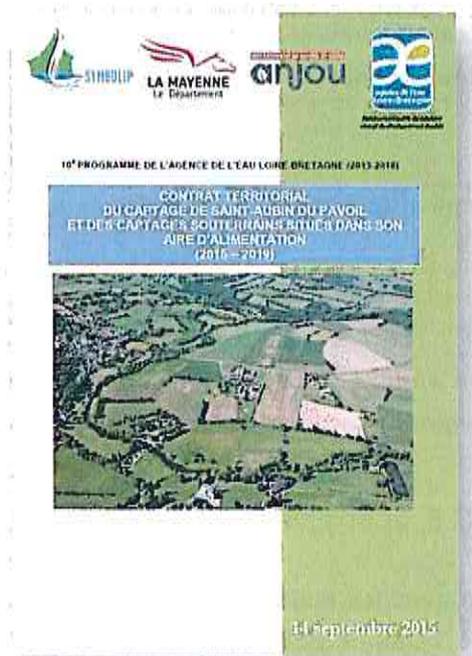
3.4.1. Contrat Régional de Bassin Versant de l'Oudon 2016-2018

Un nouveau contrat 2016-2018 a été signé le 30 novembre 2016 avec la Région Pays de la Loire et est mis en œuvre en 2017.

Le contrat contient 29 actions dans les domaines de l'amélioration de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et de la gestion quantitative portées par une dizaine de maîtres d'ouvrage pour un montant total estimé à 2 761 208 millions d'euros dont 786 705 € de participation de la Région des Pays de la Loire.



3.4.2. Contrat territorial « pollutions diffuses » 2015-2019



Ce contrat a été signé le 14 septembre 2015 pour un montant total d'opérations de 2 467 000 € menées par le SY.M.B.O.L.I.P. (1 758 000 €) et d'autres collectivités (709 000 €) avec la participation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 1 279 150 €, du Département de la Mayenne à hauteur de 253 750 € et du département de Maine et Loire à hauteur de 18 600 €.

Il permet la mise en œuvre d'un programme d'actions pour réduire significativement les pollutions diffuses agricoles et non agricoles sur l'aire d'alimentation en eau potable du captage de Saint Aubin du Pavoil et sur les aires d'alimentation en eau potable des captages souterrains.

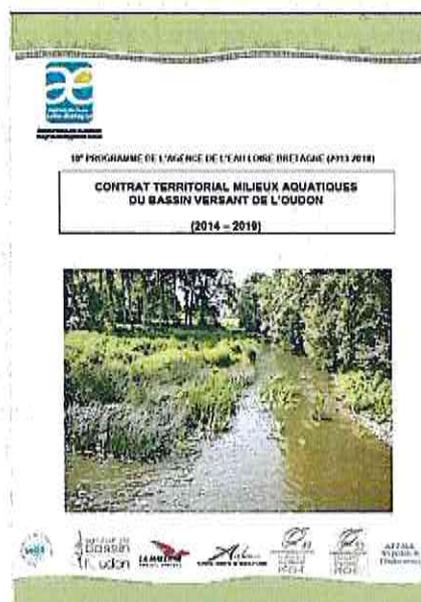
Un avenant a été signé en 2016 pour réajuster les taux de subventions aux nouvelles modalités d'aides de l'A.E.L.B.

3.4.3. Contrat territorial milieux aquatiques 2014-2018

Ce contrat a été signé le 24 septembre 2014 pour un montant total de travaux de 4 881 000 € menés par les syndicats de bassin Oudon sud (1 857 000 €) et nord (2 125 000 €), les fédérations et associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique (337 500 €), le département du Maine et Loire (561 500 €) avec la participation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 2 379 750 € et du Département de la Mayenne à hauteur de 377 000 €.

Il permet la mise en œuvre d'un programme pour la reconquête des milieux aquatiques jusqu'en 2018.

En 2017, la C.L.E. a été associée à la seconde réunion bilan n + 3 de ce contrat.



4. Actions de communication

4.1. Site internet et newsletter

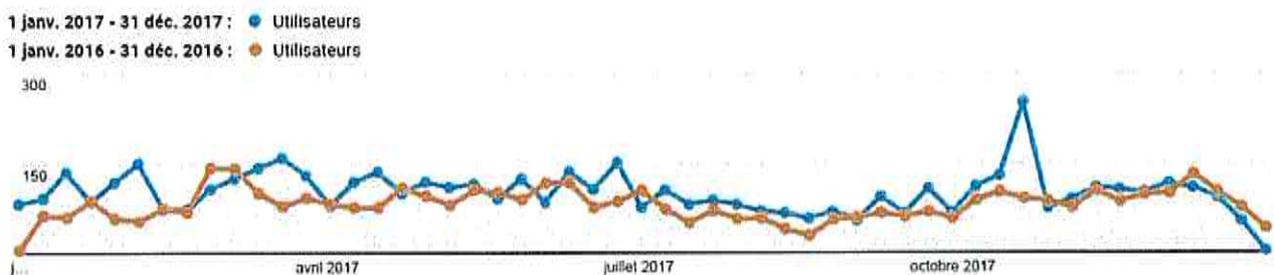
Le site Internet www.bvoudon.fr permet la diffusion des documents du S.A.G.E. et l'information sur les actions mises en œuvre. L'objectif est d'informer le grand public sur les réalisations et les résultats obtenus. Il a été complété par l'envoi d'une newsletter « *Inf'eau Oudon web* » pour inciter les abonnés à se rendre sur le site et consulter les dernières informations.

Le site Internet dispose d'un accès réservé aux réunions et documents mis en consultation des différentes assemblées C.L.E., S.B.O.S., et SY.M.B.O.L.I.P. et aux groupes de travail (Accès distincts réservés aux membres de ces instances).

Le site est mis à jour par Géraldine COUSIN et Régine TIELEGUINE, les rédactions sont proposées par les techniciens et validées par Régine TIELEGUINE.



Le graphe suivant présente les statistiques de fréquentation du site en 2016 et 2017. Il y a eu 4 676 utilisateurs. La fréquentation est en hausse de 31 % par rapport à 2016.



4.2. Journée mondiale de l'eau fêtée sur le bassin versant de l'Oudon

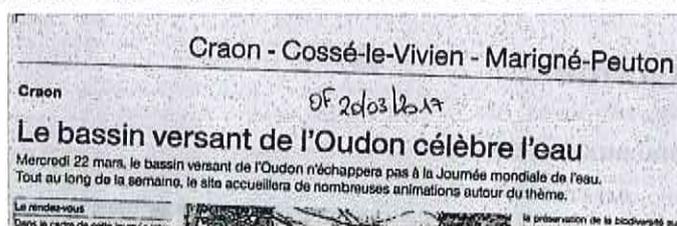
La Journée mondiale de l'eau, dont l'objectif est « d'attirer l'attention sur l'importance de l'eau et de promouvoir la gestion durable des ressources en eau douce », se célèbre le 22 mars de chaque année.

Le Président de la C.L.E. a souhaité que la journée mondiale de l'eau soit fêtée sur le bassin versant de l'Oudon pour exposer au grand public ce qui est fait.



La Commission Locale de l'Eau a invité les structures membres de la C.L.E. et autres (collectivités, associations, chambres consulaires, Etat,...) à organiser des manifestations grand public à l'occasion de cette journée (ou dates proches) sur le bassin versant de l'Oudon.

L'organisation de la manifestation (logistique, communication, prestations,...) reste à la charge de l'organisateur. La C.L.E. se charge d'organiser une communication globale commune, de coordonner cette opération à l'échelle du bassin versant de l'Oudon, et d'assurer le lien avec les instances organisatrices de la journée mondiale de l'eau.



PROGRAMME 2017 :

- PECHE — K'Napêche sur l'étang communal à Montjean (Organisateur : mairie de Montjean),
- EAU POTABLE – Visite de la station de traitement de l'eau potable de Chauvon (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Segréen),
- NATURE & BIODIVERSITE – A la découverte de la mare et de ses habitants (Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud)
- INONDATIONS - Visite d'un site de sur-stockage des eaux (SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions)
- NATURE & BIODIVERSITE — Visite commentée du chemin de la nature avec un ornithologue et un botaniste (Mayenne Nature Environnement),
- NATURE & BIODIVERSITE — Soirée Spectacle - Projection du Film « Renaissance de l'Oudon » et pièce de théâtre « Belle orchidée » (Cie Pakapaze) (Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon)
- AMENAGEMENT & QUALITÉ DE L'EAU – jeux autour du plan d'eau du Mûrier (Phyt'eau propre 53 (Département et Chambre d'agriculture de la Mayenne))
- AGRICULTURE - Visite d'une exploitation agricole engagée dans le programme « Agr'eau Oudon » et de la station de traitement de l'eau potable de Chauvon (SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions avec le CERFRANCE 53-72 et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Segréen).

Bilan :

- Total structures mobilisées : 10
- Total intervenants mobilisés : 25 (2 à 3 par structures)
- Total participants : 200 environ
- Total articles presse « locale » sur l'eau : 10

Il a été décidé de reconduire cette organisation en 2018.

4.3. Plaquette d'évaluation du S.A.G.E. « 15 ans d'actions pour la gestion de l'eau »

En 2017, la cellule évaluation a finalisé la plaquette « 15 ans d'actions pour la gestion de l'eau ». Elle a été éditée à 500 exemplaires pour être distribuée largement aux différents acteurs du territoire et mise à disposition du public.

Elle est téléchargeable sur www.bvoudon.fr rubrique planification.



5. Evaluation - Suivi de la qualité des eaux

5.1. Actions menées dans le cadre de l'évaluation du S.A.G.E.

Les missions suivantes ont été réalisées en 2017 :

- mise à jour à l'état 2016 des 20 indicateurs-clés du nouveau système d'évaluation du S.A.G.E. révisé.
- Les bases de données liées aux suivis de la gestion de la ressource, des milieux aquatiques, de la lutte contre les inondations, de la lutte contre les pollutions ont été renseignées régulièrement.
- Le Système d'Information Géographique continue de s'étoffer grâce au partenariat avec GEOPAL et l'IGN.
- La C.L.E. poursuit l'administration du dispositif de collecte identifié auprès du SANDRE pour le bassin versant de l'Oudon (code : 0400000940).
- La C.L.E. poursuit la fourniture de données qui lui sont propres, notamment celles liées à l'inventaire des zones humides.

5.2. Réseau de points de mesures, protocole de suivi et résultats

Le réseau et les protocoles de suivi sont présentés dans le tableau qui figure en annexe 6.

Les principales conclusions sur la qualité de l'eau sont (voir graphiques en annexe 7) :

- Concernant les nitrates, il y a eu dépassement de la norme des 50 mg/l à la prise d'eau de Segré pendant 16 jours en 2017. Ce paramètre respecte le Code de la santé publique qui impose de ne pas dépasser plus de 18 jours par an (5% du temps) cette norme, pour autant, le respect de ce paramètre reste fragile. D'autant qu'il ne s'est pas traduit par un flux important de nitrates, il a vraiment s'agit des premières lames d'eau qui ont suivi un automne sec et qui, de fait, se sont retrouvées chargées en terme de concentration (pas de quantité globale).
- Concernant les ressources en eau souterraines : 4 captages sur les 10 présents sur le bassin versant de l'Oudon et utilisés pour l'alimentation en eau potable sont chargés en nitrates (teneurs au-delà des 40 mg/l).
- Les cours d'eau présentent toujours une qualité passable en phosphore. On note même une augmentation des concentrations en phosphore dans l'Oudon à Châtellais.

Cette augmentation est probablement à relier aux débits particulièrement faibles de 2017. Les rejets des stations d'épuration se retrouvent plus concentrés. De plus, les situations d'étiage favoriseraient le déstockage du phosphore présent dans les sédiments.

- Les cours d'eau présentent toujours une quantité importante de matière organique (après une légère tendance à la baisse, les teneurs tendent à rester stables, mais des variations interannuelles et inter-cours d'eau fortes sont enregistrées).
- Concernant les résidus de produits phytosanitaires : les molécules " historiques " désormais interdites (Atrazine, Diuron, Alachlore) disparaissent des données alors que ce sont leurs molécules de dégradation qui sont retrouvées (Atrazine-2-hydroxy, ESA alachlore, ESA metolachlore, OXA metolachlore). On observe toujours la présence importante de l'AMPA (molécule de dégradation du Glyphosate) dans les analyses. Cependant il est désormais prouvé que cette molécule provient également de la dégradation des lessives, il est difficile de la relier uniquement à la problématique des produits phytosanitaires. Il est donc plus " fiable " de ne s'intéresser qu'à la présence du Glyphosate. Celui-ci est toujours bien présent au printemps et traduit bien un usage herbicide à cette période. On le retrouve cependant beaucoup moins que par le passé. Sinon, le Métaldéhyde a été retrouvé de janvier à mars 2017 dans des proportions bien moindre que les années où il a posé problème (2012, 2013). Au final, le bruit de fond est toujours bien présent sur l'ensemble des cours d'eau, mais l'on n'observe pas de dégradation de la situation. L'eau brute de la prise d'eau de Segré a respecté les normes du Code de la Santé publique pour la production d'eau potable en 2017.

6. Budget et financement

Le SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les Inondations et les Pollutions, structure porteuse de la C.L.E., recouvre les participations financières auprès :

- des Départements de la Mayenne et de la Loire Atlantique pour leurs communes,
- des Communautés de Communes du canton de Pouancé et du canton de Segré pour leurs communes,
- des autres Communes incluses dans le périmètre de l'élaboration du S.A.G.E.

Le total des participations attendues s'élève à 33 800 € en 2017. Les collectivités ont finalement versé 22 559,66 €

Les partenaires financiers du S.A.G.E. et de la structure d'animation de la C.L.E. sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (A.E.L.B.), la Région des Pays de la Loire et les départements.

En 2017, les plans de financement par action sont reportés dans le tableau page suivante (recettes attendues calculées sur les dépenses réelles, il peut y avoir un décalage dans les versements par rapport à l'année budgétaire).

Action	montant total TTC en 2017	aide agence de l'eau attendue		aide Région attendue		aide département 53 attendue		aide département 49 attendue		A charge de la C.L.E.	
opération groupée vers le zéro phytos et économies d'eau	11 182,50 €	30%	3 354,75 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	70%	7 827,75 €
étude GE.M.A.P.I.	54 180,00 €	80%	43 344,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €	20%	10 836,00 €
inventaire zones humides	12 795,00 €	50%	6 397,50 €		0,00 €		0,00 €	5%	639,75 €	45%	5 757,75 €
inventaire des éléments stratégiques du bocage	6 360,00 €		0,00 €		0,00 €	80%	5 088,00 €		0,00 €	20%	1 272,00 €
communication (évaluation et journée mondiale de l'eau)	2 766,83 €	40%	1 106,73 €	40%	1 106,73 €		0,00 €		0,00 €	20%	553,37 €
conférence perturbateurs endocriniens	6 048,09 €	60%	3 628,80 €		0,00 €	20%	1 209,60 €		0,00 €	20%	1 209,60 €
animation de la C.L.E.	122 096,39 €	70%	85 467,47 €	26,27%	32 074,72 €					3,73%	4 554,20 €
TOTAL	215 428,72 €		143 299,26 €		33 181,45 €		6 297,60 €		639,75 €		32 010,66 €

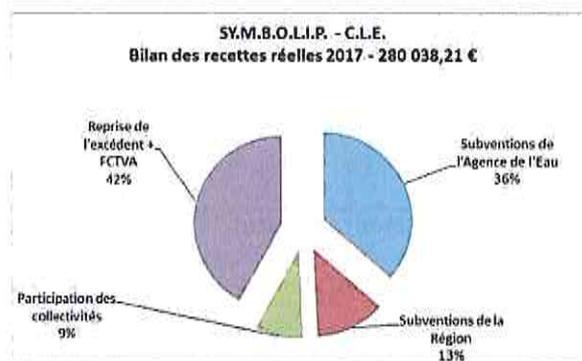
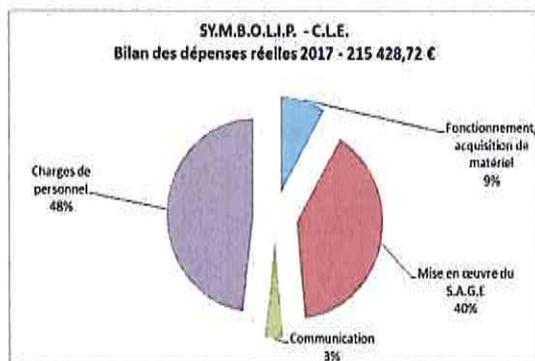
La clôture de l'étude GE.M.A.P.I. en 2017 permet d'en faire le bilan financier global sur la période 2015-2017 :

Action	Montant total TTC	Aide A.E.L.B.	A charge C.L.E.
	2015-2017	2015-2017	2015-2017
Etude GE.M.A.P.I.		80 %	20 %
	68 208,14 € TTC	54 566,51 €	13 641,63 €

Pour l'année 2017, le compte administratif du budget annexe C.L.E. est synthétisé dans le tableau ci-après. Le total des dépenses s'élève à 221 542,12€, le total des recettes s'élève à 285 941,61 €.

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
0 11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 912,09	
0 12	CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	103 627,62	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	588,16	
6542	CREANCES NON RECOUVREES	210,00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	4 630,20	
22	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
70	RBST AUTRES REDEVABLES		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS		162 508,94
777	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS		1273,20
2	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		105 731,12
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		219 968,07	269 513,26
RESULTAT		49 545,19	
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES		115,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1273,20	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	300,85	
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		4 630,20
0 21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
00 1	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		11683,15
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1 574,05	16 428,35
RESULTAT		14 854,30	

Les graphiques suivants présentent les dépenses et recettes réelles du compte administratif 2017 du budget annexe C.L.E.



7. Analyse – Bilan – Perspectives

7.1. Analyse de l'activité de l'année

L'activité a été marquée par

- L'appui de la C.L.E. à la réorganisation des compétences de la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon avec in fine la fusion des 3 syndicats de bassin en Syndicat du bassin de l'Oudon en parallèle de la prise de compétence G.E.M.A.P.I. par les Communautés de communes.
- En conséquence, la structure porteuse de la C.L.E. a changé le 1^{er} janvier 2018. Les modalités de financement de la C.L.E. évolueront également.
- La première communication grand public organisée à l'échelle du bassin versant de l'Oudon dans le cadre de la journée mondiale de l'eau.

7.2. Prévisionnel par préconisation du S.A.G.E.

Une liste des dispositions qui doivent être mises en œuvre par la Commission Locale de l'Eau figure en annexe 8 avec le programme de travail qui s'y rapporte pour l'année 2018.

7.3. Perspectives à moyen terme

La Commission Locale de l'Eau va suivre la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour anticiper la révision du S.A.G.E.

L'année 2019 va être consacrée à l'évaluation des Contrats territoriaux et du Contrat Régional de Bassin Versant en collaboration étroite avec le Syndicat du bassin de l'Oudon. Cette évaluation servira à la concertation locale pour établir un nouveau programme d'actions global 2020-2025 répondant à la mise en œuvre du S.A.G.E. et ce, dans le cadre du 11^e programme de l'Agence de l'Eau.

Adopté en bureau de la C.L.E., le 6 juin 2018,

*Monsieur Louis MICHEL,
Président de la C.L.E.*



Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état

Etat	Niveau de confiance de l'état		
	Bon	Moyen	Médiocre/Mauvais
Très bon	[Barre verte]	[Barre orange]	[Barre rouge]
Bon	[Barre verte]	[Barre orange]	[Barre rouge]
Moyen	[Barre verte]	[Barre orange]	[Barre rouge]
Faible	[Barre verte]	[Barre orange]	[Barre rouge]

Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

Niveau de confiance de l'état

- Élevé (É)
- Moyen (M)
- Faible (f)

Etat ou potentiel écologique

- Très bon (bleu)
- Bon (vert)
- Moyen (jaune)
- Médiocre (orange)
- Mauvais (rouge)
- Information non disponible (gris)

MEFM MEA (cercle double)

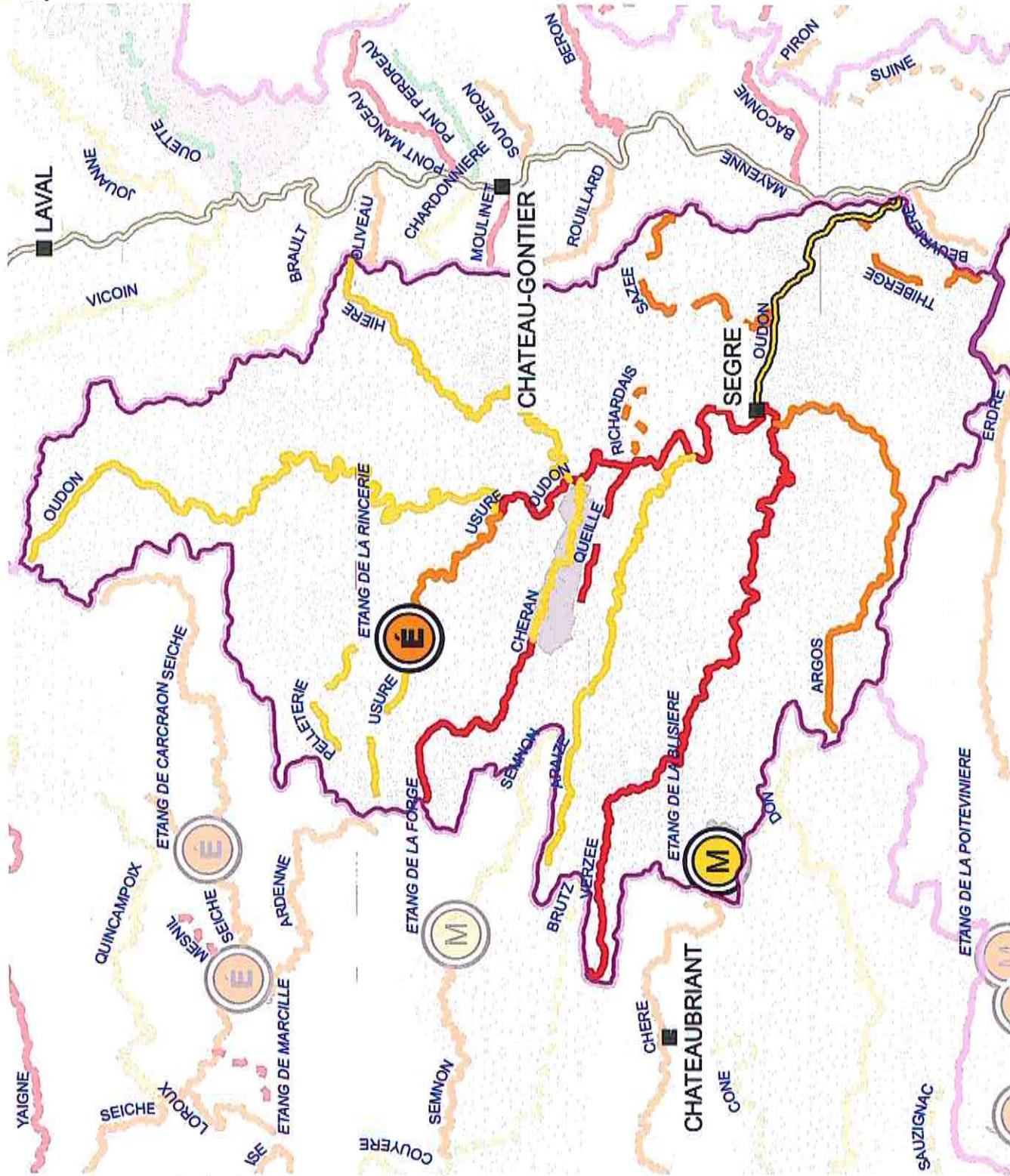
MEN (cercle simple)

MEFM MEA (ligne double)

Masse d'eau surfacique (hachure)

Echéances des objectifs

- 2015 (carré gris foncé)
- 2021 (carré gris clair)
- 2027 (carré blanc)
- objectif moins strict (carré rose)
- villes principales (carré noir)
- SAGE (carré blanc)



Annexe 1

Récapitulatif des réunions C.L.E. - Année 2017

Date	Type de réunion	Ordre du jour	Nb de participants	Principales décisions
01/02	Bureau C.L.E.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation du PAOT par les D.D.T. 49 et 53 2. Taux d'étagements des cours d'eau 2.1. Présentation de l'indicateur et des enjeux 2.2. Fixation des objectifs pour l'Hière, l'Uzure, le Chéran et l'Oudon suite à l'étude continuité écologique 2.3. Situation en 2016 par rapport aux objectifs fixés 3. Dossiers examinés pour avis 3.1. Avis D.I.G. aménagement 5 ouvrages hydrauliques 4. Etat d'avancement de l'étude G.E.M.A.P.I. 5. Compte administratif 2016 6. Rapport annuel 2016 – perspectives 2017 7. Validation de l'ordre du jour de la C.L.E. 8. Questions diverses 	<p>4/7 collège des élus 4/5 collège des usagers 2/3 collège de l'Etat et d'autres invités</p>	Avis sur dossiers
06/01	Réunion des Présidents des syndicats et C.L.E. (G.E.M.A.P.I.)	Modalités de consultation des assemblées S.B.O.S., S.B.O.N. et SY.M.B.O.L.I.P. sur le projet de réorganisation des compétences du « grand cycle » de l'eau (G.E.M.A.P.I.) sur le bassin versant de l'Oudon validé par la C.L.E.	4/4	Réunion commune des assemblées pour présenter le projet le 8 février 2018
08/02	Réunion des assemblées des élus du S.B.O.S., du S.B.O.N. et du SY.M.B.O.L.I.P. + agents	Présentation des 3 scénarios de réorganisation des compétences du « grand cycle » de l'eau (G.E.M.A.P.I.) sur le bassin versant de l'Oudon et du scénario préférentiel retenu par la C.L.E. – échanges et discussions	51/117	
23/02	Bureau C.L.E.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examen du dossier métabioénergies 2. Perspectives d'actions pour la C.L.E. en 2017 (annexe 8 du rapport annuel ci-jointe) 3. Le bassin versant de l'Oudon fête la journée mondiale de l'eau le 22 mars 2017 – programme 	<p>4/7 collège des élus 2/5 collège des usagers 1/3 collège de l'Etat</p>	Avis sur dossier
24/02	Réunion avec la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou	Échanges sur la G.E.M.A.P.I. – orientations sur le bassin versant de l'Oudon et sur le bassin de l'Erdre		

Date	Type de réunion	Ordre du jour	Nb de participants	Principales décisions
08/03	Réunion avec les Communautés de communes en « représentation-substitution »	Échanges sur la GE.M.A.P.I. et les 3 scénarios proposés pour le bassin de l'Oudon	1 CC non représentée	
22/03	C.L.E. plénière	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2016 2. Vote du règlement intérieur de la C.L.E. (2ème réunion) 3. Désignation d'un membre pour siéger au bureau (collège des élus) 4. Présentation du P.A.O.T. (plan d'action opérationnel territorialisé) par les Directions Départementales des Territoires 5. Taux d'étagements des cours d'eau 5.1. Présentation de l'indicateur et des enjeux 5.2. Situation en 2016 par rapport aux objectifs fixés 5.3. Validation des objectifs définitifs conformément au S.A.G.E. 6. Présentation de l'évolution des indicateurs principaux de suivi du S.A.G.E. et de l'état des eaux 7. Validation du rapport annuel 2016 8. Présentation des résultats de l'étude pour l'organisation des compétences GE.M.A.P.I. sur le bassin versant de l'Oudon 9. Questions diverses 	<p>13/31 collège des élus</p> <p>12/18 collège des usagers</p> <p>5/10 collège de l'Etat</p>	<p>Règlement intérieur de la C.L.E.</p> <p>Fixation des objectifs définitifs des taux d'étagement</p> <p>Validation du rapport annuel 2016</p> <p>Évolution de la C.L.E. dans le cadre de la GE.M.A.P.I.</p>
24/03	Membres C.L.E. + maîtres d'ouvrage + Région	Signature du Contrat Régional de Bassin Versant précédée de visites sur le terrain		
20/04	Etat 49 et 53 (DDT, préfecture, finances publiques)	Échanges sur les modalités administratives de la mise en œuvre des scénarios « GE.M.A.P.I. » - calages administratif et financier	11/12	
20/04 27/04 09/06	Réunion des Présidents des syndicats et C.L.E. (GE.M.A.P.I.)	Échanges sur la gouvernance et les finances dans le cadre de la mise en place de la GE.M.A.P.I.	4/4	Réunion commune des assemblées pour présenter le projet le 8 février 2018
09/06	Bureau C.L.E.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Suites de l'étude GE.M.A.P.I. 1.1. Projet de fusion des 3 syndicats de bassin de l'Oudon 1.2. Conséquences sur le portage et le financement de la C.L.E. Oudon 1.3. Modification du périmètre du S.A.G.E. Oudon 1.4. Calendrier prévisionnel 2. Journée mondiale de l'eau 2017 sur le bassin versant de l'Oudon 	<p>6/8 collège des élus</p> <p>2/5 collège des usagers</p> <p>3/3 collège de l'Etat et d'autres invités</p>	Avis sur dossiers

Date	Type de réunion	Ordre du jour	Nb de participants	Principales décisions
		<p>2.1. Bilan</p> <p>2.2. Préparation de la J.M.E. 2018</p> <p>3. Calage de la prochaine analyse d'eau sur les perturbateurs endocriniens</p> <p>4. Dossiers examinés pour avis</p> <p>4.1. Retour sur dossier SAS SARA Craon</p> <p>4.2. Eventuel autre dossier</p> <p>5. Ajout d'une C.L.E. plénière le 13 septembre 2017 – validation de l'ordre du jour</p> <p>6. Adaptation du document du S.A.G.E. Mayenne sur les zones humides et les documents d'urbanisme</p> <p>7. Questions diverses</p> <p>7.1. Plaquette évaluation du S.A.G.E. « 15 ans d'actions pour la gestion de l'eau »</p> <p>7.2. Prochaine réunion de bureau sur les éléments stratégiques du bocage (rendu de l'expertise)</p>		
19/06	Réunion des SIAEP en Mayenne	Échanges sur l'évolution de la compétence « pollutions diffuses » du SY.M.B.O.L.I.P.	6 SIAEP représentés sur 6	
30/08	Réunion avec l'E.P.L.	Échange sur la GE.M.A.P.I.		
01/09	Bureau C.L.E. et membres de la com Pollution du SY.M.B.O.L.I.P.	<p>1. Présentation des différents inventaires existants et des moyens de protection dans les documents d'urbanisme</p> <p>2. Réalisation d'une pré-localisation des éléments stratégiques du bocage sur deux communes tests</p>		
13/09	C.L.E. plénière	<p>1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2017</p> <p>2. Avis de la C.L.E. sur le plan d'adaptation au changement climatique</p> <p>3. Avis de la C.L.E. sur le projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (S.O.C.L.E.)</p> <p>4. Avis de la C.L.E. sur le projet de périmètre de fusion des 3 syndicats de bassin de l'Oudon et sur le devenir du portage de la C.L.E.</p> <p>5. Questions diverses</p>	<p>13/31 collège des élus</p> <p>11/18 collège des usagers</p> <p>7/10 collège de l'Etat</p>	Avis sur 3 dossiers stratégiques
15/09	Agents et Présidents des Syndicats de bassin de l'Oudon et C.L.E.	<p>1. Etat des lieux des organisations et retour des agents sur d'éventuelles modifications apportées en 2016/2017</p> <p>2. Diagnostique</p> <p>3. Propositions de la Société Espélia dans le cadre de la fusion – échanges avec les agents</p> <p>4. Calendrier prévisionnel – groupe de travail RH, organisation des mutations, avis comités...</p> <p>5. Questions diverses</p>	16/17	

Date	Type de réunion	Ordre du jour	Nb de participants	Principales décisions
03/10	Bureau	<p>1. Suite du bureau de juin 2017 : surfaces de communes non incluses dans le périmètre du S.A.G.E. Oudon mais incluses dans le bassin versant de l'Oudon</p> <p>2. Dossiers examinés pour avis</p> <p>2.1. Avis sur le Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) de la Mayenne</p> <p>2.2. Avis sur le dossier d'autorisation unique Loi sur l'eau concernant le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Angers</p> <p>2.3. Événuel autre dossier</p> <p>3. Orientations budgétaires pour 2018, programme de la C.L.E.</p> <p>4. Préparation de la Journée mondiale de l'eau 2018 sur le bassin versant de l'Oudon</p> <p>5. C.L.E. plénière du 15 novembre 2017 – validation de l'ordre du jour</p> <p>6. Questions diverses</p>	<p>5/8 collège des élus</p> <p>1/5 collège des usagers</p> <p>1/3 collège de l'Etat et d'autres invités</p>	<p>Avis sur dossiers</p>
15/11	COPIL Vannages	<p>1. Bilan de la mise en œuvre de la règle de gestion des vannages 2016-2017</p> <p>2. Perspectives d'application de la règle pour la période 2017-2018</p> <p>3. Cas de l'application de la règle pour les ouvrages dont la continuité écologique a été rétablie (rivière de contournement)</p> <p>4. Questions diverses</p>	20/39 invités	

Annexe 2

Récapitulatif des réunions auxquelles la C.L.E. est invitée à participer - Année 2017

Date	Organisme	Objet	présents
26/01	Carrefour des gestions locales de l'eau	Intervention sur la prospective « eau et agriculture » initiée par la C.L.E. sur le bassin versant de l'Oudon	M Michel Rachel
26/01	Département 53	Phyt'eau propre	M Michel Anouk
07/02	Collectif	Projet FARMaine	Sylvain
09/02	SY.M.B.O.L.I.P.	COPIL agricole	M Michel Régine
10/02	S.B.O.N.	Comité syndical sur GE.M.A.P.I.	M Michel Régine
17/02	S.B.O.N.	COPIL inventaire plans d'eau	M Michel Sylvain
24/02	Communauté de communes du Pays de Château-Gontier	Plan local d'urbanisme intercommunal	<i>Excusés - réunion C.L.E.</i>
02/03	Commune de Méral	Plan local d'urbanisme	Régine
23/03	Comité de bassin Loire-Bretagne	Réunion plénière	M Michel
27/03	SY.M.B.O.L.I.P.	Groupe de travail sur la charte des préconisateurs	Régine
29/03	S.B.O.N.	COPIL inventaire plans d'eau	M Michel Régine
05/04	S.B.O.N.	COPIL inventaire plans d'eau	M Michel Régine
13/04	Etat	Ecophyto 2	Anouk
25/04	Préfet 53	Comité sécheresse	M Michel
11/05	Région Pays de la Loire	Réunion GEOPAL	Géraldine
11/05	Comité de bassin	Réunion des Présidents de C.L.E.	M Michel Régine
15/05	Communauté de communes du Pays de Loiron	Plan Local d'Urbanisme intercommunal	M Michel
23/05	S.B.O.N.	Journée terrain sur la continuité écologique - visites sur la Mayenne et la Sarthe	M Michel Régine
30/05	S.B.O.N.	COPIL rétablissement de la continuité écologique du plan d'eau de St Aignan	M Michel Régine
07/06	Préfet 53	Comité départemental des risques naturels majeurs	M Chamaret
12/06	Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)	Intervention à l'occasion d'un colloque sur la GE.M.A.P.I. et aménagement du territoire	M Michel Régine
23/06	Préfet 53	Réunion sur les plans de contrôle	M Michel Régine
29/06	Préfet 49	Réunion sur la GE.M.A.P.I.	M Ronclin Régine
04/07	Préfet 49	Comité de l'eau	<i>excusés</i>
05 et 06 /07	Agence de l'eau Loire-Bretagne	Réunion des animateurs S.A.G.E.	<i>excusés</i>
12/07	S.B.O.N.	COPIL rétablissement de la continuité écologique du plan d'eau de St Aignan	M Michel Régine

Date	Organisme	Objet	présents
20/07	Région des Pays de la Loire	Réunion sur le projet Life « eau »	M Michel Régine
28/08	Communauté de communes du Pays de Loiron	Réunion sur la GE.M.A.P.I.	M Michel Régine
30/08	Préfet 53	Comité sécheresse	M Michel
05/09	Commune de St Algnan/Roë	Plan local d'urbanisme	<i>excusés</i>
07/09	SY.M.B.O.L.I.P.	Comité de pilotage agricole restreint	<i>excusé</i>
18/09	Agence de l'eau Loire-Bretagne	Forum de l'eau	M Michel
25/09	Département 53	Phyt'eau propre	M Michel Anouk
26/09	Commune de Méral	Plan local d'urbanisme	<i>excusés</i>
27/09	Communauté de communes du Pays de Château-Gontier	Plan local d'urbanisme intercommunal	<i>excusés</i>
03/10	S.B.O.N.	COFIL inventaire plans d'eau	M Michel Régine
13/10	Département 53	Phyt'eau propre	M Michel Rachel
18/10	Commune de Quelaines/Gault	Plan local d'urbanisme	Régine
15/11	S.B.O.N. et S.B.O.S.	COFIL CTMA	M Michel
28/11	Agence de l'eau Loire-Bretagne	Colloque « eau, économie et territoires : les nouveaux leviers d'actions »	M Michel Régine
08/12	Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou	COFIL construction d'un référentiel sur la responsabilité sociétale des entreprises adapté à la collectivité	Régine
12/12	Collectif	Projet FARMaine	Sylvain
13/12	S.B.O.N.	COFIL continuité écologique COFIL site des Hunaudières	M Michel
20/12	DREAL	Réunion animateurs S.A.G.E.	Régine

Annexe 3

Liste des dossiers soumis pour avis à la C.L.E. – année 2017

Qui sollicite ?	Qui ?	Pour ?	Objet	Date d'envoi	Avis	Date arrêté ou décision
D.D.T. 53	Président de la C.L.E.	avis	Déclaration d'intérêt général et autorisation unique pour aménagement d'ouvrages sur le bassin de l'Oudon	9 janvier 2017	Favorable à l'unanimité car le programme de travaux vise le bon état des eaux grâce à la restauration de la continuité écologique. Ce programme est en phase avec la réglementation, avec le S.D.A.G.E. et avec le S.A.G.E. Oudon.	19 juillet 2017
Préfète 49	Président de la C.L.E.	avis	Plan d'épandage de la Sté META BIO ENERGIE	25 janvier 2017	Favorable à l'unanimité avec 2 demandes : - Le bureau attend une explication sur la phrase suivante qui figure au dossier « les flux azotés des digestats viendront pour partie se substituer aux apports minéraux, ce qui permettra de faire baisser de manière significative les charges d'azote total à l'hectare. ». Il y a substitution de la charge mais comment se peut-il qu'il y ait une baisse de charge ? - Le bureau insiste pour que le stockage des digestats sur chaque exploitation soit bien différencié du stockage des effluents habituels de l'élevage et que ce stockage soit techniquement adapté aux digestats (pour éviter les départs au milieu). Ce dossier ne présente pas d'analyse de compatibilité avec le S.A.G.E. Oudon. Cependant, vu que ce dossier a peu d'impact sur l'eau et les milieux aquatiques, le bureau s'est quand même prononcé favorablement en majorité avec 2 observations : -l'absence d'analyse de compatibilité avec le S.D.A.G.E. et le S.A.G.E., -L'évitement des zones humides est proposé mais rien dans le dossier ne le garanti.	
Préfète 49	Président de la C.L.E.	avis	Ferme éolienne du Pays de Flée	24 février 2017		
Préfète 53	Président de la C.L.E.	avis	ICPE SAS SARA Craon	27 mars 2017	J'ai alerté vos services car le S.A.G.E. 2003 est cité dans le dossier alors qu'il a été révisé en 2014. Aussi, j'ai demandé à vos services l'analyse de compatibilité avec le S.A.G.E. Malheureusement, ne l'ayant toujours pas reçue, le bureau de la C.L.E. ne peut pas remettre d'avis sur ce dossier dans les délais impartis. Je vous demande de bien vouloir me transmettre cette analyse dans les plus brefs délais. Enfin, je me permets de vous alerter sur la nécessité d'actualiser l'autorisation d'exploiter le forage donnée en 1998 car le bassin versant de l'Oudon a été classé depuis en zone de protection renforcée à l'étiage. Il manque en particulier le volume maximal autorisé.	09/01/2018
Président du Comité de bassin Loire-Bretagne	Président de la C.L.E.	avis	Projet de plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne	10 mai 2017	Réponse au questionnaire en ligne. Voir PV C.L.E. du 13 septembre 2017.	

Qui sollicite ?	Qui ?	Pour ?	Objet	Date d'envoi	Avis	Date arrêté ou décision
DDT 49 et 53	Président de la C.L.E.	avis	Projets d'arrêtés 49 et 53 relatifs à l'interdiction de l'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques	Juin 2017	<p>Avant pris connaissance des projets d'arrêtés préfectoraux de la Mayenne et du Loire, constatant que la marge de recul proposée sans traitement est de 0 cm du bord du fossé en Mayenne, 30 cm du bord du fossé en Maine et Loire, 30 cm du bord du fossé en Sarthe,</p> <p>Considérant que le bassin versant de l'Oudon est dans une procédure de fusion qui demande de l'harmonie entre les 2 départements de la Mayenne et du Loire,</p> <p>Considérant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon, notamment la disposition F-47 demandant la cohérence des politiques départementales,</p> <p>Le bureau de la C.L.E. demande l'harmonisation des règles sur le bassin versant de l'Oudon et dit que cette réglementation doit aussi s'appliquer aux particuliers.</p> <p>Le bureau de la C.L.E. est consulté par rapport à la marge de recul à partir du haut de la berge du fossé.</p> <p>Les résultats de la consultation sont les suivants :</p> <p>(Nombre de consultés : 16)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marche de recul de 50 cm : 10 voix - Marche de recul de 30 cm : 1 voix - Contre toute marge de recul : 1 voix - Ne se prononce pas : 4 voix 	
Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne	Président de la C.L.E.	observations	Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau du bassin Loire-Bretagne	10 juillet 2017	<p>La C.L.E. remet un avis favorable à l'unanimité à la SOCLE compte tenu que les préconisations sont de bon sens pour une bonne gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et formule les observations suivantes :</p> <p>-La C.L.E. souhaite que la SOCLE comprenne des recommandations pour lever les freins juridiques à la réalisation par les syndicats de bassin versant des missions listées au L211-7 qui n'ont pas été incluses dans la compétence « G.E.M.A.P.I. » et qui restent donc dévolues au bloc communal. Dans le cadre juridique actuel, il n'y a pas simplification de la gouvernance des syndicats puisqu'actuellement composés de communes, ils seront demain composés des communes et des E.P.C.I.</p> <p>-La C.L.E. souhaite que la SOCLE demande ou affirme un soutien technique et financier renforcé pour les structures « GEMAPIENNES » aux compétences du grand cycle de l'eau intégrées et exercées à l'échelle d'un bassin versant. »</p> <p>-La C.L.E. demande que la proposition n°15 « Favoriser des structures aux statuts juridiques clairs et opérants » soit complétée par la phrase suivante « compatible avec leurs capacités budgétaires ».</p>	

Qui sollicite ?	Qui ?	Pour ?	Objet	Date d'envoi	Avis	Date arrêté ou décision
Préfet 53	Président de la C.L.E.	avis	Projet de périmètre de fusion des 3 syndicats de bassin de l'Oudon et sur le devenir du portage de la C.L.E. Dossier complémentaire ICPE extension d'un élevage avicole à Laigné	19 juillet 2017	Vote pour le projet de périmètre et le changement de structure porteuse : 30 POUR – 1 CONTRE. Le bureau de la C.L.E., réuni le 22 juin 2016 avait examiné ce dossier au regard du S.A.G.E. Oudon. L'avis était favorable avec les observations suivantes : - Les mesures sont prises pour que les stocks de fumier soient à l'abri et ne soient pas lessivés par les eaux de pluie ; - Des techniques de productions sont utilisées pour diminuer la quantité d'azote dans les rejets des volailles et également pour réduire la consommation d'eau ; - L'ensemble des effluents étant exporté en vue d'un compostage, l'impact du projet vis-à-vis des enjeux du S.A.G.E. est minime ; - La valorisation en compost est intéressante car elle permet la production d'éléments fertilisants normés plus facilement utilisable et maîtrisable en agriculture. Vu l'analyse du dossier complémentaire, cet avis du bureau est confirmé (consultation des membres par courrier électronique). Nous avons constaté que le programme de travaux est en phase avec le S.A.G.E. et nous remettons un avis favorable à l'unanimité.	20/12/2017
Président Fédération 53 pour la pêche et la protection du milieu aquatique	C.L.E.	avis	Plan départemental 53 pour la protection du milieu aquatiques et la gestion des ressources piscicoles	19 juillet 2017	Ce dossier ne présente pas d'analyse de compatibilité avec le S.A.G.E. Oudon. Cependant, vu que l'aménagement a peu d'impact sur l'eau et les milieux aquatiques, le bureau se prononce quand même favorablement. L'avis est favorable à l'unanimité avec une observation : - Le dossier ne précise pas s'il a été tenu compte de l'inventaire des zones humides effectué par la C.L.E. en 2009, mis à jour en 2016 sur le secteur de la Région de Pouancé-Combrée dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Si ce n'est pas fait, il faudrait que les parcelles repérées humides soient soustraites de l'épandage.	20/02/2018
Préfet 53	Président de la C.L.E.	avis	Augmentation de la capacité de stockage du silo de la SAS Hautbois à Cossé le Vivien	28 juillet 2017	Courrier de réponse de l'Etat le 16 novembre 2017	
Préfet 49	C.L.E.	avis	Plan d'épandage des boues de la station de la Baumette à Angers	22 août 2017		

Maire délégué de Chazé Henry	C.L.E.	avis	Permis de construire unité de production d'eau potable et bâtiment de protection du captage à Chazé Henry (Ombrière d'Anjou) Déposés par le SIAEP du Segréen	10 novembre 2017	L'avis est favorable à l'unanimité.
------------------------------	--------	------	--	------------------	-------------------------------------

Liste des réceptionnés de déclaration – année 2017

Objet	Pétitionnaire	Date
Rejets d'eaux pluviales quartier « le Vigneau » à Vern d'Anjou (2,3 ha) Création d'un plan d'eau (bassin d'orage) de 1 500 m ²	Alter public	13 octobre 2016 (reçu le 24 janvier 2017)
Réalisation d'un forage à Ombrière d'Anjou (La Chapelle Hullin) (à 100 mètres, 7 000 m ³ /an).	EARL expavit	13 février 2017
Réalisation d'un forage à Soudan (caractéristiques non spécifiées)	GAEC de la Griponnais	14 février 2017
Plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Renazé	Monsieur le Maire	17 mars 2017
Ouvrage de franchissement à Laubrières sur la Mée (sur 6,4 m)	Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon	21 mars 2017
Construction d'un bâtiment à la Selle Craonnaise (rejet eaux pluviales, modification cours d'eau)	Association aide accueil amitié	28 avril 2017
Remplacement d'un ouvrage de franchissement sur l'Oudon à Montjean (sur 10 m)	Conseil départemental de la Mayenne	9 mai 2017
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à La Gravelle (300 éq/hab)	Madame, Monsieur le Maire	2 juin 2017
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à Laubrières (300 éq/hab)	Madame, Monsieur le Maire	2 juin 2017
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à Niaffles (300 éq/hab)	Madame, Monsieur le Maire	2 juin 2017
Régularisation de création de lotissement à Bourg l'Évêque (rejets d'eaux pluviales sur 1,3 ha, imperméabilisation d'une zone humide de 2 900 m ²) et mesures compensatoires	Monsieur le Maire	6 juin 2017
Réseaux de drainages existant et création à Gené (Erdre-en-Anjou) et mesures compensatoires (sur 86,83 ha)	GAEC Valencour	6 juin 2017
Réseaux de drainages existant et création à Montguillon (Segré-en-Anjou Bleu) et mesures compensatoires (sur 27,40 ha ; zone humide impactée 7 500 m ²)	GAEC Roncin	19 juin 2017
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à La Roë (250 éq/hab)	Madame, Monsieur le Maire	27 juin 2017
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à Simplié (280 éq/hab)	Madame, Monsieur le Maire	28 juin 2017
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à St Poix (400 éq/hab)	Madame, Monsieur le Maire	28 juin 2017
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à St Martin du Limet (400 éq/hab)	Madame, Monsieur le Maire	28 juin 2017
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à St Cyr le Gravelais (540 éq/hab)	Madame, Monsieur le Maire	28 juin 2017
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à St Aignan/Roë (1000 éq/hab)	Madame, Monsieur le Maire	28 juin 2017
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à Pommerieux (317 éq/hab)	Madame, Monsieur le Maire	28 juin 2017
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à Montjean (1000 éq/hab)	Madame, Monsieur le Maire	28 juin 2017
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à Méral (1000 éq/hab)	Madame, Monsieur le Maire	28 juin 2017
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à Livré la Touche (417 éq/hab)	Madame, Monsieur le Maire	28 juin 2017

Objet	Pétitionnaire	Date
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à La Selle Craonnaise (630 éq/hab)	Madame, Monsieur le Maire	28 juin 2017
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à Congrier (817 éq/hab)	Madame, Monsieur le Maire	28 juin 2017
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à Bouchamps les Craon (400 éq/hab)	Madame, Monsieur le Maire	28 juin 2017
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à Beaulieu/Oudon (270 éq/hab)	Madame, Monsieur le Maire	28 juin 2017
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à St Aignan/Roë (1000 éq/hab)	Madame, Monsieur le Maire	28 juin 2017
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à Ballots (1500 éq/hab)	Madame, Monsieur le Maire	28 juin 2017
Prescriptions spécifiques station d'épuration et rejet à Loiron-Ruillé (1800 éq/hab)	Monsieur le Maire	29 juin 2017
Forage pour abreuvement des animaux à Marans (Segré-en-Anjou bleu) (à 80 mètres, 2 555 m3/an)	GAEC de l'Hommée	27 juillet 2017
Réalisation de piézomètres à Château-Gontier et Chemazé	Syndicat mixte du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions	1er août 2017
Station d'épuration et rejet à St Quentin les Anges (250 éq/hab)	Madame le Maire	3 août 2017
Restauration écologique de zone humide de la Bretèche à Segré-en-Anjou bleu	Monsieur Pascal CABROL Président de la fédération 49 pour la pêche et la protection du milieu aquatique	8 août 2017
Ouvrage de franchissement à Ballots sur le ruisseau de la Subrardière (sur 7,2 m)	Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon	25 août 2017
Sondage pour vérification présence eau pour le terrain de football	Commune de Congrier	14 septembre 2017
Création d'un plan d'eau pour irrigation agricole à Aviré (Segré-en-Anjou bleu) (1,12 ha)	GAEC de la Picoulière	3 octobre 2017
Régularisation d'un forage pour irrigation agricole à Saint Martin du Bois (Segré-en-Anjou bleu) (à 100 mètres, 9 500 m3/an)	EARL Rochemault	5 octobre 2017
Réalisation de piézomètres dans le cadre du contournement de Cossé le Vivien	Conseil départemental de la Mayenne	9 novembre 2017
Remplacement d'un forage pour abreuvement des animaux à Loiré (à 100 mètres, 5 500 m3/an)	GAEC de la Trivelaie	30 novembre 2017

Annexe 4 : Etat d'avancement des disposition du SAGE Oudon au 31 décembre 2016

ENJEU	OBJ. GÉN.	N° DISPO	DISPOSITIONS	TYPE	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2016	ACTIONS REALISEES
A	A1	A1	<p>Objetif général A.1 : Stabiliser le taux d'auto-appropriation des eaux potables et favoriser la qualité des ressources locales (cristaux, phytocécidaires)</p> <p>Disposition A-01 (C) : Intégrer l'objectif prioritaire de maintien de tout d'auto-appropriation dans les secteurs des schémas départementaux d'adduction d'eau potable</p>	MEC	2016	non engagée	non engagée	non engagée	la loi ne dispose pas d'un représentant au sein des instances chargées d'actualiser le SDAEP Il n'y a pas eu d'actualisation des SDAEP courant 2016 pour intégrer la demande du S.A.G.E. les SDAEP restent des schémas à vision départementale, la sécurisation des approvisionnement se fait dans une logique départementale et non de bassin hydrographique, même si les bassins fortement défavorisés, comme l'Oudon, sont bien pris en considération. 3 captages ont été désignés prioritaires selon le S.D.A.G.E. approuvé le 4 nov 2015 (Eperonniers, Challenge et La Plaine) dans le cadre du Contrat territorial pollutions diffuses porté par le SY.M.B.O.L.I.P. (signé le 14 sept 2015) des études sur les aires d'alimentation des captages de La Plaine et des Fauvrières sont lancées, le SYMBOLIP porte la démarche captage prioritaire pour les captages de La Plaine et de l'Eperonniers
A	A1	A2	<p>Disposition A-02 : Définir les aires d'alimentation et engager des programmes de reconquête de la qualité dans les captages souterrains à forte vulnérabilité pour maintenir le potentiel des ressources locales</p>	PA	2015	engagée	engagée	engagée	Arrêté inter-préfectoral portant délimitation d'une zone de protection du captage d'alimentation en eau potable de Saint-Aubin du Pavot à Segré signé en juillet 2014. Mise en œuvre du nouveau programme de lutte contre les pollutions diffuses édicté à l'aire d'alimentation du captage de Saint-Aubin du Pavot (Segré) et des captages souterrains situés sur son aire d'alimentation dans le cadre de la signature du contrat territorial correspondant. 84 exploitants engagés au 31 décembre 2016
A	A1	A3	<p>Disposition A-03 : Définir l'aire d'alimentation et poursuivre le programme de reconquête de la qualité de l'eau de la prise d'eau de Segré (captage prioritaire Grenelle 1)</p>	PA	2015	réalisée	réalisée	réalisée	La prise d'eau de Segré est toujours utilisée. Le S.L.A.E.P. du Segré a décidé de reporter le point d'actualisation de son schéma directeur concernant la prise d'eau et l'usine de Segré à 2019/2020, une fois l'usine de Chazé-Henry reconstruite et en fonctionnement depuis au moins 6 mois. La disposition du S.A.G.E. prévoit le maintien du périmètre de protection du captage. évaluation précise en cours
A	A1	A4	<p>Disposition A-04 : Maintenir et reconstruire l'usine de production d'eau potable située à Segré</p>	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	
A	A1	A5	<p>Disposition A-05 : Optimiser les rendements des réseaux d'adduction d'eau</p>	PA	2020	engagée	engagée	engagée	
A	A2	A6	<p>Objetif général A.2 : Reconquérir la qualité des eaux brutes sur le paramètre « nitrate »</p> <p>Disposition A-06 (C) : Maintenir certaines dispositions réglementaires sur le thème de l'Oudon pour les fins programmes d'urgence de la Directive Nitrates</p>	MEC	2014	engagée	engagée	engagée	disposition du S.A.G.E. non reprises totalement par l'annexé régional du 24 juin 2014 (publié après le S.A.G.E.) : - abreuvement direct au cours d'eau interdit à partir de 2017 alors que le S.A.G.E. demandait 2014 - bande enherbée de 6 mètres demandées par le SAGE, fixée à 5 mètres par l'annexé régional - assouplissement des règles de couverture des sols l'hiver, alors que le SAGE demande l'interdiction de sols nus
A	A2	A7	<p>Disposition A-07 : Evoluer régulièrement les évolutions sur la base d'indicateurs de moyens et de résultat</p>	MEC	2014	engagée	engagée	engagée	Indicateurs demandés par le S.A.G.E. repris par le PAR : - Pression azotée organique et totale par ha SAU et SPE - % de couverture CIPAN - Valorisation des effluents organiques (SAMOISPE) (ne sera pas par SPE, mais par SAU)
A	A2	A8	<p>Disposition A-08 : Inciter à des changements de pratiques d'exploitation plus économes en intrants</p>	COM	2014	engagée	engagée	engagée	Indicateurs demandés par le S.A.G.E. non repris par le PAR : - Evolution des ventes d'engrais minéraux sur le bassin versant de l'Oudon - Equilibre de la fertilisation (écarts rendements prévisionnels / constatés) sur période pluri-annuelle (5 ans)
A	A3	A9	<p>Objetif général A.3 : Reconquérir la qualité des eaux brutes sur le paramètre « produits phytocécidaires »</p> <p>Disposition A-09 (C) : Pérenniser un volet « phytocécidaires » dans les actions des préconiseurs</p>	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	disposition présente dans le programme d'actions du CTPD mis en œuvre par le SY.M.B.O.L.I.P. avec l'ensemble des acteurs agricoles

Annexe 4 : Etat d'avancement des disposition du SAGE Oudon au 31 décembre 2016

ENJEU	OBJ. GAL.	OBJ. SP.	DISPOSITIONS	TYPE	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2016	ACTIONS REALISEES
A	A3	10	Disposition A-10 (C) : Concevoir des espaces publics favorables aux techniques d'épuration non chimiques	MEC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	en 2016, 2 dossiers instruits en Mayenne où la mesure a été respectée, une commune a adhéré à une charte d'orientation et d'aménagement durable visant à limiter les intrants chimiques en 2016, 1 dossier instruit en Maine et Loire, mesure respectée ? évaluation précoce en cours lancement d'une mission par la C.L.E. pour l'assistance des petites communes à aller vers le "phyto" programme d'actions du SY.M.B.O.L.I.P. dans ce sens (Charte Jardiner au naturel...)
A	A3	11	Disposition A-11 : Réduire l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités, les professionnels non agricoles et les particuliers	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	
Objetif général A.4 : Diminuer les pics de carbone organique total dans les eaux brutes Enjeu B : Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques									
B	B1	B1	Objetif général B.1 : Disposer d'une référence harmonisée des cours d'eau du BV Oudon	CSC	2016	engagée	engagée	engagée	Publication de cartes de cours d'eau départementales, méthodes d'élaboration différentes mais démarche de cohérence inter-départementale engagée.
B	B2	B2	Objetif général B.2 : Rétablir la continuité écologique et le fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau	ODG	2014	réalisée	réalisée	réalisée	signature d'un CTMA commun pour 5 ans disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N. en 2016, 7 dossiers instruits en Mayenne : - 3 dossiers de création d'ouvrages de franchissement de cours d'eau de max 7,20m de long → pas de mesures compensatoires demandées car impact sur le milieu jugés faibles - 1 dossier d'allongement d'ouvrages de franchissement de 7 à 12m de long → pas de mesures compensatoires demandées car impact sur le milieu jugés faibles - 1 dossier de rétablissement de la continuité écologique - 1 dossier de protection écologique de berge - 1 dossier de renaturation de cours d'eau (sur 93m) 1 dossier instruit en Maine et Loire : - restauration écologique de berge mise à jour régulière du site internet actions de communication du S.B.O.N. et du S.B.O.S. Publications de FO.N.E.M.A. et communications de TA.E.L.B.
B	B2	B2	Disposition B-13 : Activer en concertation les méthodes d'évaluation et d'intervention des syndicats de bassin Oudon nord et sud	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	
B	B2	B2	Disposition B-14 : Mettre la communauté écologique des cours d'eau prioritaires du bassin de l'Oudon	MEC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	
B	B2	B2	Disposition B-15 (C) : Préserver et restaurer le patrimoine piscicole du bassin versant de l'Oudon.	COM	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	
Objetif général B.3 : Favoriser la restauration hydromorphologique des cours d'eau pour rétablir leurs fonctionnalités biologiques									
B	B3	B3	Disposition B-17 : Favoriser les programmes de restauration conjointement aux opérations de réhabilitation de la continuité écologique	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N.
B	B3	B3	Disposition B-18 : Travailler sur les idées de bassin versant et le cherche complémentarément aux travaux d'intervention ou de restauration des cours d'eau principaux	PA	2020	engagée	engagée	engagée	les S.B.O.S. et S.B.O.N. réalisent des actions très ponctuelles sur les têtes de bassins versants suivi et évaluation des masses d'eau réalisées, centralisation des données de bassin par la CLE stabilisation des référentiels et indicateurs utilisés pour évaluer l'état des milieux aquatiques NON PAIT compléments apportés aux réseaux de suivi de l'AELB et des CD par les Syndicats de bassin (suivis très locaux pour des opérations de restauration hydromorphologique, suivi de résidus phyto pour mieux connaître la contamination...) pas de travail actuel de la CLE pour améliorer / repenser le système de suivi, constat que les services de l'Etat baissent leurs niveaux de suivi et fréquence, ce qui oblige les acteurs locaux à compléter les réseaux pour assurer une évaluation minimum
B	B3	B3	Disposition B-19 : Evaluer les effets des programmes de restauration des milieux agricoles sur la qualité chimique et biologique	CSC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	
Objetif général B.4 : Diminuer les risques en phosphore pour lutter contre l'eutrophication et rétablir la qualité des milieux									
B	B4	B4	Disposition B-20 : Activer en pièce des opérations collectives pour limiter le risque de non fonctionnement des assainissements non collectifs « petits milieux »	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	en 2015, 4 com ont centralisé les demandes de particuliers pour mobiliser une aide groupée de l'Agence de l'eau (mais ne considère pas cela comme une opération collective)
B	B4	B4	Disposition B-21 : Généraliser le traitement du phosphore de toutes les stations d'épuration / traitement biologique de plus de 1000 équivalents-habitants.	PA	2017	évaluation en cours	engagée	engagée	en 2014, 75% des stations d'épurations collective concernées étaient équipées pour traiter le phosphore (91% si traduit en équivalent habitant traité) évaluation précise en cours
B	B4	B4	Disposition B-22 : Lutter de manière préventive les risques de transfert de phosphore d'origine agricole dans les cours d'eau	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	disposition présente dans le programme d'actions du CTPD mis en œuvre par le SY.M.B.O.L.I.P. avec l'ensemble des acteurs agricoles

Annexe 4 : Etat d'avancement des disposition du SAGE Oudon au 31 décembre 2016

ORGA NISME	N° DISPO	DISPOSITIONS	PR	ANNEE DE MISE EN OEUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2016	ACTIONS REALISEES
B	B5	Objectif général B.5 : Servir et améliorer le développement des espèces invasives	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N.
B	B5	23 Disposition B-23 : Poursuivre les programmes actuels de lutte contre les espèces invasives	PA					surveillance ponctuelle des autres espèces que la Jussie par le S.B.O.S. et
B	B5	24 Disposition B-24 : Informer et surveiller l'apparition de nouvelles espèces invasives pour pouvoir intervenir plus précocement	CSC	durée du S.A.G.E.	évaluation en cours	non engagée	engagée	S.B.O.N., pas de suivi systématique organisé au niveau local. Il existe un dispositif régional pour remonter les informations des territoires mais pas de prospection systématique ou de veille spécifique
C	C1	Plan C1 : Gestion quantitative des prélèvements d'eau						
C	C1	Objectif général C.1 : Réduire les consommations d'eau par usages et usagers	CSC	2015	engagée	réalisée	réalisée	étude terminée et ayant abouti à : - la détermination de débits minimum biologiques par sous-bassins de l'Oudon ; - la détermination du volume prélevable ; - la détermination d'objectifs plausibles de réduction par usages, y compris en eau potable ; - la possibilité de développer de nouveaux usages agricoles par des retenues artificielles, sous conditions de faisabilité et d'impacts sur les milieux ; - la connaissance de l'impact des plans d'eau sur le bilan hydrique du bassin.
C	C2	Objectif général C.2 : Optimiser la consommation d'eau d'irrigation agricole en période estivale	PA					
C	C2	26 Disposition C-26 : Développer les techniques et les pratiques agricoles économes en eau	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	en 2016 : en Mayenne : une demande de création de 2 plans d'eau pour constituer des réserves d'irrigation (réserves de substitution) + régularisation d'une réserve déjà existante, prescriptions des services de l'Etat pour optimiser l'utilisation de l'eau avec des plages horaires d'arrosage fixées en Maine et Loire : pas de dossier instruit
C	C2	27 Disposition C-27 : Inciter les agriculteurs à se constituer en sociétés d'irrigation sur le bassin	PA	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	non engagée	mesure reprise dans les plans de gestion quantitative
C	C3	Objectif général C.3 : Améliorer les situations de pénurie d'eau en période estivale	ODG	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	non engagée	Les arrêtés des départements 49 et 53 ne sont pas concordants.
C	C3	28 Disposition C-28 : Avoir une gestion des situations de pénurie coordonnée à l'échelle du bassin de l'Oudon	ODG	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	non engagée	
D	D1	Objectif général D.1 : Adapter les travaux et aménagements de prévention de crues aux enjeux	PA					
D	D1	29 Disposition D-29 : Adapter le programme de prévention des inondations du 1 ^{er} S.A.G.E. de l'Oudon	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	programme inondation du SY.M.B.O.L.L.P. se poursuit
D	D1	30 Disposition D-30 : Compléter les études sur la contribution volontaire des grands plans d'eau à la prévention des risques d'inondation	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	programme inondation du SY.M.B.O.L.L.P. se poursuit
D	D1	31 Disposition D-31 : Inventarier, recenser et restaurer des zones d'exposition naturelles de crues	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	En 2015, remobilisation d'un champ d'expansion de crue dans le bourg d'Aviré. En 2016, remobilisation d'un champ d'expansion de crue à Ballots.
D	D1	32 Disposition D-32 (C) : Limiter les surfaces imperméabilisées et gérer les eaux pluviales	MEC					2 dossiers instruits en Mayenne où la mesure a été respectée (soit les mesures alternatives d'infiltration notamment néoaliert pas possibles et la rétention a été retenue en respectant la règle du SAGE, soit les mesures alternatives d'infiltration ont été mises en œuvre) à signaler également, des travaux par la commune de la Rouaudière sur le réseau Eaux pluviales pour réduire la vulnérabilité aux inondations
D	D2	Objectif général D.2 : Réduire la vulnérabilité aux inondations de patrimoine et de biens	ODG					en Maine et Loire : 1 dossier instruit où la mesure a été respectée
D	D2	33 Disposition D-33 : Mettre en œuvre des politiques de prévention des inondations dans les communes	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	En 2015, 60% des communes concernées et disposant de document d'urbanisme ont pris en compte leurs zones inondables. (données calculées sur les réponses de 92 communes)
D	D2	34 Disposition D-34 : Encourager la mise en œuvre de la culture du risque inondation	COM	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	5 repères de crues normalisés posés dans des agglomérations couvertes par un PPRI. Evaluation en cours pour l'information systématique par le biais des certificats d'urbanisme.
E	E1	Plan E1 : Reconstruire et gérer les zones humides (le bocage, les plans d'eau et les aménagements forestiers de façon positive pour l'eau)	MEC					
E	E1	35 Disposition E-35 (C) : Intégrer dans le plan de prévention des zones humides dans les documents d'urbanisme	MEC	2015	engagée	engagée	engagée	un cahier des charges (CCTP) d'inventaire des zones humides a été élaboré pour la ComCom de Pouancé-Combré, il est reproductible pour d'autres docs d'urbanisme
E	E1	36 Disposition E-36 : Actualiser l'inventaire 2009 et établir les zones humides à enjeux fort (hors secteurs contrastrichés)	CSC	2017	engagée	engagée	engagée	en 2016 l'inventaire complémentaire sur le com com de Pouancé-Combré a été mené, validé en C.L.E. le 9 nov 2016 et intégré au PLU. Le PLU du Pays de Loiron démarre avec sollicitation de la C.L.E. pour l'inventaire des zones humides.
E	E1	37 Disposition E-37 : Sensibiliser et conseiller sur les opérations de restauration/recupération des zones humides	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	fait par les syndicats de bassin La C.L.E. diffuse l'information sur les ZH (via le site internet réseau sig-zh, et transmission des couches sig suite signature d'actes d'engagement)

Annexe 4 : Etat d'avancement des disposition du SAGE Oudon au 31 décembre 2016

ENJEU	OBJ. GAL.	N. DISPO	DISPOSITIONS	TYPE	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2016	ACTIONS REALISEES
E	E1	38	Disposition E-38 : S'appuyer au préférence sur l'eau en zone humide	ODG	2016	engagée	engagée	engagée	aucune demande de prélèvement en zone humide en 2016 en Mayenne et en Maine et Loire
E	E2	39	Objectif général E-2 : Stabiliser l'impact des drainages sur la résistivité des sols de l'Oudon	ODG					en 2016 en Mayenne : aucun projet en Maine et Loire : 7 dossiers inscrits sous les seuils d'entrée en déclaration, a permis de constater qu'aucun z h n'avait été débattu
E	E2	40	Disposition E-40 : Injecter à des opérations volontaires de réhabilitation de zones tampons pour les intrants agricoles rejoignant directement dans un cours d'eau	PA	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	non engagée	le programme de lutte contre les pollutions diffuses établi par le SY.M.B.O.L.I.P. intègre la réalisation d'une étude sur la création de zones tampons à compter de 2018
E	E3	41	Objectif général E-3 : Renforcer la vitesse de circulation des eaux et l'érosion des sols grâce à un maillage bocager efficace	PA	2017	non engagée	non engagée	engagée	en 2016, la C.L.E. décide d'engager une mission pour dresser l'état des connaissances sur le sujet et élaborer une méthodologie d'inventaire des éléments du bocage stratégique pour la gestion de l'eau
E	E3	42	Disposition E-42 (C) : Intégrer l'inventaire des éléments stratégiques du bocage dans les documents d'urbanisme	MEC	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	engagée	en 2016, 13 des communes du SAGE ont réalisé un inventaire du bocage répondant à la demande de la C.L.E. (c'est-à-dire identifiant les éléments stratégiques pour la gestion de l'eau) - l'intégration finale dans les documents d'urbanisme n'a pas pu être évaluée
E	E3	43	Disposition E-43 (C) : Protéger et implémenter des zones de haies anti-érosives	MEC	2016	engagée	engagée	engagée	le même programme de la Directive Nitrates interdit la destruction des dispositifs différents dispositifs (régionaux, départementaux, portés par les communautés de communes) incitant à la réalisation de plans bocagers et la replantation de haies le programme de lutte contre les pollutions diffuses établi par le SY.M.B.O.L.I.P. intègre une action de coordination des actions en faveur du bocage à compter de 2016
E	E3	44	Disposition E-44 (C) : Réaliser l'érosion des sols en limitant l'abandon direct des animaux aux cours d'eau	MEC	2014	engagée	engagée	engagée	en 2016, 1 exploitant s'est engagé dans un plan bocager individuel via le programme d'actions du SYMBOLIP
E	E4	45	Objectif général E-4 : Intégrer les plans de cas aux objectifs de gestion de l'eau et des milieux	CSC	2015	engagée	engagée	engagée	le même programme de la Directive Nitrates prévoit "A compter du 1er septembre 2017, l'abandon direct des animaux dans les cours d'eau sera interdit, sauf en cas de présence d'aménagement spécifique évitant les risques de pollution directe du cours d'eau par les animaux."
F	F1	46	Disposition F-46 : Renforcer l'organisation territoriale et mettre en cohérence les objectifs de S.A.G.E.						inventaire intégrer dans l'étude mais pas encore mis à disposition des communes par la C.L.E.
F	F1	47	Disposition F-47 : Coordonner les pollutions départementales de manière cohérente pour le bassin versant de l'Oudon	ODG	durée du S.A.G.E.	non engagée	engagée	engagée	en 2016, étude menée « sur les compétences du « grand cycle de l'eau » (hors assainissement et eau potable) », (la réglementation a « forcé » la réorganisation des collectivités compétentes en assainissement et en eau potable, cette disposition est maintenant « mise en œuvre » sans que la C.L.E. n'ait eu besoin de faire d'étude pour la partie eau potable.)
F	F2	48	Disposition F-48 : Mettre en place un site Internet attractif et utile à tous les secteurs d'eau de l'Oudon	COM	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	non engagée	- gestion des situations de pénuries quantitatives : NON FAIT - mise en place et suivi-évaluation des programmes d'actions Directive Nitrates (arrêté interdépartemental de bassin versant) : PAS FAIT EN TOTALITE, ZAC Oudon n'intègre pas les communes du 44 et du 35. - document de référence des cours d'eau publié : OK FAIT - concertation formalisée sur les schémas départementaux d'adduction et d'assainissements : NON FAIT - modalités des accompagnements techniques et financiers des Conseils généraux : NON FAIT
F	F2	49	Disposition F-49 : Mettre en place un site Internet attractif et utile à tous les secteurs	COM-CSC	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	non engagée	en 2016, étude menée « sur les compétences du « grand cycle de l'eau » (hors assainissement et eau potable) », (la réglementation a « forcé » la réorganisation des collectivités compétentes en assainissement et en eau potable, cette disposition est maintenant « mise en œuvre » sans que la C.L.E. n'ait eu besoin de faire d'étude pour la partie eau potable.)
F	F2	50	Disposition F-50 : Veiller à la cohérence de la communication sur le bassin	COM	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	engagée	- gestion des situations de pénuries quantitatives : NON FAIT - mise en place et suivi-évaluation des programmes d'actions Directive Nitrates (arrêté interdépartemental de bassin versant) : PAS FAIT EN TOTALITE, ZAC Oudon n'intègre pas les communes du 44 et du 35. - document de référence des cours d'eau publié : OK FAIT - concertation formalisée sur les schémas départementaux d'adduction et d'assainissements : NON FAIT - modalités des accompagnements techniques et financiers des Conseils généraux : NON FAIT
F	F2	51	Disposition F-51 : Suivre et évaluer régulièrement et compétitivement le bilan hydrique du bassin de l'Oudon	CSC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	en 2016, étude menée « sur les compétences du « grand cycle de l'eau » (hors assainissement et eau potable) », (la réglementation a « forcé » la réorganisation des collectivités compétentes en assainissement et en eau potable, cette disposition est maintenant « mise en œuvre » sans que la C.L.E. n'ait eu besoin de faire d'étude pour la partie eau potable.)

Indicateurs communs du tableau de bord des Sage
Année 2017

Sage en élaboration mis en œuvre

REVUE
oui

1 Atteinte du bon état des masses d'eau du Sage

Indicateurs fournis par le STB

Millésime d'évaluation de l'état

Synthèse de l'état écologique des masses d'eau de surface du Sage pour l'année Y

Type_ME	Nombre_ME	Etat écologique des masses d'eau hors MEFM et MEA		Objectif bon et bon état écologique			ME pour lesquelles les éléments sont insuffisants
		Mauvais	Moyen	Tout bon	2015	2021	
Cours d'eau	%	%	%	%	%	%	%
Plans d'eau	%	%	%	%	%	%	%
Eau de transition	%	%	%	%	%	%	%
Eau côtière	%	%	%	%	%	%	%

Synthèse du potentiel écologique des MEFM ET MEA du Sage pour l'année Y

Type_ME	Nombre_ME	Potentiel écologique des MEFM et MEA		Objectif de potentiel écologique très bon et bon			ME pour lesquelles les éléments sont insuffisants
		Mauvais	Moyen	Tout bon	2015	2021	
MEFM - MEA Cours d'eau	%	%	%	%	%	%	%
MEFM - MEA Plans d'eau	%	%	%	%	%	%	%
MEFM - MEA Eau de transition	%	%	%	%	%	%	%
MEFM - MEA Eau côtière	%	%	%	%	%	%	%

Synthèse des indices de confiance des masses d'eau de surface du Sage

Etat écologique	Mauv	Moy	Très bon
	%	%	%

Ecart à l'objectif 2015 pour les ME de surface

Nombre de ME en état moyen que bon et en objectif 2015	
--	--

Synthèse de l'état des ME souterraines du Sage

Eaux souterraines	Nombre_ME	ME en bon état chimique	Objectif 2015		Objectif 2021		Objectif 2027	
			bon état chimique	bon état quantitatif	bon état chimique	bon état quantitatif	bon état chimique	bon état quantitatif
	%	%	%	%	%	%	%	

Ecart à l'objectif 2015 pour les ME souterraines

Nombre de ME en état moyen que bon et en objectif 2015	
--	--

2 Mise en œuvre des dispositions du Sdage 2010-2015

1B-1 Restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Nombre de cours d'eau identifiés comme prioritaires pour la définition du taux d'étagement objectif

Nombre de cours d'eau	15
-----------------------	----

Voir fiche de lecture n° 6 pour la définition des cours d'eau prioritaires

Nombre de cours d'eau prioritaires pour lesquelles le taux d'étagement actuel a été calculé

Taux d'étagement actuel	entre 0 et 20%	entre 20 et 40%	entre 40 et 60%	entre 60 et 80%	entre 80 et 100%
Nombre de cours d'eau					13

méthode inapplicable pour 3 masses d'eau ; méthode a du être adaptée par l'ensemble pour les autres masses d'eau

Nombre de cours d'eau prioritaires pour lesquelles un taux d'étagement objectif a été défini

Taux d'étagement objectif	entre 0 et 20%	entre 20 et 40%	entre 40 et 60%	entre 60 et 80%	entre 80 et 100%
Nombre de cours d'eau					13

Le taux d'étagement objectif est considéré défini dès lors qu'il a été approuvé par la CLE

Millésime de la liste des ouvrages

Liste XXXX

Nombre d'ouvrages ayant fait l'objet de travaux ou d'opération de gestion

Efficacité (suspension totale)	Aménagement partiel, éclusure	Gestion des ouvrages	Équipement d'ouvrages

Indicateur du bilan du programme de mesures : fourni par le STB

4A-2 Plan de réduction de l'usage des pesticides

Le Sage comporte un plan de réduction des pesticides. Des zones sur lesquelles les efforts de réduction doivent porter en priorité sont identifiées

oui	non
-----	-----

6C Lutter contre les pollutions diffuses, nitrates et pesticides dans les AAC

Indicateurs fournis par le STB

Nombre de captages prioritaires sur le périmètre du Sage
(AMC Grenelle)

- pour lesquels les études ne sont pas démarrées
- pour lesquels les études sont en cours (c'est-à-dire dès la phase d'études préalable à la délimitation)
- pour lesquels un "programme d'action" est mis en œuvre (au mois de mai année N)
- pour lesquels un "programme d'action" est prévu (au mois de mai année N+1)

BA-2, 8E-1 Préservation et gestion des zones humides

Actions réalisées par la Cte en faveur des zones humides

	oui	non	en cours	%
Les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides sont inventoriées et hiérarchisées. - Dans les enveloppes définies, proportions des communes ayant fait l'objet d'un inventaire précis	oui			100
Les principes d'actions pour assurer la préservation et la gestion des zones humides sont identifiés. Le cas échéant, des ZNIEF et des ZSCZ sont identifiés	oui			
Les actions réalisables pour la préservation des ZNIEF, ainsi que les arrêtés sur les ZSCZ sont rédigés et déposés ou en regard		non		
		non		

Les notions d'enveloppes et d'inventaire précis se rapportent à la méthode définie dans le guide d'inventaire des zones humides de l'AE LB. Toutes ces actions sont considérées réalisées dès lors qu'elles sont validées par la Cte.

10A-1 Lutte contre les marées vertes

Indicateurs fournis par le STB pour l'année 2014. Voir fiche de lecture n°3 pour la méthode.

Nombre de masses d'eau

Nombre de masses d'eau identifiées comme potentiellement contributeurs de marées vertes

Objectif de réduction	entre 0 et 30%	entre 30 et 60%	entre 60 et 100%
Nombre de cours d'eau			

L'objectif de réduction des flux est considéré atteint dès lors qu'il a été approuvé par la Cte.

11A1 Inventaire des zones de têtes de bassin versant

L'inventaire est constitué à minima de la carte réalisée par l'agence de l'eau
une analyse de leur caractéristique a été réalisée
Les objectifs et règles de gestion renvoient à minima aux dispositions du Sage efficaces pour les têtes de BV

oui	non

15B-2 Volet pédagogique

Existence d'un volet pédagogique

Les objectifs sont identifiés	oui	non
Les objectifs sont identifiés	oui	
Les parties sont identifiées	oui	
Les paramètres sont identifiés	oui	

Voir la fiche de lecture relative au volet pédagogique (disponible sur le site internet de l'agence de l'eau)

Planification des actions

Les actions sont planifiées	oui	non
Les actions planifiées amènent à des réalisations	oui	
Les actions réalisées sont évaluées	partiel	

Votre évaluation (5 représentant la meilleure efficacité)

de 1 à 5

3 Coordination des contrats territoriaux

Pourcentage des masses d'eau de surface du Sage qui ont un objectif de bon état écologique en 2015 non atteint à ce jour :

	%
	%

Indicateurs calculés et fournis par le STB

- non concernés par une opération territoriale
- en risque morphologique et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet cours d'eau
- en risque pollution (diffuse, nitrate et pesticide) et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet pollutions diffuses

Annexe 6 : réseau de suivi du bassin versant de l'Oudon en 2017

	Conseil Départemental de Maine et Loire			Agence de Trée Loire Bretagne - DREAL			ARS			SYMBOLIP			S.B.O.S.B.ON			
	Physico-chimie	Phyto	Hydrobio	Physico-chimie	Phyto	Hydrobio	Physico-chimie	Phyto	Hydrobio	Physico-chimie	Phyto	Hydrobio	Physico-chimie	Phyto	Hydrobio	
4130500				Fqcs 9 F.A.M.J.J.A.O. N.D.	0	0	Fqcs 9 F.A.M.J.J.A.O. N.D.	Fqcs 2 Ao, S								
4131100				Fqcs 12 + 8 Chi a	0	1IBG +1 IBD	Fqcs 9 F.A.M.J.J.A.O. N.D.							Fqcs 8 Fev,Avr,In, JI, AI,Sept,O, D		
4131050				0	0	0	Fqcs 7 A.M.J.J.O.N.D									
4131200				Fqcs 6 J.M.M.J.S.M + 4 Chi a	0	0	Fqcs 12 F.A.M.J.J.A.O. N.D.							0		
4131300				Fqcs 12 + 8 Chi a	0	1IBG +1 IBD	Fqcs 9 F.A.M.J.J.A.O. N.D.							Fqcs 8 Fev,Avr,In, JI, AI,Sept,O, D		
4131250				0	0	0										
4131400				Fqcs 12 + 8 Chi a	0	1IBG + 1 IBD	Fqcs 12 F.A.M.J.J.A.O. N.D.							Fqcs 8 Fev,Avr,In, JI, AI,Sept,O, D		
4131445					Fqcs 12	1IBG +1 IBD								0		
4131455				Fqcs 12 + 4 bactéri	0	1 IBD	Fqcs 6 F.A.J.J.A.O.D									
				0	0	0										
4131470				Fqcs 12 + 4 bactéri	Fqcs 12	1 IBD										
4131550				0	0	0	Fqcs 12 F.A.J.J.A.O.D							0		
4131500				Fqcs 12 + 4 bactéri	Fqcs 12	1 IBD								0		
4131600				Fqcs 12 + 4 bactéri	0	1IBG +1 IBD										
4132050				0	0	0										
4132000				0	0	0	Fqcs 6 F.A.J.J.A.O.D							0		
4637001				0	0	0										
4637010				0	0	0	Fqcs 9 F.A.M.J.J.A.O. N.D.									

Légende : Fqcs = Fréquence, ainsi Fqcs 9, veut dire qu'il y a eu 9 analyses dans l'année pour ce paramètre et pour ce point. Fqcs 12 = 12 analyses soit un suivi mensuel.
 Physico-chimie : signifie que ce sont les paramètres de type "nitrates", "phosphore", "carbone organique"...qui sont suivis avec parfois des différences d'un organisme à l'autre.
 Phyto : signifie analyses multi-résidus de produits phytosanitaires, là aussi, il existe des différences d'un organisme à l'autre dans les molécules recherchées mais en général les plus problématiques le sont systématiquement.

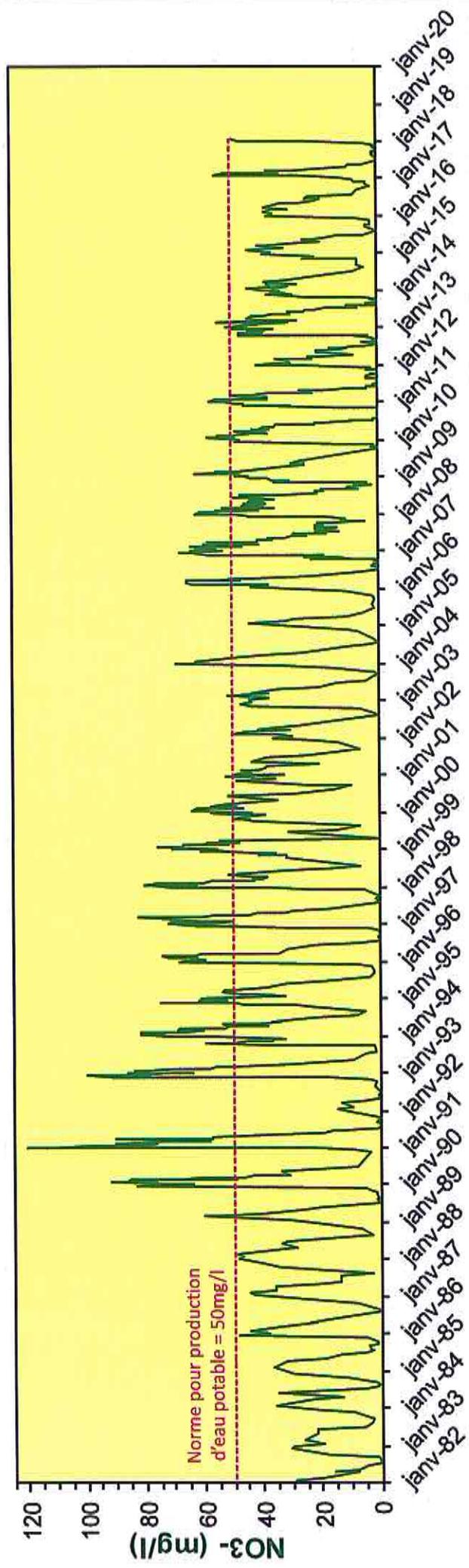
Annexe 7

Point sur la qualité de l'eau du bassin versant de l'Oudon

Source : ARS

Les nitrates

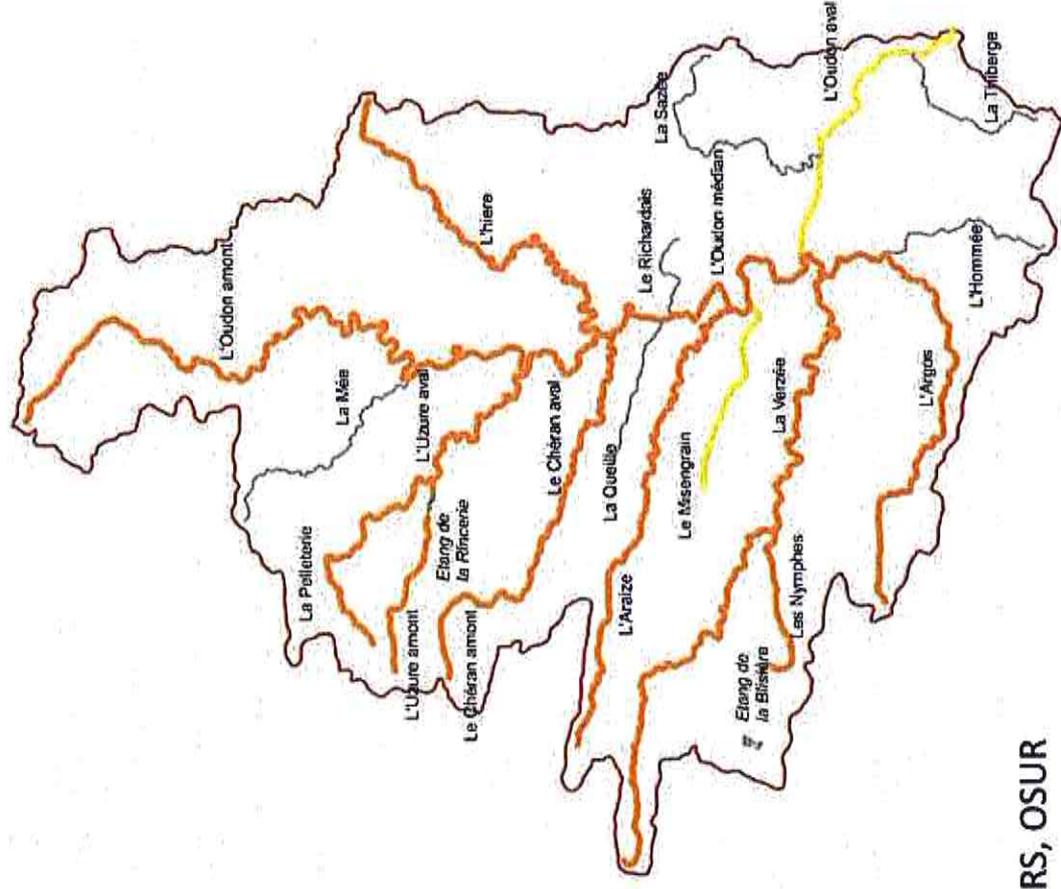
Evolution des teneurs en nitrates de l'OUDON à SEGRE (1981-2018)



Les nitrates

Qualité Seq-eau Nitrates 2014-2016

Années	Nb jours > 50 mg/l
2004	41
2005	0
2006	46
2007	91
2008	37
2009	4
2010	15
2011	10
2012	0
2013	21
2014	0
2015	0
2016	0
2017	16



Sources : ARS, OSUR

Évolution nitrates des eaux souterraines

			2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
La Masurelle	CHAZE HENRY	Exploité	DANS BV	-	0	0	0	0	0	0	0	0
La Marinière	CHAZE HENRY	Exploité	DANS BV	-	8,6	3,6	10	14,3	-	11,2	-	3,8
Chanteloup	CHEMAZE	Exploité	DANS BV	-	0	-	0	-	0	0	-	0
La Plaine	BAZOUGES	Exploité	DANS BV	72,9	67,6	69,3	66,2	66	65,4	68,1	68,95	67,9
L'Eperonnière	LIVRE-LA-TOUCHE	Exploité	DANS BV	63,5	60,8	62	62,3	63	64,2	55,8	67,92	58,84
Chaintres	BALLOTS	Exploité	DANS BV	-	0	-	0	-	0	0	-	0
La Haie - Les Friches	COSSE LE VIVIEN	Exploité	DANS BV	-	0	-	0	-	0	0	-	0
Bon enfant	AHUILLE	Exploité	HORS BV	46,7	45,2	45,7	47,6	48	44,3	43,6	41,76	40,61
La Jordonnaire	ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	0	-	0	-	0	-	0	-	-
Les Fauvières	ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	45,7	46,1	45,7	43,8	48,8	38,9	43,2	43,05	41,85
Challonge	ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	43,5	32,6	-	35,5	48,5	45	60,2	54,8	45,8

Données 2017 pas encore traitées

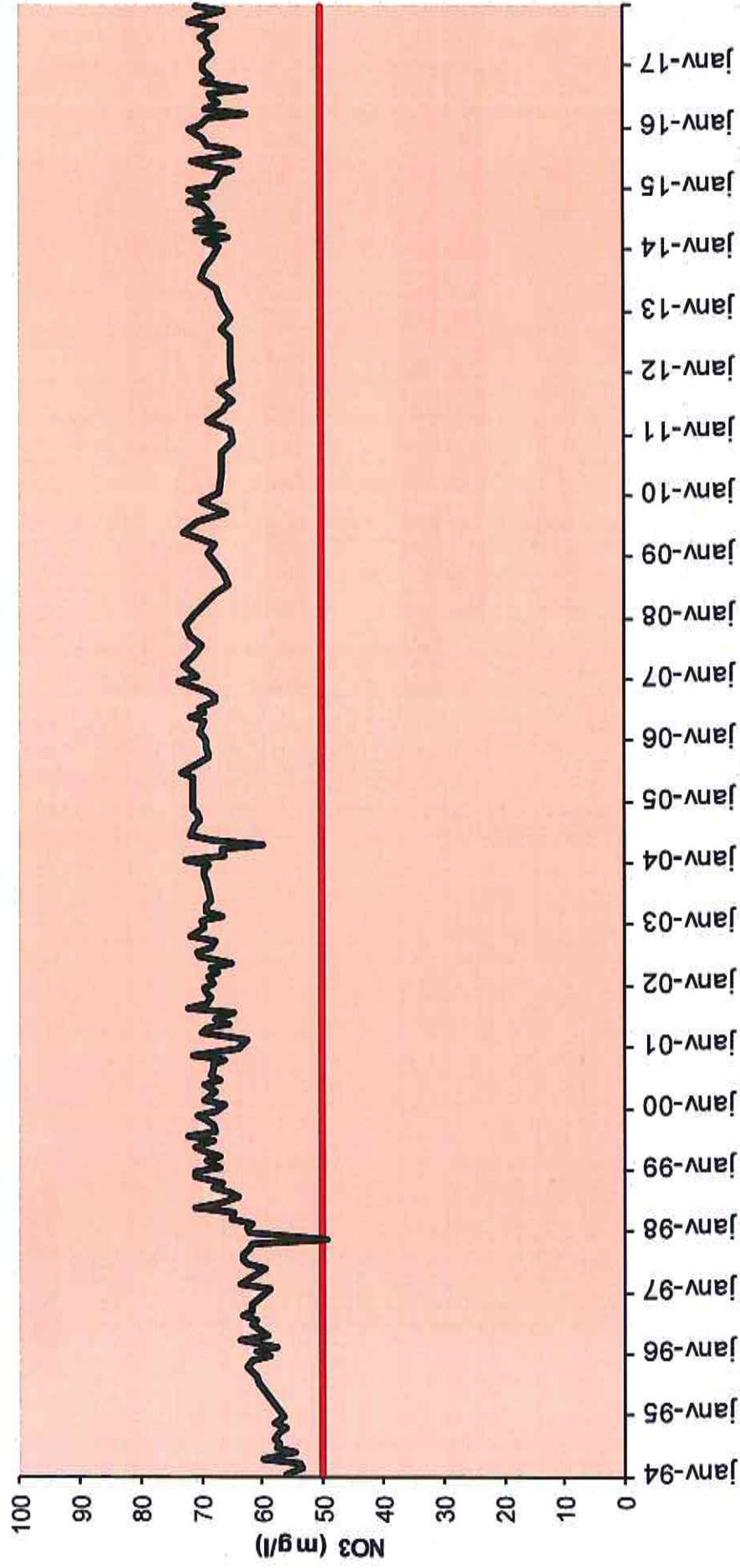
Concentration	Classe
C=0	Aucun
C<20	Faible
20<C<40	Moyen
40<C<70	Fort
C>70	Très fort
-	Pas de données

Moyenne des concentrations en nitrates sur 1 an

Source : ARS

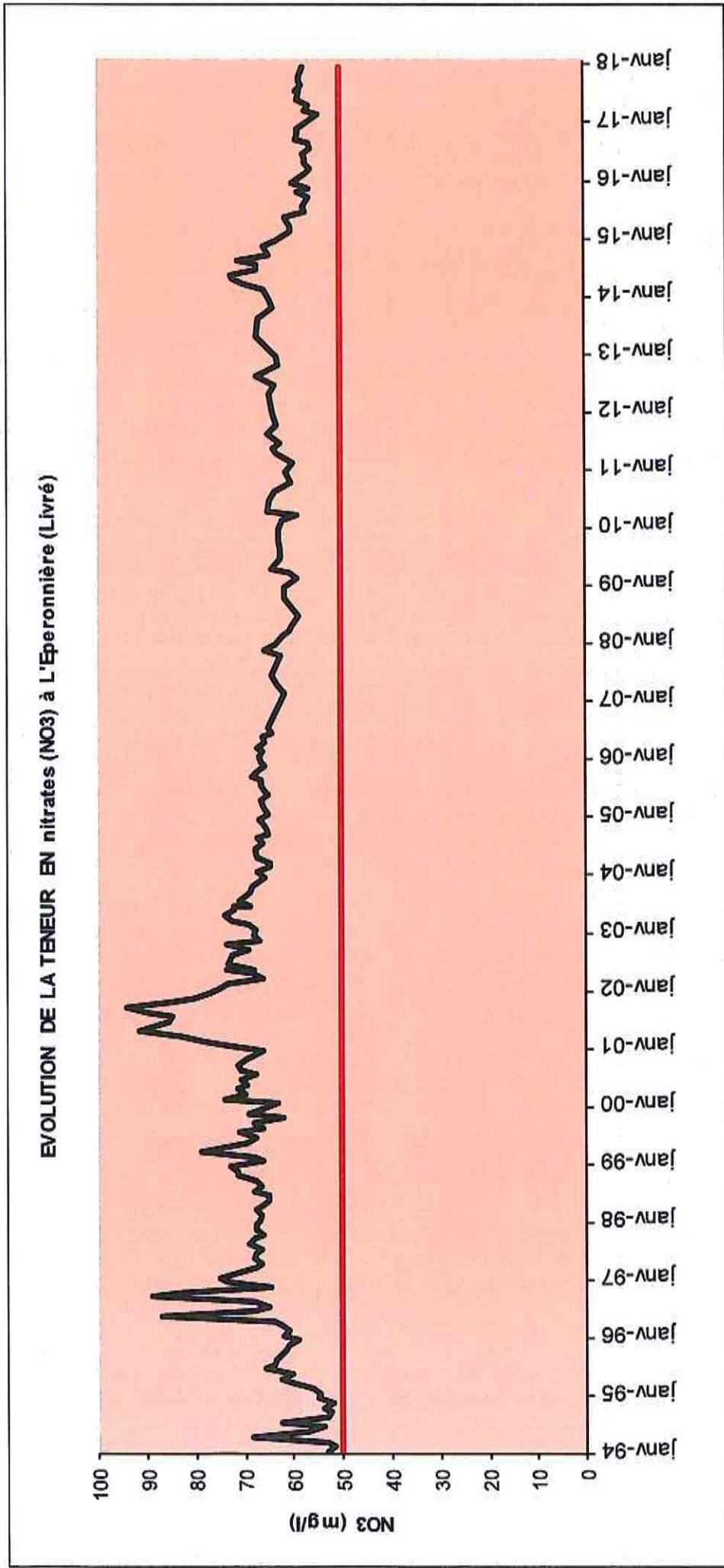
Source : ARS Évolution nitrates captage de la Plaine (Château-Gontier)

EVOLUTION DE LA TENEUR EN nitrates (NO3) à La Plaine (Château Gontier)



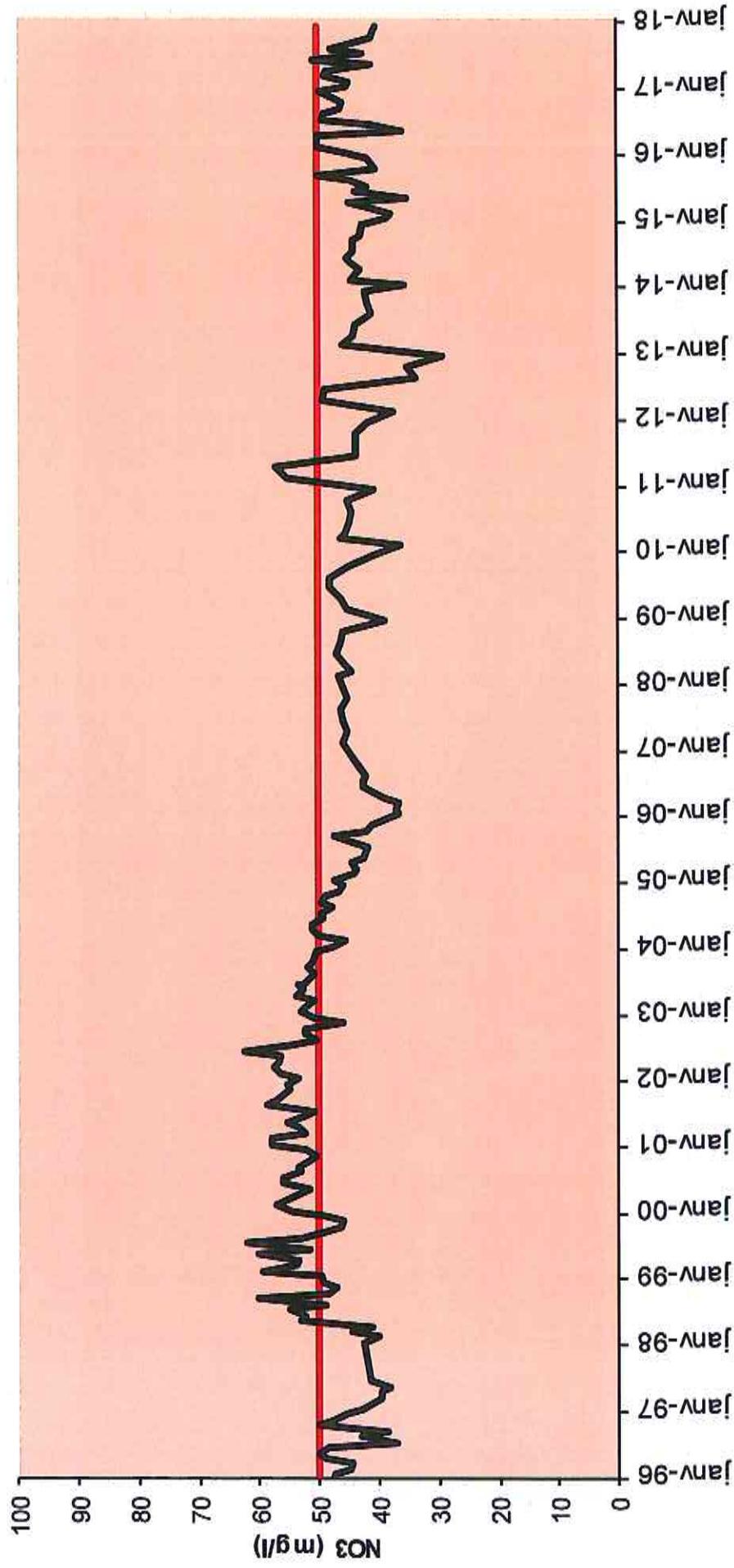
Évolution nitrates captage de l'Eperonnière (Livré la Touche)

Source : ARS



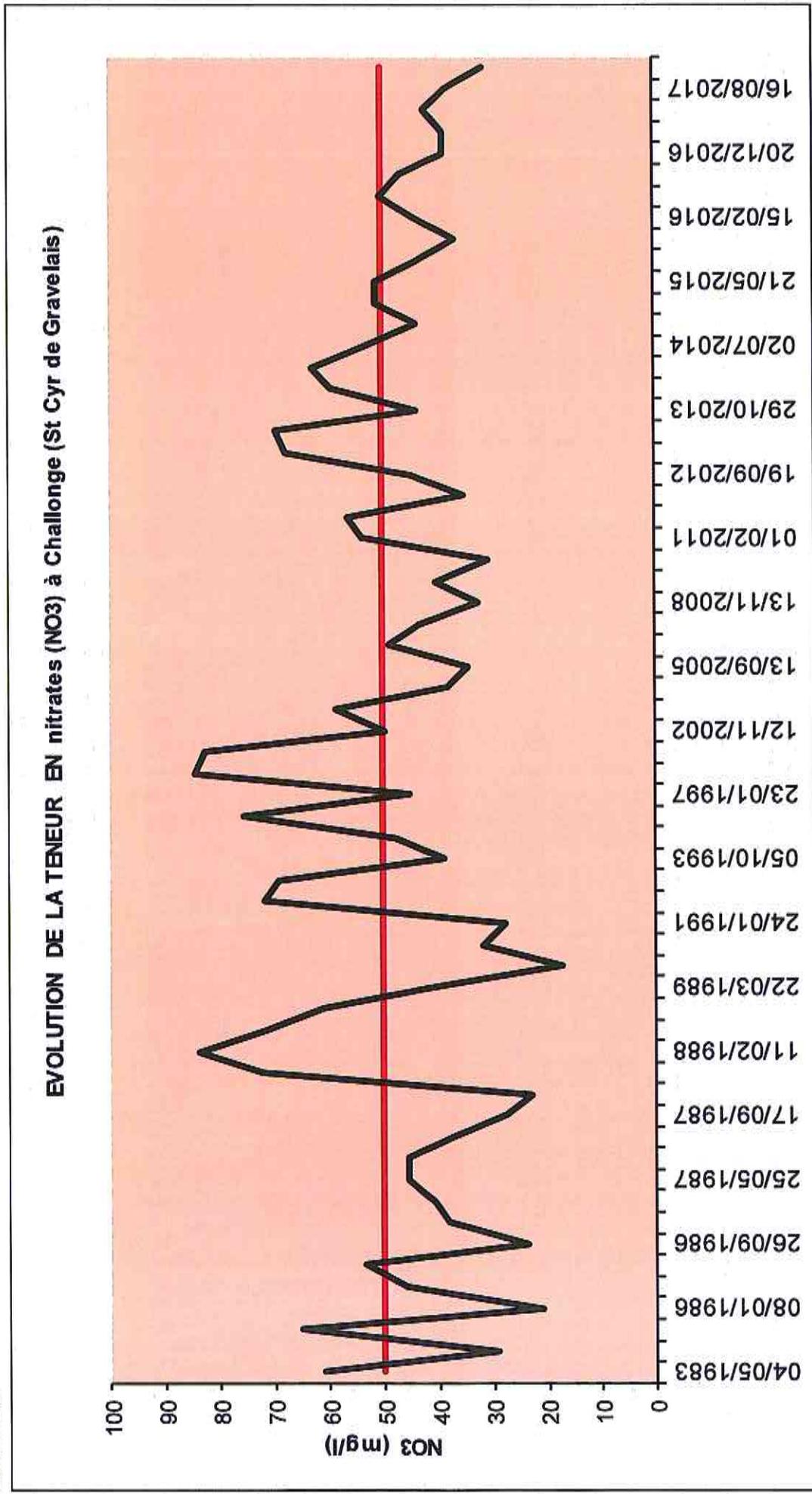
Source : ARS Évolution nitrates captage des Fauvières (St Cyr le Gravelais)

EVOLUTION DE LA TENEUR EN nitrates (NO3) à Les Fauvières (St Cyr le Gravelais)



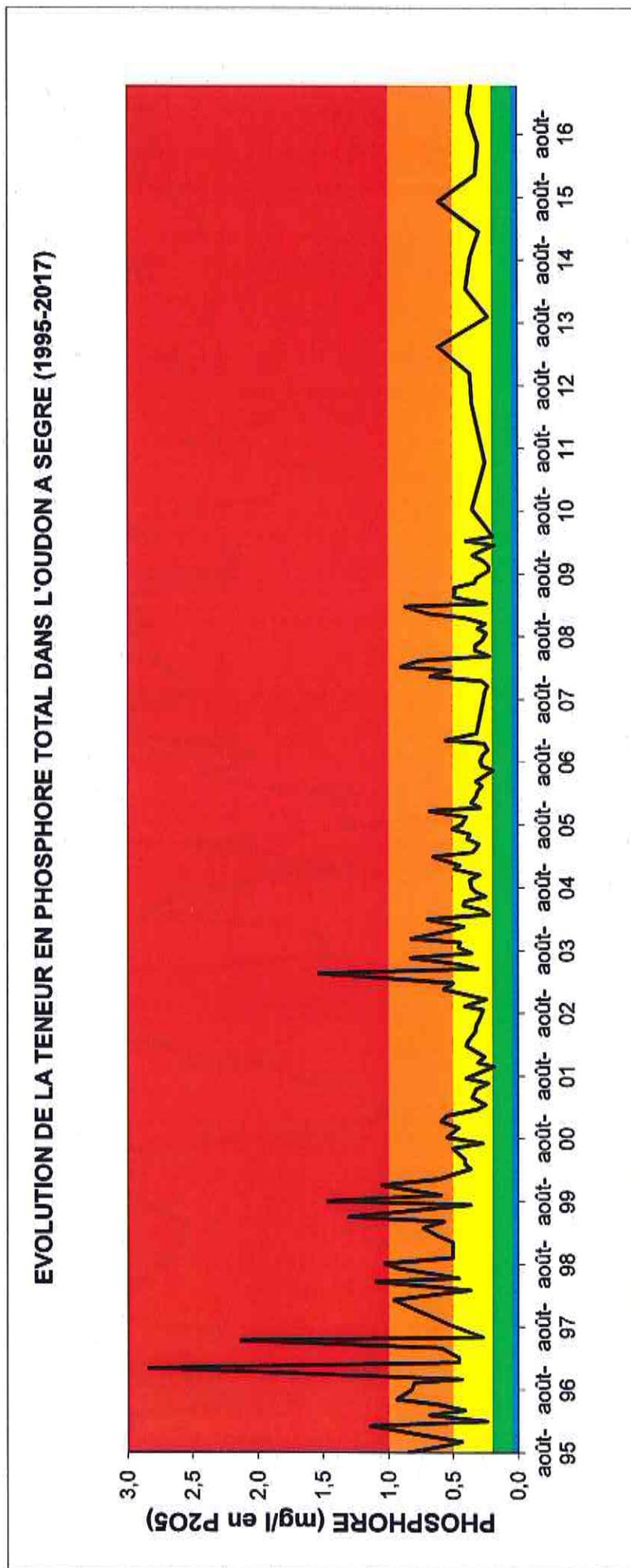
Évolution nitrates captage des Challonges (St Cyr le Gravelais)

Source : ARS

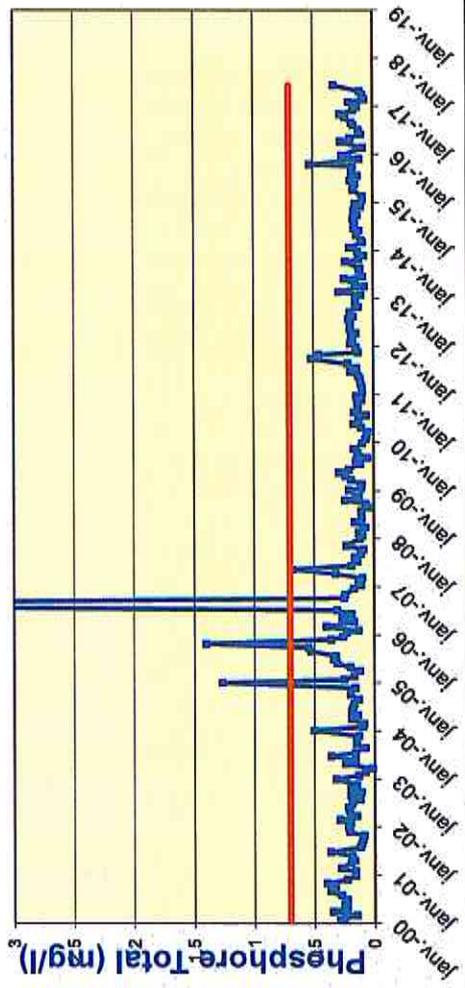


Le phosphore

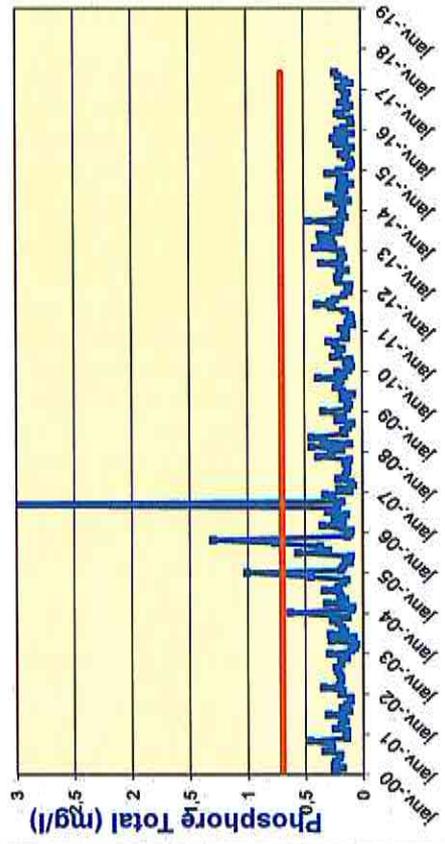
Source : ARS



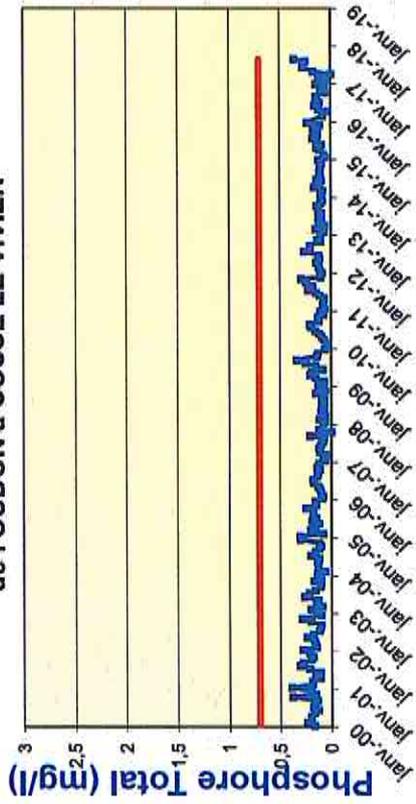
Evolution des teneurs en phosphore de l'HIÈRE



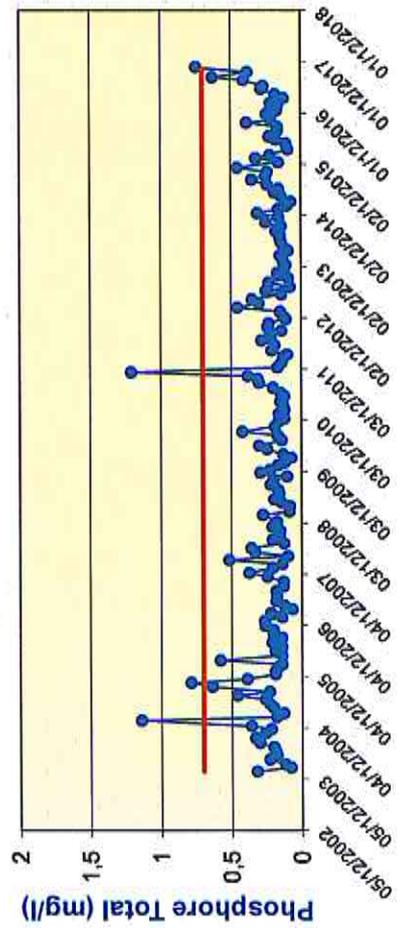
Evolution des teneurs en phosphore de l'UZURE



Evolution des teneurs en phosphore de l'OUDON à COSSE LE VIVIEN

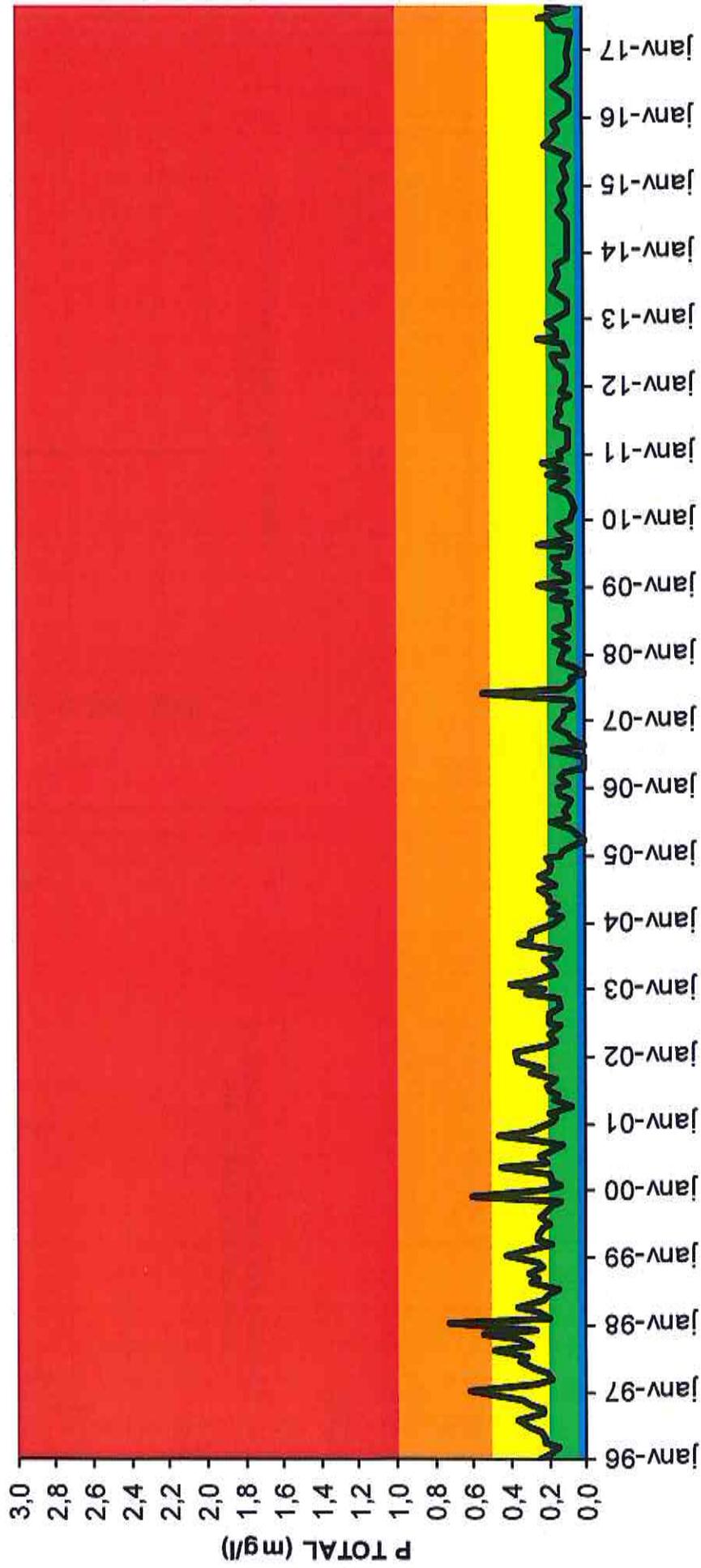


Evolution des teneurs en phosphore de l'OUDON à CHATELAIS



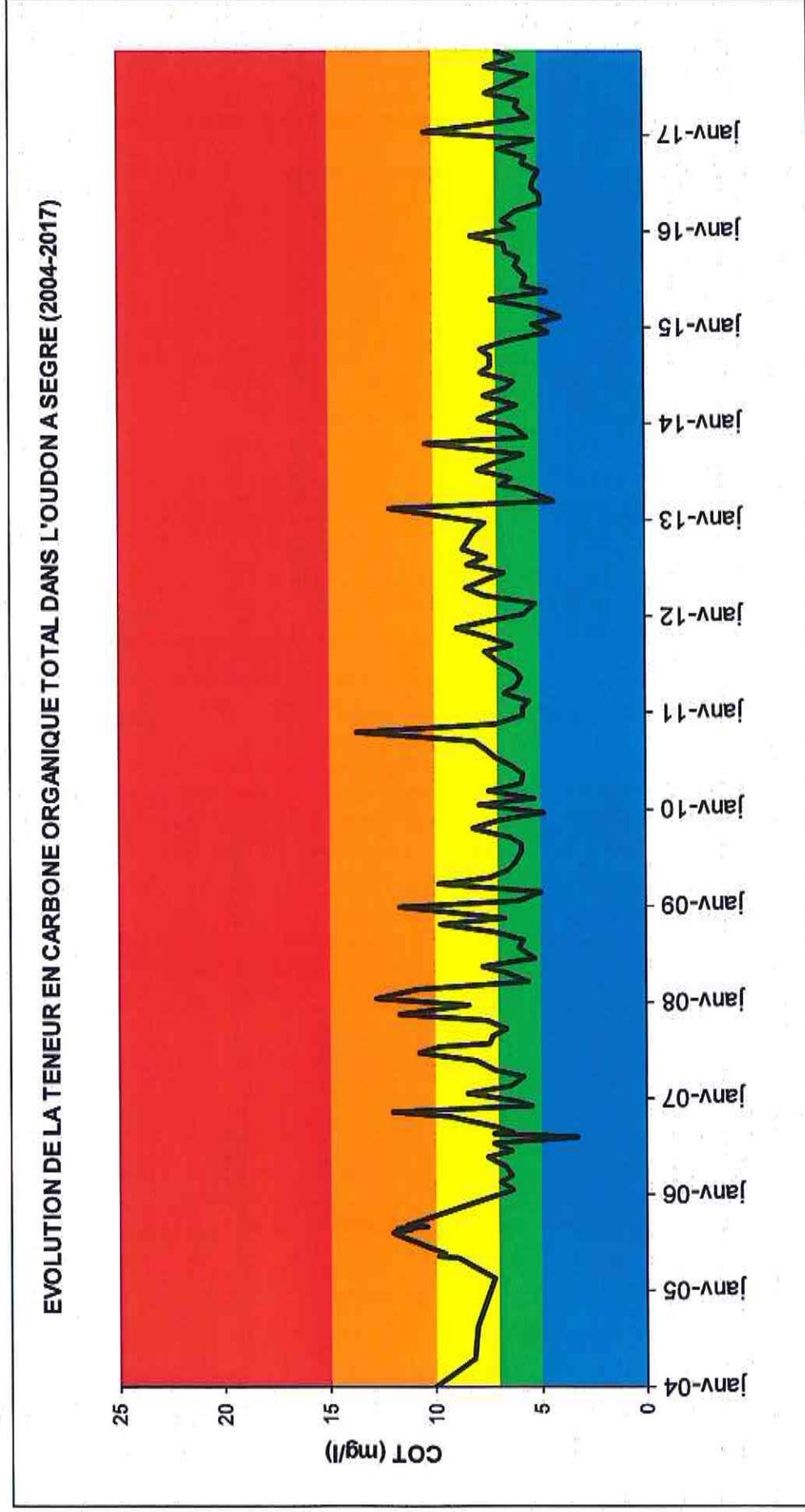
Source : OSUR

Source : OSUR EVOLUTION DE LA TENEUR EN PHOSPHORE TOTAL DANS L'OUDON A ANDIGNE (1996-2017)

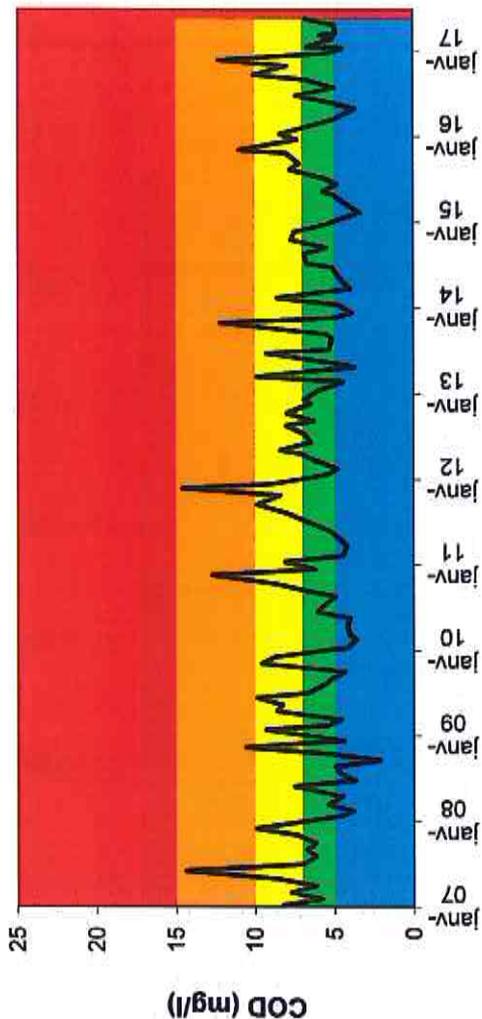


Les matières organiques et oxydables

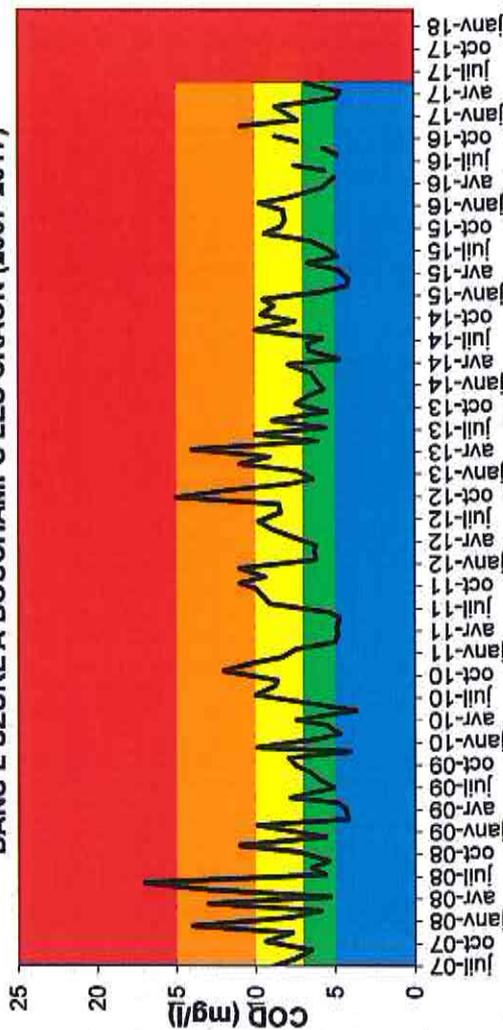
Source : ARS



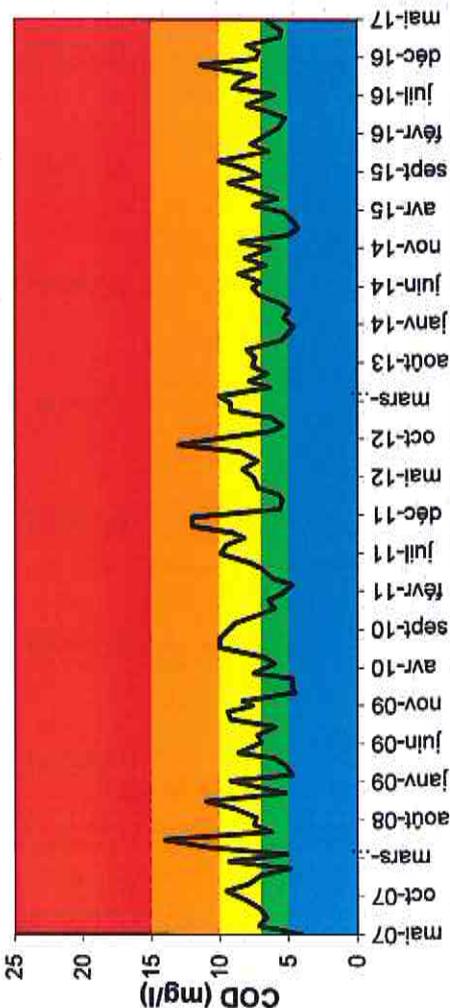
**EVOLUTION DE LA TENEUR EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS
DANS L'HIÈRE A CHERANCE (2007-2017)**



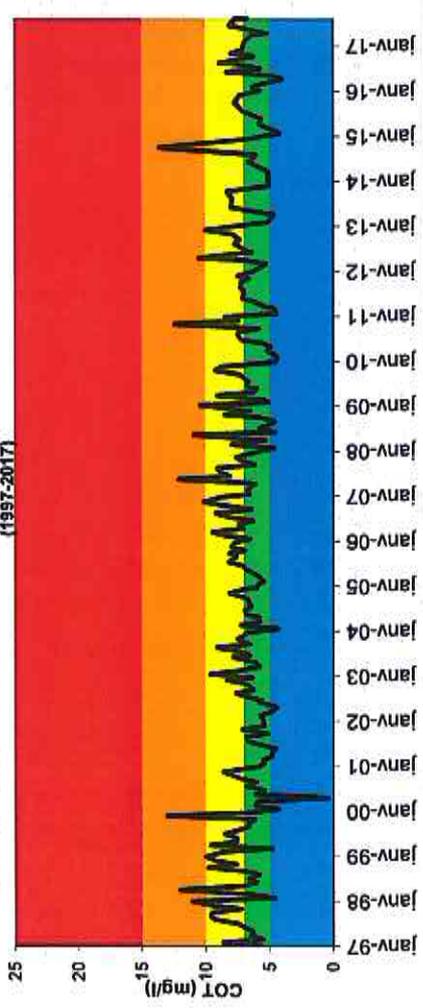
**EVOLUTION DE LA TENEUR EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS
DANS L'UZURE A BOUCHAMPS LES CRAON (2007-2017)**



**EVOLUTION DE LA TENEUR EN CARBONE ORGANIQUE
DISSOUS DANS LE CHERAN A LA BOISSIERE (2007-2017)**



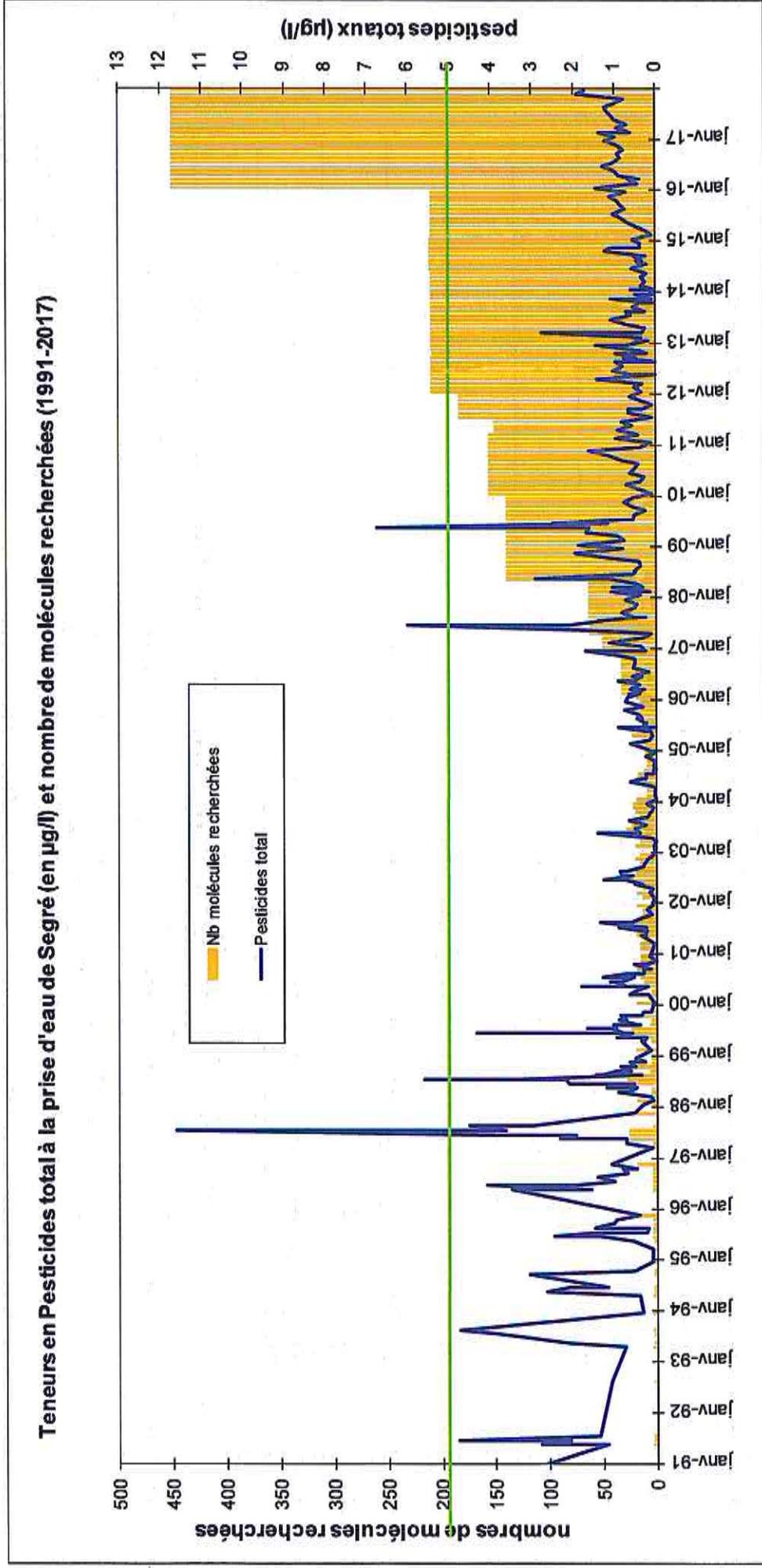
**EVOLUTION DE LA TENEUR EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS DANS L'OUDON A ANDIGNE
(1997-2017)**



Source : OSUR

Les produits phytosanitaires

Source : ARS



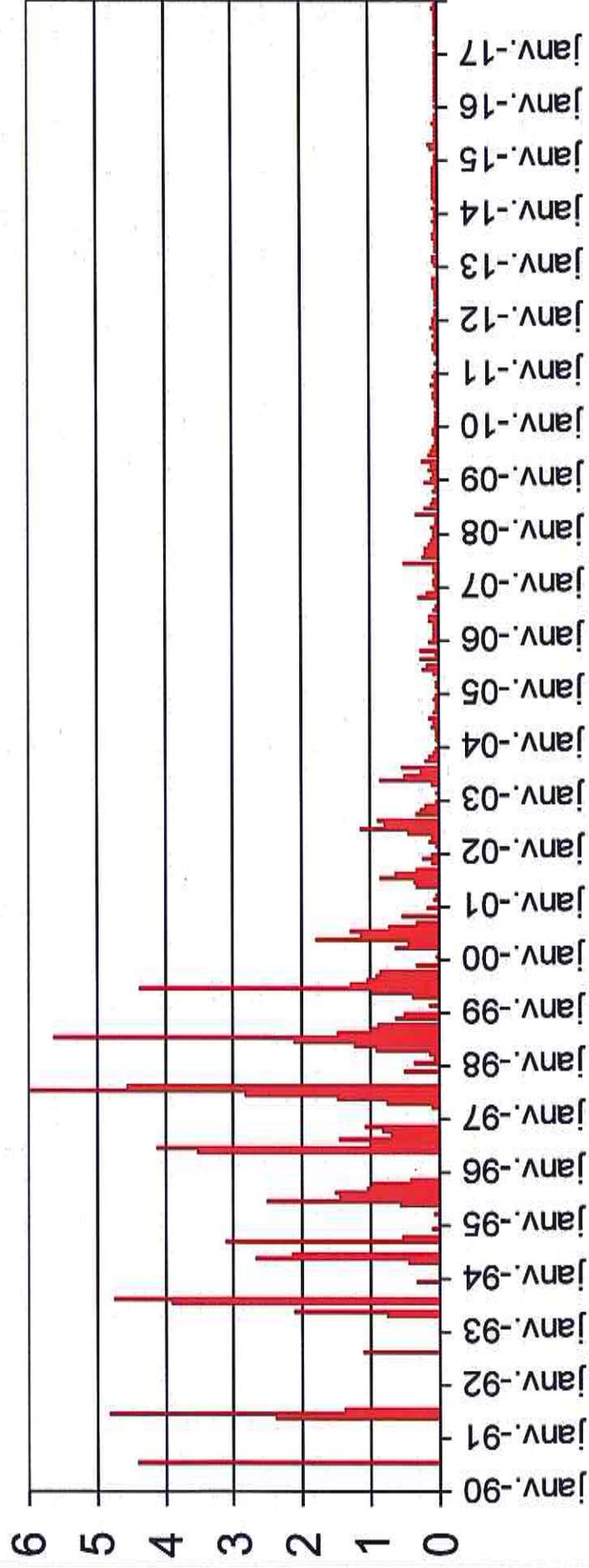
seuil max Pesticides totaux norme eau brute = 5 µg/l

Données ARS

Les produits phytosanitaires

Source : ARS

Teneurs Triazines à la prise d'eau de Segré en µg/l (1990-2017)



seuil max par substance :

eau distribuée = 0,10 µg/l eau brute = 2 µg/l

Les produits phytosanitaires

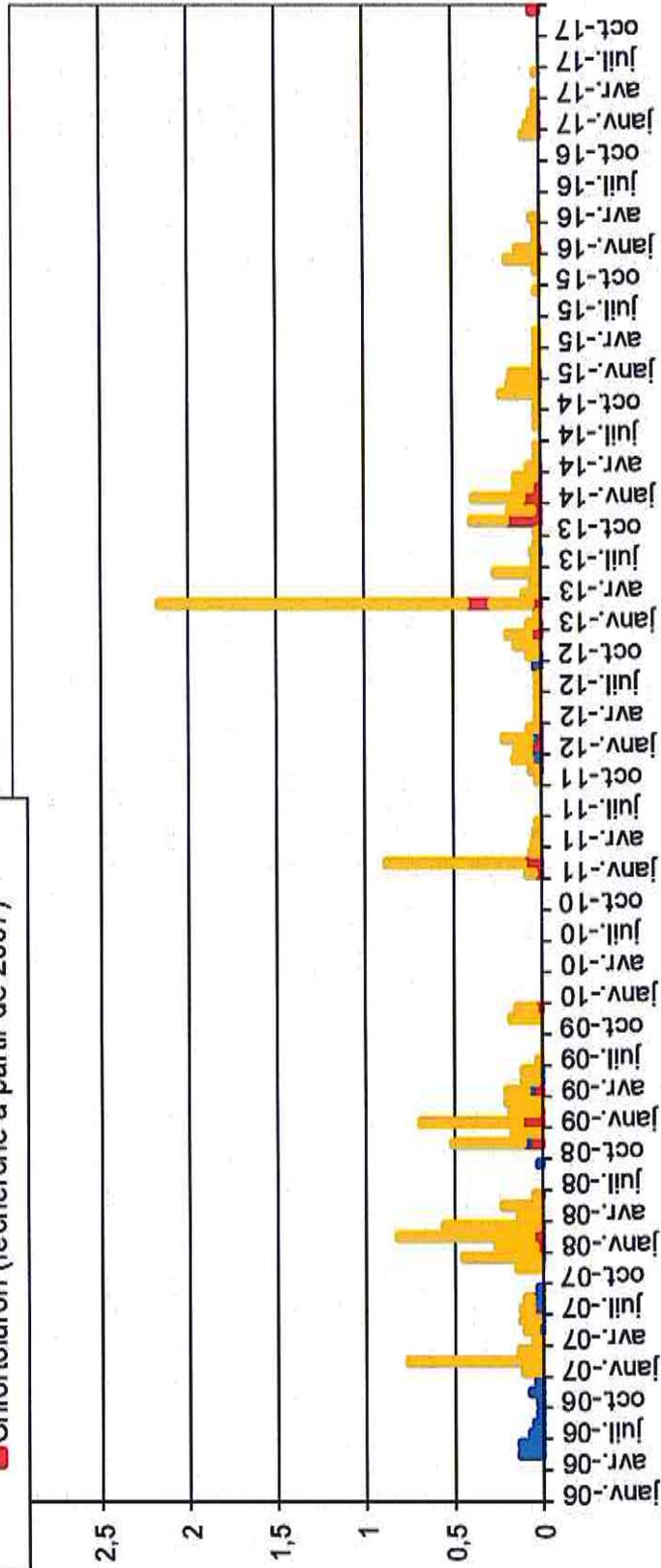
Source : ARS

Teneurs ajoutées des substituts
de l'urée en µg/l, Oudon (Segré)

■ Isoproturon (recherché à partir de 2007)

■ Diuron (recherché à partir de 2006)

■ Chlortoluron (recherché à partir de 2007)

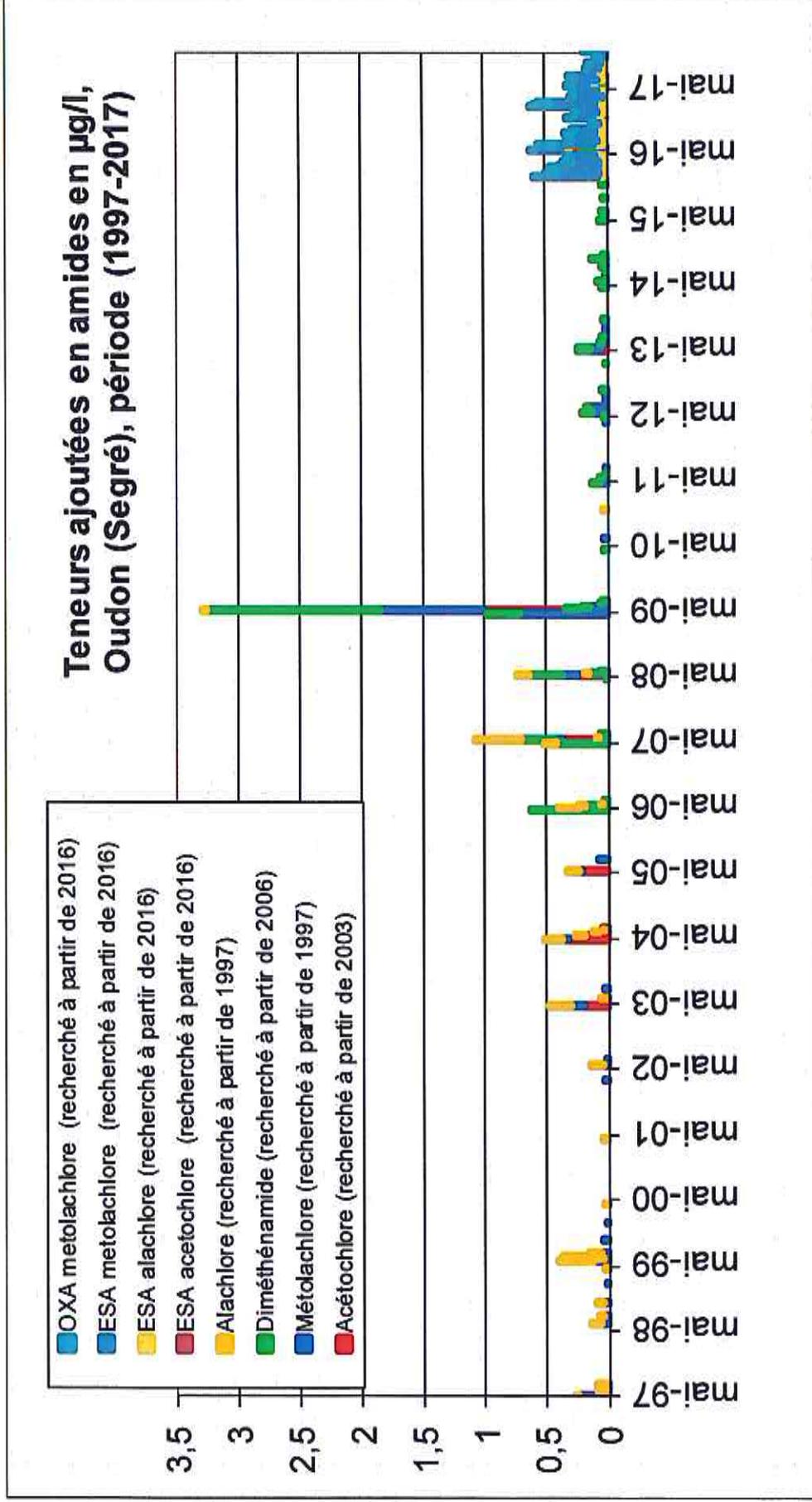


seuil max par substance :

eau distribuée = 0,10 µg/l eau brute = 2 µg/l

Les produits phytosanitaires

Source : ARS

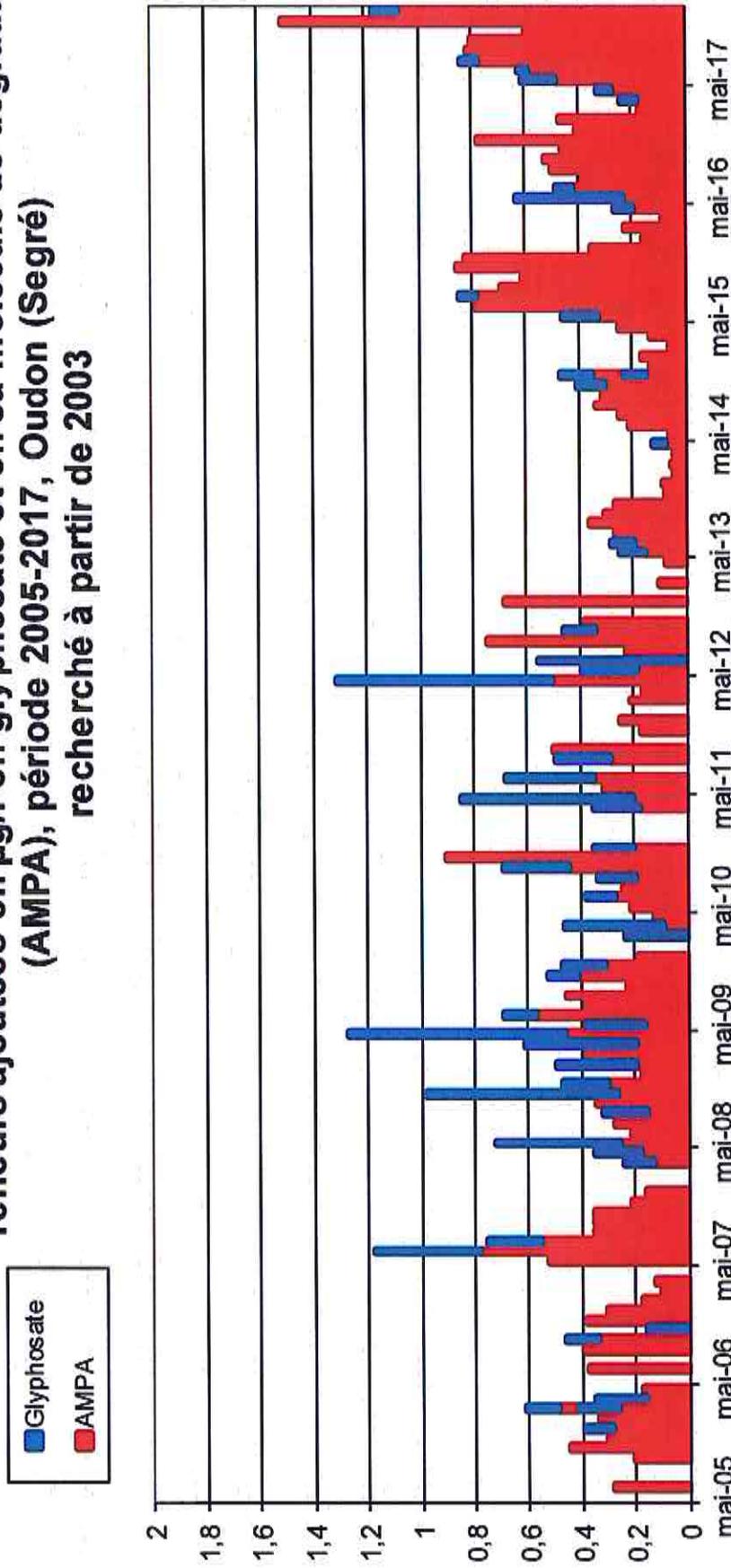


seuil max par substance : eau distribuée = 0,10 µg/l eau brute = 2 µg/l

Les produits phytosanitaires

Source : ARS

Teneurs ajoutées en $\mu\text{g/l}$ en glyphosate et en sa molécule de dégradation (AMPA), période 2005-2017, Oudon (Segré) recherché à partir de 2003

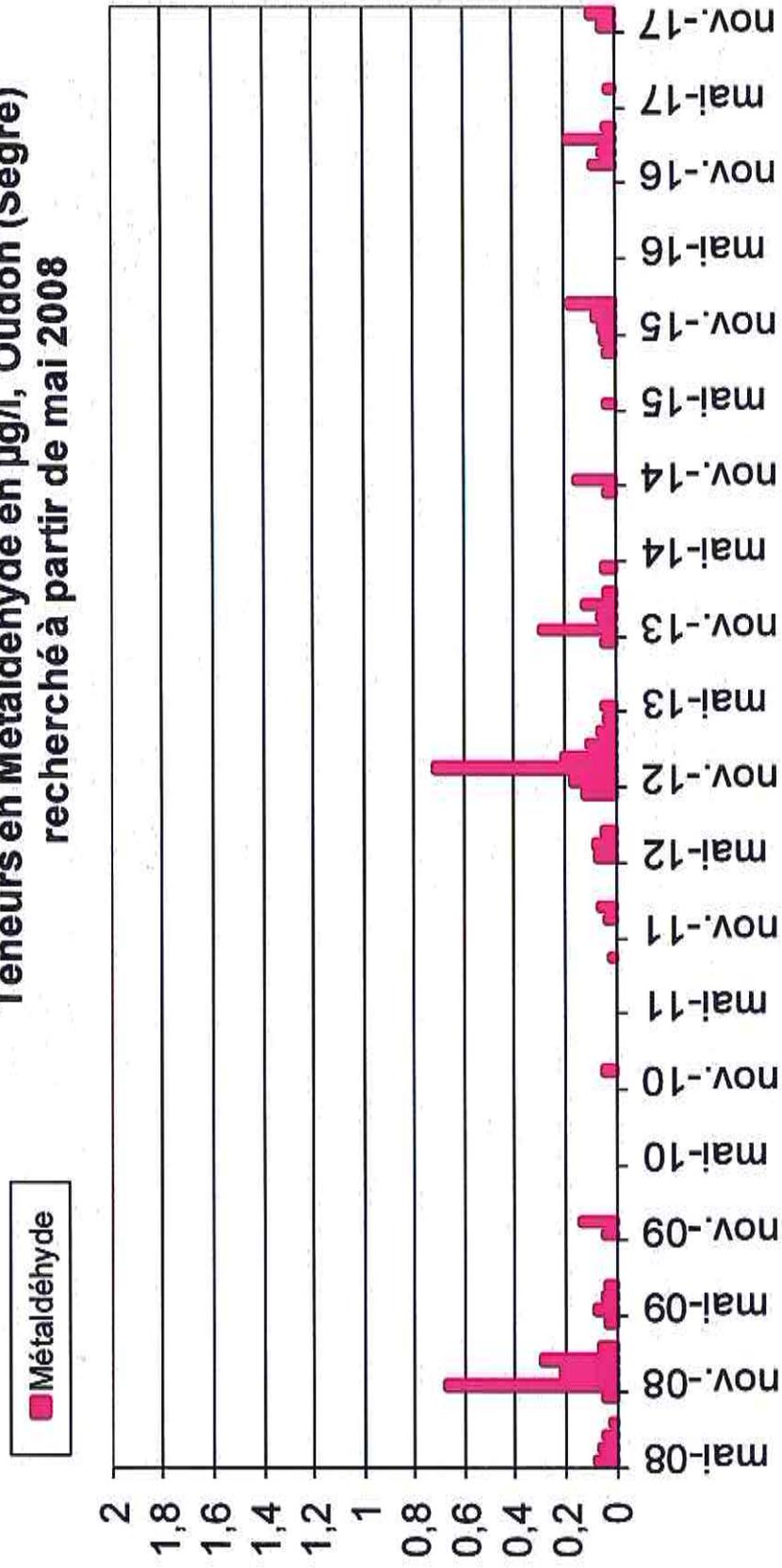


seuil max par substance : eau distribuée = 0,10 $\mu\text{g/l}$ eau brute = 2 $\mu\text{g/l}$

Les produits phytosanitaires

Source : ARS

Teneurs en Métaldéhyde en $\mu\text{g/l}$, Oudon (Segré)
recherché à partir de mai 2008



seuil max par substance : eau distribuée = 0,10 $\mu\text{g/l}$ eau brute = 2 $\mu\text{g/l}$

Les produits phytosanitaires

Pesticides les plus retrouvés en 2017 à la prise d'eau de Segré dans l'Oudon (sur eau brute)

	total des résidus analysés sur l'année (µg/l)	Nb détections sur 12 analyses (13 pour les *)	Usage
AMPA	7,74	12	des herb, autre
ESA metolachlore*	2,513	13	des herb maïs
ESA alachlore*	0,703	11	des herb maïs
OXA metolachlore*	0,664	13	des herb maïs
Métaldéhyde	0,426	6	molluscide
Glyphosate	0,391	6	des herb
Atrazine-2-hydroxy	0,342	11	des herb maïs
Prosulfocarbe	0,302	4	des herb céréales
Propyzamide	0,209	4	des herb colza, pois, luzerne
Diméthénamide	0,118	4	des herb maïs
Isoproturon	0,115	5	des herb blé, orge
2,4 Dinitrophénol	0,11	3	insecticide et fongicide ?

en jaune les pesticides dépassant sur au moins une analyse les 0,10 µg/l

en rouge molécules plus autorisées

en orange molécule plus autorisée mais disposant d'un isomère autorisé

en gras les molécules déjà parmi les plus retrouvées en 2016

Annexe 8

Liste des actions à mener par la C.L.E. identifiées dans le cadre du S.A.G.E. Oudon

Actions classées par ordre des délais puis des dispositions :

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais*	PROGRAMME 2017	Bilan 2014-2017	PROGRAMME 2018
B-14	Fixation des objectifs définitifs de réduction des taux d'étagement pour Oudon, Uzure, Hière	Fin 2013 (issu étude)	À valider en bureau et C.L.E. plénière du 22 mars 2017.	Objectifs définitifs validés en C.L.E. plénière du 22 mars 2017	/
B-19	Indicateurs stabilisés pour l'évaluation de l'état des milieux aquatiques, tableau de bord annuel	Avril 2015	À poursuivre	Échanges sur le sujet en interne et au niveau Régional Nouveaux indicateurs définis avec des correspondances possibles (niveau bassin Loire-Bretagne). Indicateurs locaux saisis sur les bases de données nationales	À poursuivre
C-25	Mener une étude de gestion quantitative pour le partage de la ressource en eau	Avril 2015	Signature d'avenants aux contrats territoriaux pour mettre en œuvre des actions du programme de mesures.	Etude validée. Programme de mesures validé par la C.L.E. Pas d'avenant signé mais programme d'actions engagé via la C.L.E., le CT milieux aquatiques et le CT pollutions diffuses :	Poursuivre la mise en œuvre des actions du programme de mesures.

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais*	PROGRAMME 2017	Bilan 2014-2017	PROGRAMME 2018
E-35	Méthode de mise en œuvre des inventaires de zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme	Avril 2015	<p>Reprendre le guide du S.A.G.E. Mayenne, l'adapter au bassin versant de l'Oudon, le valider et le diffuser.</p> <p>Poursuivre la mise à jour des inventaires.</p> <p>Suivre la révision des documents d'urbanisme.</p>	<p>-Inventaire plans d'eau au nord du bassin et indicateurs pour prioriser le rétablissement de la continuité écologique,</p> <p>-Charte des préconisateurs agricoles actualisée pour des conseils adaptés à l'enjeu de la ressource en eau</p> <p>-Accompagnement des communes pour des économies d'eau (8)</p> <p>- Actualisation du guide de gestion des cours d'eau avec une nouvelle fiche technique sur la gestion des plans d'eau</p>	<p>Reprendre le guide du S.A.G.E. Mayenne, l'adapter au bassin versant de l'Oudon, le valider et le diffuser.</p> <p>Étendre le guide à la prise en compte des zones inondables, du bocage et des mares dans les documents d'urbanisme.</p> <p>Poursuivre la mise à jour des inventaires.</p> <p>Suivre la révision des documents d'urbanisme.</p>

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais*	PROGRAMME 2017	Bilan 2014-2017	PROGRAMME 2018
F-51	Tableau de bord annuel pour le suivi-évaluation	Avril 2015	<p>Poursuite mise à jour des indicateurs – diffusion de la plaquette synthétique sur les données de l'évaluation.</p> <p>Reconduire une analyse</p>	<p>Présentation des données de suivi des indicateurs en C.L.E. plénière</p> <p>Groupe de travail réuni pour préparer la plaquette synthétique</p> <p>Analyse d'impact des résidus médicamenteux et autres polluants sur l'axe thyroïdien et oestrogénique sur 6 jours</p>	<p>Poursuite de la mise à jour des indicateurs.</p> <p>Résultats valorisés à l'occasion d'une conférence grand public le 22 mars 2018, journée mondiale de l'eau. Étudier modalité de rendu de la conférence.</p>
B-12	Préciser le calendrier et la méthode de travail pour organiser concertation sur référence harmonisée de localisation des cours d'eau du bassin de l'Oudon	Avril 2016	<p>Suivi des mises à jour.</p> <p>Intégration dans les bases de données du S.A.G.E.</p>	<p>Avis de la C.L.E. sur la carte des BCAE en 49.</p> <p>Avis de la C.L.E. sur la carte des BCAE en 35</p> <p>Cartes publiées en 49 et 53</p>	<p>Suivi des mises à jour.</p> <p>Intégration dans les bases de données du S.A.G.E.</p>
B-14	Fixation des objectifs définitifs de réduction des taux d'étagement pour les autres cours d'eau	Avril 2017	<p>A valider en bureau et C.L.E. plénière du 22 mars 2017.</p>	<p>Travail fait et examiné par le COPIL « règle de gestion des vannages »</p> <p>Objectifs définitifs validés en C.L.E. plénière le 22 mars 2018</p>	/

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais*	PROGRAMME 2017	Bilan 2014-2017	PROGRAMME 2018
E-36	Compléter l'inventaire zones humides dans les fonds de vallée, dans les têtes de bassin versant en fonction des masses d'eau prioritaires Consolidation et homogénéisation de données existantes	Avril 2017	Intégration de l'inventaire de la CC Pouancé-Combrée à la base de données de la C.L.E. et sur le réseau SIG-ZH. Inventaire complémentaire en cours sur le Pays de Loiron.	Inventaire complémentaire à jour sur le Pays de Craon et sur le territoire de la CC Pouancé-Combrée Données homogénéisées et Accessibles au public sur le réseau régional SIG-zones humides. Fait par le Forum des marais atlantique dans le cadre de leur mission « ZH ».	Intégration de l'inventaire de la CC Pays de Loiron à la base de données de la C.L.E. et sur le réseau SIG-ZH. Secteurs restant à compléter : - CC Château-Gontier - Segré-en-Anjou Bleu - CC VHA
E-41	Inventaire des éléments du bocage stratégique pour la gestion de l'eau et préconisations pour leur préservation Suggestions de mesures compensatoires en cas de réorganisation parcellaire Mise à disposition des données recueillies sur Internet	Avril 2017	Présentation au bureau de la C.L.E. des inventaires existants et des moyens existants de préservation du bocage. Proposition d'une méthodologie pour favoriser la préservation du bocage dans les documents d'urbanisme.	Réflexion avec la Chambre d'agriculture sur la mise en œuvre de cette disposition. Présentation au bureau de la C.L.E. des inventaires existants et des moyens existants de préservation du bocage. Proposition d'une méthodologie pour favoriser la préservation du bocage dans les documents d'urbanisme.	Mise en œuvre de la méthodologie retenue par le bureau de la C.L.E. pour favoriser la préservation du bocage dans les documents d'urbanisme.

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais*	PROGRAMME 2017	Bilan 2014-2017	PROGRAMME 2018
A-05	Inciter les gestionnaires des réseaux A.E.P. à établir des diagnostics de leurs réseaux	Avant avril 2020		Information sur l'état des réseaux récupérée	<p>Traitement de l'information à effectuer pour une incitation des gestionnaires.</p> <p>Intégrer l'évolution des gestionnaires et les éventuelles nouvelles politiques menées</p>
A-11	Méthode simplifiée plans de désherbages communaux ; évaluation, publication des moyens et méthodes	Avant avril 2020	Mise en œuvre de la mission, les communes prioritaires ont moins de 1000 habitants.	<p>La C.L.E. a engagé un marché et a retenu les CPE 49 et 53 pour mener une mission d'accompagnement des communes vers le zéro phytos et vers les économies d'eau.</p> <p>Communes réalisées : Andigné, Bouillé Ménéard, Chambellay, Fontaine-Couverte, Louvaines, Montguillon, St Poix, St Martin du Bois.</p>	<p>La valeur ajoutée de la mission n'est pas certaine, pas de financement AELB sur la partie économies d'eau => Mettre fin à la mission.</p>
E-36	Compléments à l'inventaire des zones humides sur l'ensemble du bassin Etude des moyens de protection des zones humides au travers des ZHIPEP ZSGE	Avant avril 2020		<p>Secteurs à compléter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CC Château-Gontier - Segré-en-Anjou Bleu - CC VHA 	

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais*	PROGRAMME 2017	Bilan 2014-2017	PROGRAMME 2018
E-40	Etude de réaménagement des sorties de drains directs aux cours d'eau par création de zones tampons	Avant avril 2020			
F-46	Etude de faisabilité de regroupement des structures de gestion de l'eau potable	Avant avril 2020	<p>Etude de la C.L.E. sur la G.E.M.A.P.I. va être présentée aux assemblées des syndicats de bassin et aux CC. Décisions à prendre par ces collectivités.</p> <p>Étude en cours en 49 et en 53 pour la réorganisation des structures compétentes en alimentation en eau potable.</p>	<p>Suivi des SDCI</p> <p>Étude pour l'organisation des compétences G.E.M.A.P.I. et du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon</p> <p>Fusion des 3 syndicats de bassin en Syndicat du bassin de l'Oudon.</p> <p>Adhésion des EPCI à fiscalité propre du bassin au Syndicat avec préservation des compétences historiques des syndicats (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, pollutions diffuses, portage C.L.E., ajout gestion quantitative et bocage sur une partie).</p>	/

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais*	PROGRAMME 2017	Bilan 2014-2017	PROGRAMME 2018
F-48	Parution d'une lettre aux élus à l'image de la lettre agricole	Avant avril 2020	Expliquer en 2018 l'organisation G.E.M.A.P.I. via une lettre. Ou attendre renouvellement des assemblées en 2020.	Compétence eau potable reprise par les EPCI à fiscalité propre sur les secteurs CC Pays Craon et CC Pays Château-Gontier. Création du Syndicat d'eau de l'Anjou côté 49.	Expliquer en 2018 l'organisation G.E.M.A.P.I. via une lettre. Ou attendre renouvellement des assemblées en 2020.
F-49	Mise en place d'un site Internet pour l'information	Avant avril 2020	Poursuite des mises à jour et de la newsletter. Développer utilisation des réseaux sociaux : prévoir une formation des membres de la C.L.E.	Site ouvert en septembre 2014 Newsletter réalisée	Poursuite des mises à jour et de la newsletter. Développer utilisation des réseaux sociaux : prévoir une formation des membres de la C.L.E.
F-50	Etudier la création et les critères d'utilisation d'un logo « S.A.G.E. de l'Oudon »	Avant avril 2020		A noter logo « agr'eau Oudon » créé par le SY.M.B.O.L.I.P. pour les actions agricoles	
			Programme communication développé en 2016-2017	-Actualisation du guide de gestion des cours d'eau avec une nouvelle fiche technique sur la gestion des plans d'eau -Journée mondiale de l'eau fêtée	Poursuite du programme communication : -Panneaux explicatifs sur les sites de stockage - 2 ^e édition de la journée

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais*	PROGRAMME 2017	Bilan 2014-2017	PROGRAMME 2018
				sur le bassin versant de l'Oudon (diverses manifestations à destination du grand public)	mondiale de l'eau fêtée sur le bassin versant de l'Oudon -actualisation de la plaquette de présentation du S.A.G.E.

Pour mémoire, action passée sous maîtrise d'ouvrage du SY.M.B.O.L.I.P.

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais*	PROGRAMME 2017	Bilan 2014-2017	PROGRAMME 2018
A-02 A-03	aires d'alimentation des captages : délimitation et programme d'actions pour Segré ; Livré la Touche ; Fauvière-Cruchère et Challonge ; La Plaine	Avril 2015	Action SY.M.B.O.L.I.P. : Poursuite des programmes d'actions pour Segré. Mener les études captages souterrains et la concertation pour engager les actions.	Aire alimentation captage Segré a fait l'objet d'un arrêté préfectoral Délimitation aire du captage de Livré la Touche établie (idem PPC) Etude délimitation aires captage engagée pour 2 captages souterrains Fauvière et la Plaine Démarche engagée par le SYMEVAL sur Challonge	Action sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du bassin de l'Oudon : Poursuite des programmes d'actions pour Segré. Poursuite des études captages souterrains et de la concertation pour engager les actions.

Annexe 9 : tableaux financiers des contrats mis en œuvre sur le bassin versant de l'Oudon

LE CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES 2014-2018 (EXTRAIT)

ANNEXE 2

GLOBAL		Subvention agence		Echéancier d'engagement (€ TTC)					
Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2014	2015	2016	2017	2018
Restauration berges et ripisylve	892 500 €	892 500 €	50%	446 250 €	76 750 €	111 750 €	106 750 €	54 250 €	96 750 €
Entretien berges et ripisylve	450 000 €	450 000 €	35%	157 500 €	19 600 €	37 100 €	35 350 €	31 850 €	33 600 €
Gestion des plantes envahissantes	225 000 €	225 000 €	35%	78 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €
Restauration lit mineur	950 000 €	950 000 €	50%	475 000 €	65 000 €	132 500 €	92 500 €	97 500 €	87 500 €
Continuité	195 000 €	195 000 €	50%	97 500 €	12 500 €	12 500 €	10 000 €	42 500 €	20 000 €
Restauration de ZH	345 000 €	345 000 €	50%	172 500 €	8 000 €	30 500 €	50 500 €	53 000 €	30 500 €
Entretien de ZH	190 000 €	190 000 €	35%	66 500 €	7 350 €	16 100 €	16 100 €	7 350 €	19 600 €
Plan de gestion de ZH	15 000 €	15 000 €	50%	7 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Postes de technicien	1 107 500 €	1 107 500 €	50%	553 750 €	2 750 €	137 750 €	137 750 €	137 750 €	137 750 €
Communication	67 000 €	67 000 €	50%	33 500 €	9 500 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Etudes	345 000 €	345 000 €	70%	241 500 €	105 000 €	38 500 €	31 500 €	7 000 €	59 500 €
Suivis	99 000 €	99 000 €	50%	49 500 €	10 000 €	8 500 €	12 500 €	7 500 €	11 000 €
TOTAL	4 881 000 €	4 881 000 €		2 379 750 €	333 700 €	548 450 €	516 200 €	461 950 €	519 450 €

Les actions pour la restauration et l'entretien des zones humides au droit de la section domaniale de l'Oudon (estimées respectivement à 100 000€ et 25 000€) sont intégrées dans ce tableau prévisionnel global : elles feront l'objet d'un avenant ultérieurement pour leur réalisation par le Département de Maine-et-Loire.

LE CONTRAT TERRITORIAL POLLUTIONS DIFFUSES 2014-2019 (EXTRAIT)

Annexe 4 : Plan de financement et échéancier du programme d'actions

N°	Ech	Nom de l'action	Coût total	2015	2016	2017	2018	2019	AELB		Département de Mayenne		Département de Maine-et-Loire*			Aide Région	Participation possible des agriculteurs	Maître d'Ouvrage
									Montant éligible	Taux	Montant aide	Aide possible	Montant éligible	Aide pressentie	Aide possible			
A_01	BVO	Faire vivre la charte des preconcepteurs	10 000	5 000			5 000		10 000 €	50%	5 000 €	X	5 000 €	X				SY.M.B.O.L.L.P.
A_02	BVO	Formation des agents preconcepteurs	75 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000 €	35%	26 250 €	X	37 500 €	X				SY.M.B.O.L.L.P.
A_03	AAS	Diagnostos-conseils cibés	280 000	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000	280 000 €	70%	196 000 €	X	224 000 €	X	X	280 000 €	X	SY.M.B.O.L.L.P.
A_04	AA	Diagnostos-conseils globaux	50 000		12 500	25 000	6 250	6 250	50 000 €	70%	35 000 €	X	50 000 €	X				SY.M.B.O.L.L.P.
A_05	AAS	Diagnostos-conseils pour le changement de système	30 000	7 500	3 750	7 500	3 750	7 500	30 000 €	70%	21 000 €	X	24 000 €	X	X	30 000 €	X	SY.M.B.O.L.L.P.
A_06	AAS	Accompagnements spécifiques	260 000	48 000	58 000	48 000	58 000	48 000	260 000 €	50%	130 000 €	X	208 000 €	X				SY.M.B.O.L.L.P.
A_07	BVO	Formation des agriculteurs	450 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	450 000 €	50%	225 000 €							VIVEA
A_08	BVO	Promotion des aides mobilisables à l'échelle de l'exploitation	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000 €	50%	5 000 €	X	5 000 €		X	10 000 €	X	SY.M.B.O.L.L.P.
A_09	BVO	Plan de communication collectif	60 000	12 000	10 500	13 000	10 500	13 000	60 000 €	50%	30 000 €	X	30 000 €		X	60 000 €	X	SY.M.B.O.L.L.P.
A_10	BVO	Lettre agricole de l'Oudon	125 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000 €	50%	62 500 €	X	62 500 €		X	125 000 €	X	SY.M.B.O.L.L.P.
A_11	BVO	Bulletin agronomique de l'Oudon	40 000		10 000	10 000	10 000	10 000	40 000 €	50%	20 000 €	X	20 000 €		X	40 000 €	X	SY.M.B.O.L.L.P.
A_12	BVO	Diagnostic d'opportunité de développement de l'agriculture biologique	26 000	26 000					26 000 €	70%	18 200 €	X	13 000 €	X				SY.M.B.O.L.L.P.
A_13	BVO	Prospective eau et agriculture sur le bassin versant de l'Oudon à l'horizon 2030	10 000		5 000			5 000	10 000 €	70%	7 000 €	X	5 000 €				X	SY.M.B.O.L.L.P.
A_14	SBV	Création de zones tampons	30 000				15 000	15 000	30 000 €	40%	12 000 €	X	15 000 €				X	SY.M.B.O.L.L.P.
NA_01	BVO	Poursuivre la charte "Jardiner au naturel"	75 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000 €	50%	37 500 €	X	37 500 €	X			X	SY.M.B.O.L.L.P.
NA_02	BVO	Démarche vers les GSA concernant la vente des phyto	3 000			3 000			3 000 €	50%	1 500 €	X	1 500 €	X			X	SY.M.B.O.L.L.P.
NA_03	BVO	Diagnostic et plan de gestion des espaces publics II	30 000	6 000	12 000				30 000 €	50%	15 000 €							Autres collectivités
NA_04	BVO	Plan de désherbage simplifié pour les petites communes	0						0 €	50%	0 €	X	0 €	X			X	SY.M.B.O.L.L.P.
NA_05	BVO	Démarche pour réduire l'usage des phyto dans les cimetières et terrains sportifs	2 000		1 000		1 000		2 000 €	50%	1 000 €	X	1 000 €	X			X	SY.M.B.O.L.L.P.
NA_06	BVO	Formations groupées certiphyto	0						0 €	50%	0 €	X	0 €	X				SY.M.B.O.L.L.P.
NA_07	COLL	Aider à l'acquisition de matériel de désherbage alternatif	182 000	63 000	65 000	54 000			182 000 €	50%	91 000 €						X	Autres collectivités
NA_08	BVO	Charte communale	0						0 €	50%	0 €							SY.M.B.O.L.L.P.
NA_09	COLL	Communiquer sur les actions de réduction d'usage des phyto des collectivités	14 000	13 000	1 000				14 000 €	50%	7 000 €						X	Autres collectivités
NA_10	COLL	Gestion des eaux pluviales	33 000	15 000				18 000	33 000 €	35%	11 550 €							Autres collectivités
NA_11	BVO	Démarche vers les artisans et les entreprises paysagères	3 000		3 000				3 000 €	50%	1 500 €	X	1 500 €	X				SY.M.B.O.L.L.P.
T_01	BVO	Suivi complémentaire de la qualité de l'eau	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000 €	50%	25 000 €	X	25 000 €				X	SY.M.B.O.L.L.P.
T_02	BVO	Formation des élus sur les enjeux du bassin versant	9 000	3 000		3 000		3 000	9 000 €	35%	3 150 €	X	4 500 €	X			X	SY.M.B.O.L.L.P.
T_03	AAS	Acquisition fondères stratégiques								50%					X**		X	Autres collectivités
T_04	BVO	Coordination des actions en faveur du bocage	0						0 €	40%	0 €	X	0 €					SY.M.B.O.L.L.P.
T_05	AA	Etude de périmètre captage souterrain prioritaire	30 000		10 000	10 000	10 000		30 000 €	70%	21 000 €	X	15 000 €	X				SY.M.B.O.L.L.P.
T_06	BVO	Animation du programme d'actions	550 000	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	500 000 €	50%	250 000 €	X	215 000 €	X				SY.M.B.O.L.L.P.
T_07	BVO	Suivi et évaluation du programme d'actions	30 000					30 000	30 000 €	70%	21 000 €	X	15 000 €		X	30 000 €	X	SY.M.B.O.L.L.P.

COÛT TOTAL DU PROGRAMME D'ACTION : 572 500 € (514 750 € - 58 000 €) - 442 600 € (478 750 € - 36 150 €) - 2 417 000 € - 58 279 350 € - 1 015 000 € - 1 043 750 € - 575 000 € - 138 500 €

BVO Bassin versant de l'Oudon
 AAS Aire d'alimentation du captage de Segré
 AA Aire d'alimentation de captage souterrain
 COLL Commune ou communauté de communes
 SBV Sous bassin à identifier au cours du programme d'actions

* montants prévisionnels non garantis selon les règles du Conseil Général de Maine-et-Loire en vigueur en 2015
 ** si les parcelles sont dans un ENS avec un plan de gestion : aides possibles

LE CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT 2016-2018 (EXTRAIT)

Enjeux du S.A.G.E.	N° fiche	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif total H.T. ou T.T.C. initial	2016	2017	2018	% Région	montant aide	Ingénierie locale	% Agence de l'Eau	% Dépts	% autres	
Enjeux-Actions transversales	F-1 A.D.E.L.E.C.R.B.V. Mise à jour du règlement et évaluation				110 000	120 000	117 000	117 000	120 000	0				
	F-1	Animation de la C.L.E., évaluation du S.A.G.E. et coordination du C.R.B.V.	SYMBOLLP (C.L.E.)	210 000	80 000	80 000	80 000	30%	90 000	0	30%			
	F-2	Communication dans le cadre du S.A.G.E.	SYMBOLLP (C.L.E.)	15 000	5 000	5 000	5 000	40%	6 000	0	40%			
	F-3	Réseau complémentaire de suivi de la qualité de l'eau	SYMBOLLP	50 000	20 000	20 000	10 000	30%	15 000	0	30%			
	F-4	Suivi de la qualité physico-chimique et hydrobiologique des eaux superficielles	Département 53	65 000	21 000	22 000	22 000	30%	19 500	0	50%			
Enjeux B - Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques Enjeux E - reconnaître et gérer les zones humides, le bocage	Objectif B2 - Rétablir la continuité écologique et le fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau				850 000	82 800	427 500	425 900	184 400	7 400				
	B2-1	Restauration de la continuité écologique	S.D.O.N.	350 000		275 000	275 000	10%	55 000	2 750	50%	20%		
	B2-2	Communication	S.B.O.S.	24 000	8 000	8 000	8 000	20%	4 800	0	60%			
	B2-3	Jeux pédagogiques	S.D.O.N.	9 000	3 000	3 000	3 000	80%	7 200	0				
	B2-4	Restauration de la continuité écologique - Suivi phytanométrique de 2 sites pilotes	S.D.O.S.	20 000	10 000	0	10 000	80%	16 000	0				
	B2-5	Restauration de la continuité écologique sur des sites pilotes	S.B.O.S.	220 000	12 500	112 500	95 000	40%	68 000	4 400	40%			
	B2-6	Information et sensibilisation	S.B.O.S.	12 000	4 000	4 000	4 000	20%	2 400	0	60%			
	B2-7	Restauration de la continuité écologique du Pont de Beauchêne sur l'Uzore	Département 53	25 000	25 000	0	0	20%	5 000	250	60%			
	B2-8	Restauration de la continuité écologique de l'Ornois domais	Département 49	20 000			30 000	20%	6 000	0	60%	20%		
	Objectif B3 - Restaurer la restauration hydromorphologique des cours d'eau pour établir leurs fonctionnalités biologiques				657 500	194 700	267 100	225 370	153 947	8 193				
	B3-1	Restauration de la ripisylve	S.D.O.N.	155 120	45 320	44 480	45 320	32%	43 238	2 162	32%	16%		
	B3-2	Restauration du lit meuble et de frayères à Cham	Fédération pêche 53	42 700	0	42 700	0	10%	4 270	214	30%	20%	10%	
	B3-3	Restauration du lit du ruisseau du Louveau	Fédération pêche 53	11 385	11 385	0	0	10%	1 139	222	50%	20%	10%	
	B3-4	Travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau	S.H.O.N.	400 000	100 000	150 000	150 000	20%	80 000	4 000	60%			
	B3-5	Restauration du milieu aquatique de l'étang de Chailion la Polenne et de ses aménagements	Chailion la Polenne	65 000	5 000	30 000	30 000	80%	52 000	2 600				
	Objectif E1 - Protéger et préserver les fonctionnalités des zones humides				115 500	61 200	61 000	61 200	77 200	1 833				
	E1-1	Préservation des cours	S.H.O.N.	18 000	6 000	6 000	6 000	20%	3 600	0	60%			
	E1-2	Restauration et valorisation de zones humides	S.B.O.S.	40 000	10 000	15 000	15 000	20%	8 000	400	60%			
	E1-3	Restauration de zones humides communales	S.H.O.S. et communes	67 000	47 000	20 000	0	80%	53 600	2 600				
	E1-4	Restauration écologique de zones humides	Fédération pêche 49	60 000	20 000	20 000	20 000	50%	12 000	600	60%			
Objectif E3 - Rétablir la diversité et la qualité des sols grâce à un maillage bocager efficace				13 000	3 000	5 000	5 000	2 600	130					
E3-1	Création de bandes boisées sur les zones tampons : expérimentation	S.B.O.S.	13 000	3 000	5 000	5 000	20%	2 600	130	60%				

Enjeux du S.A.G.E.	N° fiche	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif total H.T. ou T.T.C. initial	2016	2017	2018	% Région	montant aide	Ingénierie locale	% Agence de l'Eau	% Dépts	% autres	
Enjeux A - stabiliser le taux d'alimentation en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales	Objectif A1 - Stabiliser le taux d'auto-approvisionnement en eau potable sur le bassin de l'Ornois				20 000	18 000	4 000	0	6 000	0				
	A1-1	Partenariat avec les prestataires agricoles	SYMBOLLP	20 000	15 000	5 000	0	30%	6 000	0	40%	10%		
	Objectif A2 - RM Pédagogie agricole				60 000	28 000	28 000	0	18 000	0				
	A2-1	Communication agricole	SYMBOLLP	60 000	35 000	25 000	0	30%	18 000	0	50%			
	Objectif A3 - Reconquérir la qualité des eaux brutes sur le paramètre phytosanitaires				23 000	9 000	1 000	6 000	14 400	0				
	A3-2	Démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires	SYMBOLLP	8 000	4 000	3 000	1 000	30%	2 400	0	50%			
A3-3	Accompagnement des communes vers le "0 phytos"	SYMBOLLP (C.L.E.)	15 000	5 000	5 000	5 000	80%	12 000	0					
4 - Enjeux D : réduire la vulnérabilité des zones inondables	Objectif D1 - achever les travaux et aménagements de prévention en amont des zones inondables				613 000	32 000	481 000	0	158 000	6 650				
	D1-1	Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations sur 3 sites à Coigny et la Remaudière	SYMBOLLP	85 000	23 000	62 000		60%	51 000	2 550			20%	
	D1-2	Réduction de la vulnérabilité à Chazé Henry et restauration de la continuité écologique	SYMBOLLP	18 000	9 000	9 000		20%	3 600		60%			
	D1-3	Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations à Montjean (53)	SYMBOLLP, et/ou Département 53	410 000		410 000		20%	82 000	4 100		20%	40%	
TOTAL GENERAL				2 761 208	560 208	1 381 680	819 320		759 747	27 058				

Soit **28,5%** accordés par la Région

Annexe 10

TAUX D'ETAGEMENT DES MASSES D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON

Tableau qui figure au S.A.G.E. approuvé en 2014

partie actualisée en 2016-2017

Code	Nom	Z amont Strahler coté sup. 1	Z aval en m	ΔZ Strahler coté sup. 1 en m	longueur segment en km	2003		2012		Objectifs fixés au S.A.G.E. pour 2017		Objectifs fixés suite étude continuée pour 2017		Somme H de chute en m. -2016	taux d'étagement en milim. - 2016	taux de fract. en milim. - 2016	objectifs définitifs C.L.E. 22 mars 2017
						Somme H de chute en m. - 2003	taux d'étagement en milim. - 2003	Somme H de chute en m. - 2012	taux d'étagement en milim. - 2012	TAUX OBJECTIFS INTERMEDIAIRE 2017	observations	Somme H de chute en m. 2017	TAUX OBJECTIFS 2017				
FRGR1078	LA THEBERGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	24	19	5	2,1	0	0,00	0	0,00	0,00			0	0,00		0,00	
FRGR1126	LA SAZEZ ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	50	20	30	14,8	6,5	0,22	4,5	0,15	0,30			3,8	0,13		0,15 [0,15]	
FRGR621b	LE CHERAM DEPUIS SAINT-MARTIN-JOUX AVEC L'OUDON	59	33	26	14,7	8,05	0,31	6,25	0,24	0,43			6,25	0,24		0,24	
FRGR1575	LA BELLETERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	82	50	32	11,1	4	0,33	4	0,33	0,38			3,67	0,31		0,33 [0,31]	
FRGR620	L'HERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	59	32	27	27,8	10,5	0,39	4	0,15	0,14			3,7	0,14		0,10	
FRGR621a	LE CHERAM ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SAINT-MARTIN-JOUX AVEC L'OUDON	73	59	14	8,8	5,1	0,44	3,1	0,22	0,46			3	0,21		0,21	
FRGR654	L'OUDON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A CROON	98	35	63	49,8	33,37	0,53	27,47	0,44	0,55			25,97	0,41		0,41	
FRGR619b	L'UZURE DEPUIS L'ETANG DE LA RINCERE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	49	34	15	13,1	10,4	0,69	6,8	0,45	0,52			5,6	0,37		0,32	
FRGR652	LA VERZEE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	64	25	39	42,8	33,3	0,85	33,3	0,65	0,78			33,3	0,65		0,70	
FRGR654	L'ARIGOS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	59	25	34	24,3	32,2	0,95	26,05	0,83	1,15			25,85	0,76		0,39	
FRGR623	L'ARAZZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	48	25	22	16,6	21,3	0,97	9,8	0,45	0,59			8,1	0,37		0,39 [0,37]	
FRGR656a	L'OUDON DEPUIS CROON JUSQU'A SEGNE	35	21,4	13,6	30,8	13,7	1,01	13,3	0,98	0,43			12	0,88		0,79	
FRGR656b	L'OUDON DEPUIS SEGNE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MARENNE	21,4	17,9	3,5	18,6	3,52	1,01	3,52	1,01	0,19	Masse d'Eau Fortement Modifiée		3,52	1,01		Masse d'Eau Fortement Modifiée	
FRGR1124	LE RICHARDIENS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	ips < 2															
FRGR1134	LA UVELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	ips < 2															
FRGR1574	L'OUZURE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ETANG DE LA RINCERE	ips < 2															

Version consolidée suite au groupe de travail mixte quelques ds 4 octobre 2012

classes de qualité en fonction du taux d'étagement (selon O.M.E.M.A.):



- une attention particulière est portée dans le S.A.G.E. sur le réservoir biologique de la Nympha, sans incidence sur le taux d'étagement
- l'effort de réduction du taux d'étagement devra être porté sur la Vanzée à proximité du réservoir biologique la Nympha
- une étude sur la continuité écologique est en cours sur l'Oudon, l'Hière et l'Uzère qui permettra de fixer des objectifs définitifs fin 2013; pour l'ensemble des masses d'eau les objectifs définitifs seront fixés dans les 3 ans qui suivent la publication du S.A.G.E.